

# DOSSIER D'ETUDES SUR LA PETITE ENFANCE

## TABLE DES MATIERES

<b>AVANT-PROPOS.....</b>	<b>3</b>
<b>I. Note de synthèse des résultats de recherches sur le thème de la petite enfance .....</b>	<b>4</b>
I.1 Le développement des modes d'accueil individuels et ses conséquences.....	5
I.2 Pratiques effectives et idéal de garde .....	7
I.3 Effets des différents modes de garde sur le développement de l'enfant .....	10
I.4 Références bibliographiques .....	16
<b>II. Fiches de présentation des recherches .....</b>	<b>17</b>
II.1 Modes de garde et modèles éducatifs .....	17
II.2 Les interactions mères-enfants - structures d'accueil .....	19
II.3 Modes d'accueil et développement du jeune enfant .....	20
II.4 Géographie des modes de garde de la petite enfance crèches, AFEAMA, APE, AGED .....	24
II.5 L'accueil de la petite enfance ou l'école des parents.....	28
II.6 Le développement du langage et de la communication entre deux et trois ans : influence du mode d'accueil .....	30
II.7 Petits métiers au féminin .....	33
II.8 Evolution des savoirs sur la petite enfance et la parentalité.....	36
II.9 Les pratiques alimentaires, objet et instrument de l'éducation familiale .....	39
II.10 Petite enfance en ville nouvelle .....	41
II.11 L'accueil individuel et collectif du jeune enfant : évaluation du développement des enfants .....	43
II.12 Etude sur les congés parentaux les stratégies des entreprises et des salariés .....	46
II.13 Qui doit nourrir l'enfant dont le père est "absent" ? .....	51
II.14 Qui doit garder le jeune enfant ?.....	55
II.15 Accueil et socialisation des jeunes enfants à Cologne et à Lille.....	57
<b>III. Enquêtes CREDOC sur l'accueil des jeunes enfants .....</b>	<b>59</b>
III.1 Aide en espèce ou aide en nature .....	59
III.2 Jeunes enfants et activité professionnelle .....	61
III.3 Mode de garde jugé le plus satisfaisant .....	63
III.4 Solutions adoptées en matière de garde.....	66
III.5 Mode de garde le plus bénéfique pour les enfants.....	67
III.6 Mode de garde jugé le plus économique .....	68
III.7 Mode de garde jugé comme présentant le plus d'inconvénients .....	69
III.8 Synthèse des appréciations vis-à-vis des modes de garde .....	69
III.9 Indices de satisfaction .....	70
<b>IV. Chiffres .....</b>	<b>72</b>
IV.1 Les prestations familiales liées à la garde des jeunes enfants .....	72
IV.2 Le dispositif actuel des prestations légales relatives à la garde des enfants en bas âge.....	74
IV.3 Données sur les masses financières Tous Régimes Métropole. ....	75
IV.4 Données sur les familles bénéficiaires (tous régimes, métropole). ....	77
IV.5 Données sur les familles bénéficiaires des Caisses d'allocations Familiales. ....	78
IV.6 Revenus 1997 (année de référence) des familles bénéficiaires du Régime Général (12/98).....	84
IV.7 Nombre de familles bénéficiaires, selon l'âge des enfants à charge .....	85
<b>V. Cartes.....</b>	<b>91</b>
<b>VI. Congés maternité, paternité et parentaux dans l'Union Européenne (1997).....</b>	<b>99</b>

## AVANT-PROPOS

Ce dossier d'étude, à utiliser comme une contribution aux débats sur la petite enfance, est une compilation d'études, de données et de recherches récemment menées par et/ou pour la Direction de la Recherche, des Prévisions et des Statistiques de la CNAF.

Le document propose une synthèse d'informations et de connaissances relatives au thème de la petite enfance. L'idée en est venue à partir du travail d'un groupe interinstitutionnel, animé par la Direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Ce groupe de travail a produit un dossier statistique, réalisé par la DREES, la CNAF, la MSA, l'UNCCAS, la DARES, la DIF et la DPD du Ministère de l'Education Nationale, établissant un état des lieux des modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en France, dans la perspective de la Conférence de la Famille du 15 juin 2000<sup>1</sup>.

Il nous a semblé utile de mettre à disposition des CAF et du réseau de chargés d'études, dans cette collection « dossiers d'études », les résultats des contributions statistiques proposées par la CNAF. Nous y avons ajouté des éléments plus qualitatifs provenant d'un programme de recherche qui s'est récemment terminé.

Certains des éléments constituant ce document ont déjà été diffusés et discutés, au sein de la Caisse Nationale, sous la forme de notes adressées aux services ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Le dossier contient six parties. Une note de synthèse rapporte des résultats de l'appel d'offres lancé par le Bureau de la Recherche sur le thème de la petite enfance. Une quinzaine de fiches, présentant et commentant chacune de ces recherches, suivent. Dans une troisième partie sont rassemblés les résultats des enquêtes menées depuis une dizaine d'années par le CREDOC sur les modes de garde. La quatrième partie rassemble des données sur les prestations familiales liées à l'accueil des jeunes enfants. Une série de cartes est ensuite proposée pour disposer d'une représentation visuelle de la distribution géographique des prestations et de leur utilisation. Enfin un tableau comparatif des normes européennes concernant les congés parentaux permet d'avoir une idée de la diversité des législations dans l'Union.

La présentation de tous ces éléments peut connaître certaines imperfections, mais l'ensemble nous semble bien constituer un outil intéressant, appelé à être discuté, enrichi, validé, dans le cadre, par exemple, du projet de création d'un observatoire de la petite enfance.

Julien Damon  
Responsable du Bureau de la Recherche

---

<sup>1</sup> « Les modes de garde et l'accueil des jeunes enfants », Document de Travail, coll. « Statistique », n° 1, juin 2000.

## **I. Note de synthèse des résultats de recherches sur le thème de la petite enfance**

Cette note est une synthèse des résultats de l'appel d'offres lancé par le bureau de la Recherche de la CNAF sur le thème de la petite enfance.

Début 1996 la CNAF, ayant fait le constat d'un relatif reflux des travaux conduits sur la petite enfance avait jugé nécessaire de relancer des recherches selon trois grandes approches. La première visait à réactualiser les travaux sur la socialisation et le développement du jeune enfant, en s'intéressant notamment aux "effets" des différents modes de garde et d'accueil. La seconde proposait de s'interroger sur le système d'acteurs institutionnels intervenant sur ce champ. Dans la troisième, il était proposé de s'interroger sur l'ensemble des interactions et transactions quotidiennes entre les parents et professionnels de la petite enfance dans un contexte qui reste profondément marqué par la division sexuelle traditionnelle des fonctions, des tâches et des rôles.

Neuf projets de recherche ont été sélectionnés. Les résultats et perspectives des travaux pilotés par le bureau de la recherche (indiqués en gras dans la bibliographie jointe en I.4) sont présentés dans cette note. Dans la mesure où ils apportaient des éléments complémentaires, certains travaux récents réalisés hors appel d'offres ont également été mobilisés.

Ces recherches couvrent des champs théoriques et des thématiques variés qui rendent difficile un travail de synthèse. Cependant une question, celle du "libre choix du mode de garde" nous est apparue comme récurrente à l'ensemble des travaux de recherche et commune aux interrogations des acteurs politiques. Leitmotiv des politiques de la petite enfance, cette question nous a semblé pouvoir être un objet commun de débat entre les acteurs politiques et les chercheurs.

Certaines recherches, en ciblant leurs observations sur les lieux d'accueil de la petite enfance mettent en relief les variables qui influent sur le développement de l'enfant. Il apparaît que de la question originale simple, à savoir si la fréquentation de services de garde pouvait avoir des effets négatifs ou positifs sur l'enfant, nous sommes arrivés à un questionnement plus complexe mettant en exergue l'importance de la qualité du mode de garde.

Cette note est organisée en quatre temps :

- I.1 Le développement des modes d'accueil individuels et ses conséquences
- I.2 Pratiques effectives et idéal de garde
- I.3 Effets des différents modes de garde sur le développement de l'enfant
- I.4 Références bibliographiques

\*  
\* \*

Un des premiers axes sur lequel il nous semble nécessaire de faire le point des travaux est celui de l'évolution des choix politiques en matière de petite enfance. L'ensemble des travaux menés sur ce point soulignent des contradictions internes à la politique familiale qui résultent notamment de la diversification des mesures de soutien aux modes de garde. Sur ce point, la comparaison entre modes de garde collectifs et modes de garde individuels a toujours fait l'objet de débats idéologiques auxquels n'échappent pas les scientifiques et les politiques. Ce sont les résultats des travaux portant sur ce champ que nous exposons dans un premier temps ici.

## **I.1 Le développement des modes d'accueil individuels et ses conséquences**

Depuis la deuxième moitié des années 1980, la diversification des mesures prises en matière de politique de petite enfance a abouti à des contradictions dans les politiques d'accueil du jeune enfant. Tous les travaux soulignent l'ambiguïté des choix politiques sous-jacents.

### *Une politique de diversification des dispositifs en faveur des modes de garde individuels*

Depuis les années 1980, l'offre de service de modes de garde s'est accrue et diversifiée (Math, Renaudat, 1997), avec notamment le développement de mesures en faveur des modes de garde individuels. (Création en 1980 de la PSAM remplacée en 1990 par l'AFEAMA, et mise en place en 1987 de l'AGED).

Or, les efforts financiers consacrés par l'action sociale de la branche famille de la sécurité sociale au développement et au fonctionnement de l'accueil collectif (par l'intermédiaire notamment des contrats enfance) progressent peu au regard des sommes croissantes allouées aux mesures en faveur des modes de garde individuel. Ainsi, de 1994 à 1996 les dépenses collectives affectées à l'APE, L'AFEAMA, l'AGED et aux crèches ont évolué respectivement de 128%, 75%, 220% et 18% pour atteindre des montants de 11 400, 7 000, 1 673, et 13 000 millions de francs en 1996 (Perier, 1998). Si on compare ces données à la répartition des enfants de moins de 3 ans selon le mode d'accueil, on constate que 19% vivent dans une famille qui bénéficie de l'APE, 13% de L'AFEAMA, 1% de l'AGED et 9% sont accueillis en crèches au 1<sup>er</sup> janvier 1997.

Ainsi, si les efforts de la collectivité sont encore importants du point de vue des sommes allouées aux modes de garde collectifs, Jane Jenson et Mariette Sineau mettent en exergue que la France ne fait pas de l'accueil collectif des jeunes enfants un axe prioritaire de la politique familiale<sup>2</sup>. En outre, les mesures financières développées ont été relayées par des avantages fiscaux incitant les familles imposables à recourir aux services privés. Les effets conjugués de ces différentes mesures renforcent les inégalités sociales et géographiques dans le domaine de l'accueil et de la garde des jeunes enfants (Fagnani, 1998).

### *Renforcement des inégalités sociales*

Ainsi, les familles à bas revenus ne peuvent compter, quand ils existent, que sur les modes de garde informels ou sur les modes de garde collectifs (Desplanques, 1993). La marge de manœuvre pour la garde des enfants, déjà très circonscrite par les bas salaires et les horaires de travail n'est donc pas assouplie pour les familles modestes d'autant plus que le manque de places en crèches défavorise les familles les plus pauvres (Fagnani, 1998).

En outre, une mesure comme l'AGED, de par la nature même du mode de garde, ainsi que par les fortes déductions fiscales qui lui sont assorties avantage les classes aisées ou moyennes. Plus globalement,

---

2 Les chercheuses soulignent notamment les prestations destinées spécifiquement à la garde privée des jeunes enfants : congés parentaux, allocations et déduction fiscales pour frais de garde.

Heinen nous montre, en France comme en Allemagne, une réelle préoccupation pour la prise en charge des enfants des familles en difficulté au niveau des intentions ou des déclarations, mais sans véritable concrétisation dans la pratique. Elle souligne l'opposition entre les deux fonctions complémentaires des politiques d'accueil de la petite enfance : la fonction d'accueil des enfants des parents actifs, et la fonction sociale de solidarité dans la prise en charge des populations démunies. Globalement, nous dit Heinen, cet effort considérable profite essentiellement à ceux qui relèvent de la première fonction (Heinen, 1996).

### *De fortes disparités spatiales et sociales*

Déjà les résultats de l'enquête famille réalisée par l'INSEE en 1990 avaient mis en évidence des disparités régionales, intra-régionales et intra-départementales fortes, particulièrement entre zones rurales et zones urbaines (Desplanques, 1993). Cette enquête notait que le recours aux crèches était plus répandu en Île de France que dans les autres régions françaises, tandis que le recours aux assistantes maternelles était assez rare dans le Nord et l'Est ainsi que dans le midi. Ces disparités sont confirmées encore aujourd'hui (Lebras, Bertaux, 1999). Ces deux chercheurs attestent que " la crèche fait partie du matériel urbain ". Ils notent que la proportion d'utilisateurs de l'AGED croît avec la densité de population alors que le taux de bénéficiaires de l'AFEAMA atteint son maximum en milieu rural. Ces disparités renvoient bien sûr à la présence ou non d'équipements mais aussi à des choix qui diffèrent selon le milieu social.

Pour certains chercheurs, avec la diversification des mesures, les services publics universellement accessibles cèdent le pas à des aides qui autorisent les différences de traitement entre classes sociales tandis que l'individualisation des prestations entraîne une transformation de la politique " petite enfance " vers une conception néo-libérale. Dès lors, la notion de choix, initialement centrée sur la conciliation vie familiale/activité professionnelle revêt désormais une autre signification, selon laquelle les individus et les familles sont moins des citoyens que des consommateurs. Les parents sont souverains, ils doivent pouvoir "choisir" le type de service qu'ils veulent, combien ils désirent " investir " dans la garde et l'éducation de leurs enfants, dans quelle mesure ils veulent assumer eux-mêmes ces responsabilités ou les acheter sur le marché. (Jenson, 1997).

En outre, les mesures d'aides aux emplois familiaux parce qu'elles ne sont pas articulées aux mesures de financement des lieux d'accueil de la petite enfance, risquent d'une part de fragiliser l'équilibre financier des établissements (Heinen, 1997) et, d'autre part, de perturber la structuration du champ professionnel existant (LARES, 1997).

### *Renforcement des trajectoires sexuées*

Le volet congé parental / APE de ces politiques a pour inconvénient majeur de favoriser de fait la garde par la mère, avec tout ce que cette orientation implique d'inégalités des chances professionnelles entre hommes et femmes.

En ciblant non seulement les demandes des parents exerçant une activité professionnelle à temps plein, mais aussi les demandes des parents exerçant partiellement ou n'ayant aucune activité professionnelle, cette politique incite également les parents à réduire ou interrompre leur activité professionnelle (Afsa, 1996 ; Math, Renaudat, 1997). Mais nombreuses sont les femmes qui se sont retirées du marché du travail et ont demandé l'APE pour échapper à des situations précaires marquées en particulier par le chômage (Afsa, 1996). Dans ces conditions, même si ces résultats sont en partie relativisés par une enquête récente de l'ADEPS (Reinstadler, 1998), il semble inopportun de considérer l'APE comme une mesure de libre choix, du moins pour les familles les plus précaires.

En outre, l'interruption ou la diminution de l'activité professionnelle étant avant tout " une affaire de femmes " (Bloch, Buisson, 1998), la politique familiale accompagne l'asymétrie des trajectoires professionnelles au sein du couple (Fagnani, 1995) et contredit ses propres objectifs de " conciliation vie familiale/vie professionnelle ". In fine, ce ciblage risque de contribuer à perpétuer la division du travail entre les sexes car il s'inscrit dans un contexte marqué par le maintien des représentations attribuant l'éducation aux mères (Heinen, 1997).

### *Politique d'emploi ou politique d'accueil*

Le ciblage de l'effort public sur les dispositifs individuels de mode de garde vise à libérer des emplois (en créant des congés parentaux) ou à créer de nouveaux types d'emplois de "proximité" en solvabilisant la demande pour ces dispositifs (emploi à domicile, assistantes maternelles...) (Math, Renaudat, 1997). Dès lors, la politique familiale serait devenue dans bien des cas, " une sorte de roue de secours pour politiques d'emplois "(Jenson, 1997).

En corollaire à cette offre diversifiée et contradictoire des acteurs politiques, la demande des parents est un deuxième axe de questionnement développé par les chercheurs. En premier lieu, nous rappelons sur ce point les principaux résultats de l'enquête du CREDOC (1998) sur les pratiques effectives et l'idéal de garde des parents.

## **I.2 Pratiques effectives et idéal de garde**

Dans 50 % des cas, la solution principale adoptée pour la garde de leur dernier enfant en bas âge par les parents (ayant en 1997 un enfant de moins de 6 ans) est la garde par la mère à domicile ; vient ensuite le recours à une assistante maternelle agréée (21 %), la garde par les grands parents (10 %), la crèche (8 % des cas, y compris crèches familiales); le recours à une nourrice non agréée représente 7 % des cas, et l'emploi d'une personne à domicile un peu plus de 1%. Mais ces pratiques effectives sont loin de représenter un optimum pour les parents.

### *Le souhait d'exercer une activité professionnelle*

En effet une proportion importante de femmes inactives souhaiteraient travailler (60 %) et, parmi elles, nombreuses sont celles qui se sont arrêtées pour élever leur enfant. Même parmi les femmes qui sont au foyer pour des raisons liées à la maternité, au mariage ou à l'éducation des enfants et qui se déclarent satisfaites de leur situation (souvent mères de familles nombreuses et n'ayant jamais travaillé), plus de 45 % déclarent souhaiter avoir un emploi. Massivement, avant les considérations de revenu, " l'envie de travailler correspond au désir d'obtenir le statut social associé à l'activité professionnelle " (DARES, 1998)

### *Ecart entre les préférences des parents et le mode d'accueil effectivement adopté.*

Lorsqu'on s'intéresse aux seuls parents qui ont fait garder leur enfant d'une façon ou d'une autre (à l'exclusion de la garde par la mère), on observe un fort écart entre les préférences des parents et le mode d'accueil qu'ils ont effectivement adopté.

Ainsi, selon le CREDOC, 21% des parents estiment que la crèche collective est le mode d'accueil le plus satisfaisant lorsque les parents travaillent ; mais seuls 13% des parents ont pu bénéficier de ce mode de garde. Les proportions correspondantes sont respectivement de 10% et de 3% pour la garde à domicile par une personne rétribuée. Ce sont donc les deux modes d'accueil pour lesquels apparaît le plus fortement une demande insatisfaite.

A l'inverse, 14% des parents ont dû recourir à une nourrice non agréée, tandis que 2% seulement des parents estiment qu'il s'agit là du mode d'accueil le plus satisfaisant. Il s'agit donc d'une " solution ", certes encore fréquente, mais qui apparaît le plus souvent comme un pis-aller.

Pour les autres modes de garde, l'écart entre solution jugée la plus satisfaisante et solution effectivement adoptée est sensiblement plus réduit. En résumé, le CREDOC compare la solution effectivement adoptée et ce que les parents estiment être l'idéal : ce sont 43% des parents qui ont eu recours à une solution ne correspondant pas à leur idéal de garde ; et cette proportion a plutôt eu tendance à augmenter depuis 10 ans.

D'autres travaux proposent une explication anthropologique au choix du mode de garde. Ce choix ne s'en tiendrait donc pas à la simple mise en conformité d'un mode de garde avec des besoins énoncés mais serait contraint non seulement par l'offre en équipement ou l'appartenance sociale mais aussi par les déterminismes culturels.

### *Un choix non raisonné*

Françoise Bloch et Monique Buisson ont appréhendé ce qui conduit les parents à opter pour un mode de garde interne ou externe. Le choix " concret " est lu par les auteurs comme une subtile alchimie d'éléments à la fois factuels et psychologiques, en connexion avec la transformation des décisions politiques. Les chercheurs nous montrent que les parents ne disposent que d'une information fragmentaire, largement véhiculée par le " bouche à oreille " et par leurs expériences antérieures. En pratique, ces solutions dépendent, pour une large part, de l'action de l'Etat, soit par les incitations offertes aux femmes en amont pour qu'elles concilient leur activité professionnelle et l'éducation de leurs enfants, soit par la politique de développement et d'accessibilité qu'il mène vis à vis de tel ou tel mode d'accueil des enfants.

Il ne s'agirait donc pas de réduire la décision des parents à un libre choix, encore moins d'un choix purement rationnel que l'on pourrait assimiler à une sorte de calcul économique des coûts/avantages de chaque formule.

Hervé Le Bras et Sandrine Bertaux confortent ce type d'analyse. Ces deux chercheurs repèrent des zones de recours à l'AGED qui se distinguent non pas par leur richesse, mais par " l'idée d'enfermement " de la cellule familiale (ces zones étaient celles où le mariage entre apparentés étaient les plus fréquents au 19<sup>ème</sup> siècle). En ce qui concerne le recours à l'AFEAMA, les chercheurs notent que l'ampleur des écarts entre départements est spectaculaire sans qu'aucune différence socio-professionnelle ou économique ne puissent les expliquer. Ils proposent (entre autres) une explication liée à l'intensité de l'activité féminine (si l'on excepte les centres urbains). Celle ci est plus intense dans l'ouest et atteint ses plus faibles valeurs sur la frontière nord-est et sur les bords de la méditerranée (comme l'AFEAMA). La proposition des chercheurs est de donner une explication culturelle prenant en compte la situation des femmes par rapport à leur parenté immédiate, puis par rapport à leur voisinage, et enfin par rapport aux hiérarchies locales.

De même, alors qu'il est habituel de considérer les crèches avec leur nombre de places comme une offre, et les parents avec leurs enfants comme une demande agissant en fonction de mobiles économiques, les chercheurs proposent une hypothèse selon laquelle les familles utilisatrices des crèches auraient un mode de représentation qui privilégierait la communauté de voisinage.

### *Des besoins à formuler*



En analysant le processus de structuration de service des modes de garde et d'accueil de la petite enfance à Aubry dans le secteur de Lille, Bernard Eme nous montre la difficulté et la nécessité d'analyser la demande des parents. Ainsi, en interrogeant des mères sur leurs besoins en matière de garde d'enfant, le chercheur note en première lecture que ces dernières n'éprouvent pas le besoin de faire garder leur enfant, et que leur système de garde permanent ou occasionnel est celui de l'usage de la famille ou des connaissances de voisinage. Or, cette image est à nuancer. En effet, ces besoins limités masquent le fait majeur que ces femmes (qui ne travaillent pas et qui ne peuvent compter que sur leur famille) attendent l'entrée de leur enfant à l'école pour rechercher et reprendre un emploi. *Un besoin d'accueil permanent apparaît lorsque le désir d'insertion professionnelle des femmes se manifeste* (Eme, Gardin, 1998).

### *Le maternage comme cadre de référence de l'éducation de l'enfant*

Dans ce contexte, Heinen nous rappelle que la famille, en particulier grâce à la permanence maternelle, reste le cadre de référence de l'éducation des enfants. En effet, pour ce qui est du travail de la mère, l'évoquer à propos des modes de garde, suscite beaucoup plus souvent un discours sur le "choix" des femmes, sur l'importance du vécu personnel, qu'un discours sur le droit des mères. Quant à la question du "choix" des pères, elle semble encore rhétorique ou un brin provocatrice aux interlocuteurs auprès desquels le chercheur a enquêté.

Sur ce point Gérard Neyrand nous démontre comment, dans le domaine familial (plus peut-être que dans beaucoup d'autres domaines), ce "maternage" de la fonction éducative apparaît bien comme une construction sociale où l'argument d'autorité de la science ne fait souvent que masquer, sous l'apparence du raisonnement scientifique, des positions en réalité idéologiques.

De fait donc, internaliser ou externaliser la garde est une affaire de femmes. Pour Heinen, ce choix pose de manière centrale le problème de l'affectation sexuée des itinéraires et des rôles. En effet, dans les entretiens menés auprès des femmes comme des hommes, cette fameuse "disponibilité maternelle" (qu'il s'agit d'une manière ou d'une autre de procurer à l'enfant) apparaît redondante. Si norme il y a, nous dit le chercheur, c'est bien dans une affectation sexuée auprès de l'enfant qu'elle réside. Cette normalisation est analysée comme une production sociale qui affecte principalement les femmes à cette disponibilité et pose de manière centrale la construction de leur itinéraire tant professionnel que familial.

Selon les modalités d'exercice de leur activité professionnelle, selon le type d'alliance contractée, selon la formation et la qualification acquises, les femmes assurent, soit la garde de leurs enfants en interrompant leur activité professionnelle ou en les confiant à leur mère, seule capable à leurs yeux d'être un substitut maternel acceptable, soit l'externalisent en les confiant à une autre femme, substitut maternel, ou exerçant dans une structure collective (Bloch, Buisson, 1996).

En complément, deux travaux, réalisés l'un par Séverine Gojard et l'autre par Gérard Neyrand nous interrogent sur les éventuels déterminismes sociaux qui affectent les pratiques d'éducation de la petite enfance.

### *Intériorisation des normes et savoir-faire*

En matière d'alimentation des bébés, les jeunes parents, et notamment les jeunes mères, sont entourées d'une constellation de prescripteurs/conseillers potentiels : médecin généraliste, pédiatre, revues, livres, membres de la famille qui sont porteurs de normes hétérogènes et parfois antagonistes. Séverine Gojard nous renseigne sur les conditions concrètes dans lesquelles les normes sont appréhendées et suivies d'application ou non. En centrant son analyse sur l'allaitement maternel, elle nous montre deux modèles de comportement, qui diffèrent considérablement mais qui finissent par se

rejoindre. En effet, pratique située du côté populaire, particulièrement répandue chez les femmes immigrées, l'allaitement maternel est aussi un des articles de foi de la puériculture savante.

Ainsi nous entrevoyons le caractère très contraignant de la puériculture "psy permissive", notamment à l'égard des mères les plus diplômées, qui finit par rejoindre l'idéal conservateur de la mère au foyer. En effet, l'emprise de cette méthode d'alimentation sur l'organisation de l'existence s'accompagne pour certaines femmes d'un dilemme entre leur conception du rôle de mère et les exigences de la poursuite d'une carrière professionnelle.

### *Des résistances à la théorisation de l'égalité parentale*

Gérard Neyrand nous montre comment la politique de la petite enfance a intégré ces normes savantes et a abouti à une exclusion quasi scientifique des pères du champ de la petite enfance. En centrant son analyse sur les théories scientifiques (notamment psychologique et psychiatrique) à l'égard de la carence maternelle depuis l'après guerre, il nous montre comment s'est construite la disqualification de la socialisation extra familiale, la confortation du rôle de la mère et la marginalisation de la place des pères dans la relation concrète à l'enfant.

### *Conceptions éducatives des parents et capacités à s'adapter à l'offre de garde*

De précédents travaux sur cette question avaient déjà mis en évidence que le choix des parents ne s'en tient jamais à la simple mise en conformité d'un mode de garde avec les besoins qu'ils énoncent, mais que ce choix est toujours en tension entre, d'une part, l'objectivité des situations (c'est-à-dire les critères objectifs que réserve l'offre de garde (horaires, proximité) ou les exigences matérielles, familiales, professionnelles qui s'imposent aux parents (coût, proximité, horaires) et la subjectivité de leurs jugements, c'est-à-dire les intentions, les systèmes de valeurs et les principes éducatifs qui les animent (LARES, 1997).

Les travaux de l'équipe du LARES portent sur la manière dont les parents organisent leur propre rapport aux systèmes de garde et en particulier sur les représentations et les modèles éducatifs qu'ils entendent promouvoir à travers le choix de tel ou tel mode de garde. L'analyse est centrée sur la manière dont les parents interprètent subjectivement et de façon divergente l'offre de garde qui leur est proposée et choisissent un mode de garde en adéquation avec leurs visions du monde.

Pour comprendre le comportement des parents et saisir par-delà les raisons affichées, les véritables mobiles qui gouvernent leur façon de penser et d'agir, les chercheurs nous proposent d'inventorier 6 idéaux types constitutifs des dynamiques des comportements des parents

Ces idéaux types nous montrent qu'en fonction des univers sociaux et culturels d'appartenance, les parents sont plus ou moins en mesure de s'émanciper de leurs contraintes professionnelles et des contingences de l'offre pour s'adapter ou non aux offres de garde.

Dans ce contexte complexe de diversification des offres en matière d'accueil des jeunes enfants, un corrélat à la question du libre choix est celui de l'étude des effets différenciés des modes de garde. Les recherches qui portent sur le développement social et affectif du jeune enfant nous conduisent à considérer le contexte global de la vie de l'enfant pour étudier l'influence du milieu de garde, selon son type ou sa qualité.

## **I.3 Effets des différents modes de garde sur le développement de l'enfant**

En comparant les effets des différents modes de garde sur le développement social et affectif du jeune enfant, les recherches nous renseignent sur le rôle effectivement joué par les différents modes de garde

Globalement, il n'y a pas de différence significative des scores de développement des enfants selon le type de mode de garde.

Un grand nombre de recherches qui tentent de mettre en lumière l'influence des services de garde sur les divers aspects du développement de l'enfant compare aussi bien le développement d'enfants qui utilisent un service de garde à celui d'enfants qui restent à la maison. Les travaux portent sur le développement moteur, cognitif, langage et communication, affectif et social. Les résultats de ces travaux sont cohérents. La majorité des travaux ne révèle pas de différences au niveau du développement cognitif entre les enfants qui fréquentent un service de garde et ceux qui restent à la maison avec leurs parents. Quant aux recherches qui constatent des différences entre ces deux groupes, il faut noter que celles-ci sont toujours en faveur des enfants qui fréquentent un service de garde.<sup>3</sup>

En ce qui concerne le développement intellectuel de l'enfant, l'effet des modes de garde n'apparaît jamais massif, notamment par rapport aux caractéristiques "classiques" du milieu familial (profession et niveau socioculturel des parents). En réalisant une analyse des effets des expériences de garde vécues par l'enfant avant 3 ans, sur les débuts de la scolarité, Marie Duru-Bellat et Jacqueline Moreau avaient déjà montré que les effets spécifiques des modes de garde s'avèrent, toutes choses égales par ailleurs (c'est-à-dire pour les enfants ayant le même âge, la même durée de pré-scolarisation, une mère de diplôme égal, etc...), quasiment inexistantes (Duru-Bellat, Moreau, 1997).

Au risque de paraître décevante, la réponse à la question de l'effet des modes de garde est donc formulée par ces chercheurs par "ça dépend ...de l'aspect du développement pris en compte et de la façon de le mesurer". Ce type de réponse s'inscrit toutefois bien dans l'ensemble de la littérature existante puisque les résultats d'une synthèse des travaux s'intéressant aux diverses institutions préscolaires (en France et à l'étranger) et à leur impact sur le développement des enfants, montrent que les résultats des études ne sont pas unanimes (Agnès Florin, 1998).

A l'instar des travaux déjà réalisés, l'équipe de Catherine Tourrette, en réalisant une analyse rétrospective du développement psychomoteur d'enfants de 10 à 30 mois en fonction de leur mode de garde individuels (assistante maternelle, crèche familiale, employée de maison, famille) ou collectif (crèche collective, mini-crèche, crèche parentale) confirme que globalement, il n'y a pas de différence significative des scores de développement des enfants selon le type de mode de garde, qu'il soit individuel ou collectif.

#### *Quelques effets différentiels*

Cependant, le type de service de garde a une certaine importance sur le développement social et cognitif de l'enfant. Les résultats concernant les apports des différents modes d'accueil ne sont toutefois pas unanimes. Deux rapports, l'un Québécois<sup>4</sup> et l'autre Français<sup>5</sup> soulignent que quelque soit l'aspect du développement considéré, les centres de garde type "crèches" semblent offrir de meilleures conditions de développement que les milieux de garde familiaux (type assistante maternelle). Ces résultats viendraient en contradiction avec les travaux empiriques réalisés par C. Tourrette et H. Marcos initiés par la CNAF. En fait, la généralisation ainsi que la comparaison des résultats des recherches s'avèrent quasi-impossible dans la mesure où les travaux déjà peu nombreux, ne sont pas construits sur

<sup>3</sup> Les travaux empiriques d'Haydée Marcos abondent dans ce sens.

<sup>4</sup> Voir bibliographie. Le rapport présente l'analyse de 200 recherches internationales.

<sup>5</sup> Il s'agit du rapport de A. Florin commandité par la CNAF.

les mêmes bases méthodologiques. En particulier, les études menées ne prennent pas en compte toutes les variables influençant les effets des modes de garde.

En fait, au-delà de la question des effets des types de garde, les travaux mettent en lumière l'importance de la *qualité du mode de garde*. Certains aspects de la qualité semblent jouer un rôle important dans le développement social. Les résultats des différents travaux convergent vers un même constat : " la taille des groupes, comparée au ratio semble influencer plus systématiquement le développement " <sup>6</sup>. La taille des groupes et la densité de population paraissent donc être des facteurs importants. En effet, les enfants qui évoluent dans des groupes de taille moyenne se montrent plus compétents sur le plan social, plus coopératifs, et plus accommodants. Il est difficile de définir la taille idéale, puisque la taille des groupes varie beaucoup d'une étude à l'autre (de 3 à 10 en milieu familial et de 10 à 22 en milieu collectif). Les rapporteurs de la synthèse québécoise proposent une piste qui paraît intéressante. En milieu de garde familial (3 à 10 enfants par groupe), les enfants sont plus compétents socialement lorsqu'ils évoluent dans les plus grands groupes, alors qu'en milieu de garde collectif (moyenne de 17 enfants par groupe), ce sont les enfants qui évoluent dans les plus petits groupes qui le sont davantage. Ces résultats portent à croire qu'il y aurait une taille idéale pour le développement des habiletés sociales avec les pairs et avec les adultes. Les rapporteurs situent cette taille entre 9 et 14 enfants. Les travaux menés par Haydée Marcos laisseraient penser que cette taille idéale se situerait bien en deçà.

Les recherches soulignent également la difficulté de définir le terme de qualité. Elle semble toutefois pouvoir se définir selon deux variables : *la structure* (taux d'encadrement, taille des groupes, ratio éducateurs-enfants, densité de population, niveau d'expérience et de formation du personnel accueillant, stabilité de ce personnel, adéquation des locaux) et *le fonctionnement* (qualité des interactions, qualité des pratiques éducatives). Là encore, les travaux indiquent la nécessité de réunir dans les études toutes les variables caractérisant la qualité des modes de garde.

Outre la qualité, la durée de la fréquentation du mode de garde semble avoir une influence sur le développement social des enfants. Quelques études établissent un lien positif entre une plus grande durée de fréquentation et la participation accrue des enfants à des jeux collectifs et la manifestation de meilleures qualités socio-émotionnelles, une fois à l'école.

Toutefois le mode de garde n'est pas le seul milieu qui influence l'enfant. *L'interaction entre les caractéristiques du service de garde et celles de l'enfant et de son milieu familial détermine les effets du milieu de garde sur le développement de l'enfant*. La majorité des recherches montre que les éléments qui influent sur le développement de l'enfant sont les caractéristiques du milieu familial de l'enfant et les caractéristiques propres de l'enfant. Les travaux s'accordent pour définir les caractéristiques du milieu familial de l'enfant par le niveau socio-économique de la famille, le niveau d'éducation de la mère, les conditions de travail des parents et la qualité de l'environnement familial <sup>7</sup>. Les caractéristiques de l'enfant sont définies par l'âge de l'enfant au début de la fréquentation du service de garde ; le sexe, le rang dans la fratrie et l'existence éventuelle de difficultés cognitives <sup>8</sup>.

#### *Le développement structurel et fonctionnel du langage*

Il apparaît que sur l'aspect structurel du langage, les enfants accueillis en milieu extra familial ont des meilleurs scores que les enfants élevés en famille (Marcos, 1999). Ces résultats se manifestent quels que soient les indices structuraux (longueur moyenne des énoncés et richesse lexicale). Ils paraissent intéressants à plusieurs titres : ils indiquent que la garde extra familiale facilite le développement du

---

6 Florin, p 66

7 Le rôle primordial de la relation parents-enfant est reconnu dans l'ensemble des travaux.

8 Les travaux montrent que les enfants qui présentent des risques de difficultés cognitives aussi bien que les enfants qui ont un retard mental profitent aussi beaucoup de la fréquentation d'un mode de garde extra familial.

langage pratiquement sur tous les plans. En outre, ils mettent en évidence l'importance du langage entendu dans l'acquisition du langage ; l'enfant ne se limitant pas à intégrer les modèles et interprétations qui lui sont fournis directement.

Pour les aspects fonctionnels (tours de parole et contingences<sup>9</sup>), les résultats confirment globalement l'importance des expériences communicatives dans le développement des capacités à utiliser le langage de manière adéquate à la situation. Ainsi, l'apport de l'enfant à la conversation en terme de tour de parole est supérieur chez les enfants en accueil extra familial.

Enfin, le chercheur note que les enfants de crèche maintiennent davantage leur propre cohérence thématique que ceux du groupe assistante maternelle qui, eux, ont plus tendance à répondre en reprenant totalement ou partiellement l'énoncé de la mère.

En ce qui concerne la continuité dans le dialogue selon le mode de garde, les enfants gardés en crèche, chez une assistante maternelle ou par leur mère ne présentent pas globalement de gros contrastes. Cependant l'analyse détaillée permet de différencier le groupe " assistante maternelle " des deux autres. Les enfants de ce groupe présentent une compétence dialogique plus développée, en ce sens que l'enfant s'inscrit non seulement dans une relation d'interlocution mais participe à la construction du dialogue et ce quel que soit le thème abordé. Le chercheur émet l'hypothèse que la communication en petit groupe avec un adulte privilégié contribue à amener l'enfant à participer à la construction d'un espace discursif commun. En revanche, la situation de communication polyadique en crèche semble plus propice à intégrer des règles plus stricte du cadre d'activité.

Des observations complémentaires<sup>10</sup> des enfants accueillis en crèche, réalisées à la maison semblent confirmer ces hypothèses. En effet, elles mettent en évidence une différence entre les situations de communication inscrites dans un cadre institutionnel et dans un cadre familial. Pour les premières, la participation de l'enfant est plus limitée et reste circonscrite au cadre déterminé par l'adulte.

*Des interactions de tutelle fortement différenciées entre les professionnels de la petite enfance.*

En observant des dyades adultes/enfants de 30 mois pour 4 groupes de tuteurs (mères, assistantes maternelles, éducatrices de jeunes enfants, institutrices), l'équipe de chercheurs de Agnès Florin a mis en évidence des pratiques différentes d'interaction de tutelle<sup>11</sup>, lorsque les tuteurs proposent à l'enfant de réaliser un même ensemble d'activités : dessin, emboîtement de cubes, construction.

D'un point de vue général, les chercheurs nous montrent que plus l'adulte contrôle l'activité de l'enfant, moins l'enfant s'engage dans les activités métacognitives (au sens d'explication, d'analyse de la tâche). Ceci s'observe dans le groupe des mères, mais également dans celui des institutrices : lorsque celles-ci vérifient de façon plus importante et plus régulière l'activité de l'enfant, on note une diminution de la participation de l'enfant aux élaborations métacognitives. (Florin, 1998).

Du point de vue spécifique à chaque tuteur, les chercheurs nous montrent :

---

9 Utilisé ici dans le sens de cohérence. Quatre catégories ont été considérées : la non-contingence, l'imitation, la contingence intra-locuteur et la contingence inter-locuteur.

10 Parallèlement à ces observations, le chercheur ajoute les enregistrements de 10 enfants appartenant au groupe crèche observés dans leur milieu d'accueil en situation de repas et de jeu. Le chercheur dispose donc de quatre situations : le goûter à la maison, le jeu à la maison, le goûter à la crèche et le jeu à la crèche.

11 Par interaction de tutelle, il s'agit, selon l'équipe de A. Florin, " d'une part de comportements de soutien et d'étayage et de mise à disposition de savoir et de savoir-faire présentés par le tuteur, et d'autre part des comportements de participation et d'acquisition de connaissances du novice, ceux-ci se caractérisant par un système interactif d'actes hiérarchisés dont on peut rendre compte grâce au concept du partage des responsabilités ".

- Des assistantes maternelles prenant une place importante dans la réalisation de la tâche. L'enfant manipule et identifie le matériel et les assistantes maternelles participent plus que l'enfant à la réalisation de la tâche (60% des actes sont à attribuer aux adultes).
- Des éducatrices de crèche qui laissent une place importante à l'enfant : l'enfant et l'adulte se partagent équitablement les responsabilités de la réalisation. La moitié de leurs interventions sont de l'ordre du métacognitif.
- Des institutrices qui s'ajustent à la tâche et à l'enfant. On note ici des variations d'une tâche à l'autre et d'un enfant à l'autre en fonction des difficultés présentées par la tâche. Les enfants prenant part à ces dyades participent plus souvent que les autres enfants à des événements mettant en jeu des aspects métacognitifs.
- Des mères qui s'attachent au succès de la séance. Elles contrôlent l'activité de l'enfant, et présentent moins d'élaborations métacognitives.

### *La transmission des normes dans les échanges verbaux adultes/enfants*

Un autre volet des recherches concerne les relations entre le développement de la communication et l'apprentissage des conduites sociales chez le jeune enfant provenant de familles de milieu socio-professionnel moyen (professions intermédiaires)<sup>12</sup>. Il s'agit pour le chercheur de déterminer comment l'enfant intervient par ses propres interventions langagières, tout en considérant l'influence possible des différentes configurations interactives des modes de garde (Marcos, 1999).

Il apparaît que la régulation du comportement occupe la même place dans les groupes d'enfants gardés par leur mère, une assistante maternelle ou en crèche. En revanche la régulation de l'activité n'est pas homogène. Elle apparaît dominante chez les enfants gardés par leur mère et occupe aussi une place importante à la crèche. Elle s'avère beaucoup moins au centre des interventions langagières chez les enfants gardés par une assistante maternelle alors que la régulation de la communication s'y avère la plus importante. Cette dernière observation paraît essentielle au chercheur car elle montre que c'est dans ce groupe que les enfants participent le plus à la régulation de la communication.

En ce qui concerne les actes du langage, l'usage de la reformulation est apparu comme distinguant nettement les trois groupes. Cette conduite est surtout présente chez les enfants gardés par une assistante maternelle.

Par ailleurs, en ce qui concerne la régulation des conduites non verbales, il existe également des différences entre les milieux : les adultes en crèche font porter plus souvent que les mères leurs énoncés sur des règles générales de comportement, et l'on peut penser que cette caractéristique influe sur les modalités de l'adaptation à la vie en groupe chez les enfants " de crèche ".

En ce qui concerne la manière dont ces règles générales sont exprimées, des tendances différentes se font jour chez les éducatrices et chez les mères. Les éducatrices (dans le contexte d'une situation de goûter), ont plus tendance que les mères à s'enquérir des désirs de l'enfant (propositions) alors que les mères tendent plutôt à prescrire des conduites (demandes et injonctions).

### *Nature des liens entre lieu d'accueil, famille et enfant*

---

12 Il s'agit de la recherche de H. Marcos (Voir en bibliographie). Le nombre total de sujets examinés est le suivant : groupe mère : 19 sujets ; groupe assistante maternelle : 21 sujets et groupe crèche : 22 sujets. Les enfants retenus réunissent les critères suivants : ce sont des enfants uniques, âgés de 27 mois plus ou moins un mois, de langue maternelle française, ayant atteint le stade de deux mots. Deux parents sont présents au foyer. Du point de vue du milieu socioprofessionnel, sont retenus les sujets provenant de familles qui, selon les critères de l'INSEE, exercent des professions intermédiaires.

D'autres travaux, s'attachent à analyser les rapports que l'enfant entretient avec le milieu familial et institutionnel de la petite enfance et posent la question de la dualité entre famille et lieu d'accueil notamment au regard de la convergence ou de la divergence des pratiques, valeurs et objectifs éducatifs (Camus. J, Zaouche. C, Beaumatin. A). Ces travaux ne sont pas terminés mais les premiers résultats mettent en exergue les différences de valeurs, d'objectifs et de méthodes pédagogiques des pratiques éducatives entre les mères et les accueillantes de crèche (auxiliaires de puériculture, éducatrices...).

\*  
\* \*

L'ensemble des recherches met en relief la nécessité de prendre en considération de plus en plus le contexte global de la vie de l'enfant et de découvrir de quelle façon l'influence du milieu de garde, selon son type ou sa qualité, agit avec les autres conditions de vie de l'enfant.

Du point de vue du questionnement institutionnel, il apparaît que de la question originale simple, à savoir si la fréquentation de services de garde pouvait avoir des effets négatifs ou positifs sur l'enfant, nous sommes arrivés à un questionnement plus complexe. Plutôt que de se poser la question " quels sont les effets de la fréquentation d'un service de garde sur le développement de l'enfant ? ", il s'agit davantage d'évaluer "quels types de garde exercent quelle influence sur quel enfant vivant dans quelles circonstances familiales ? ".

## I.4 Références bibliographiques

(Les recherches financées par la CNAF dans le cadre de ce programme apparaissent en gras)

- Afsa C, L'activité féminine à l'épreuve de l'allocation parentale d'éducation, *Recherches et Prévisions* n°46, Décembre 1996.
- Bloch F, Buisson M, La garde des enfants. Une histoire de femmes, l'Harmattan, 1998
- **Le Camus. J, Zaouche-Gaudron. C, Beaumatin. A, Les interactions mères -enfants-accueillantes, compte rendu pour le séminaire d'étape " petite enfance ", 26 et 27 nov 1998, rapport CNAF, 1998.**
- CNAF, La politique de la petite enfance, Etienne Marie, mai 1998.
- CREDOC, Accueil des jeunes enfants, conciliation vie professionnelle, vie familiale et opinions sur les prestations familiales, Ariane Dufour, Georges Hatchuel, Jean-Pierre Loisel, CREDOC, 1998.
- Cresson G, Heinen J, Ludwig B, Accueil et socialisation des jeunes enfants à Cologne et à Lille, L.C.S pour la CNAF, juin 1996.
- Cresson G, Heinen J, Ludwig B, Valeurs et normes dans l'éducation de la petite enfance, *Recherches et Prévisions* n°49, septembre 1997.
- DARES, Six femmes au foyer sur dix aimeraient travailler, X. Niel, *Premières synthèses*, DARES, 09.1. fév. 1998
- Duru-Bellat M, Moreau J, Etre gardé ou non par la mère, quelles incidences scolaires chez les enfants de grande section ? *Revue de Psychologie de l'Education*, 1, 1997
- **Eme B, Gardin L, l'accueil de la petite enfance, rapport pour la CNAF, juin 1999.**
- Fagnani J, Lacunes, contradictions et incohérences des mesures de conciliation travail/famille, *Droit Social*, n°6 juin 1998.
- **Florin. A, Modes d'accueil et développement du jeune enfant, Laboratoire cognition et communication, Université de Nantes, rapport de recherche pour la CNAF, février 1999.**
- Jenson J, Sineau M, Qui doit garder le jeune enfant ? les représentations du travail de mères dans l'Europe en crise, note de synthèse du rapport d'étude pour la CNAF, juin 1997
- **Lebras H, Bertaux S, Géographie des modes de garde de la petite enfance, crèches, AFEAMA, APE, AGED, rapport pour la CNAF, mars 1999.**
- **Marcos H, Le développement du langage et de la communication entre deux et trois ans : influence du mode d'accueil, laboratoire cognition et communication, université René Descartes, Paris 5, rapport de recherche pour la CNAF, 1999.**
- Math A, Renaudat E, Développer l'accueil des enfants ou créer de l'emploi ?, *Recherches et Prévisions* n°49, Septembre 1997.
- **Neyrand Gérard, Evolution des savoirs sur la petite enfance et parentalité, CIMERSS pour la CNAF, février 1999.**
- Palacio-Quintin E et Coderre R, Les services de garde à l'enfance : influence des différents types de garde sur le développement de l'enfant, département de psychologie, université du Québec à Trois-Rivières, Avril 1999
- Perier Liliane s/c F. Leprince, Accueil du jeune enfant : une politique cohérente, note interne CNAF action sociale, 22 avril 1998.
- Reinstadler A, Le non-recours à l'APE : une approche micro-économique, ADEPS, rapport de recherche pour la CNAF, octobre 1998.
- **Savina Maité, Modes des garde et modèles éducatifs, LARES pour la CNAF, rapport final, juillet 1998.**
- **Tourrette. C, Accueil individuel et collectif du jeune enfant : une évaluation du développement psychologique et social d'enfants de 18 mois fréquentant différents lieux d'accueil, université de Poitiers, rapport pour la CNAF, avril 1999.**



## II. Fiches de présentation des recherches

### II.1 Modes de garde et modèles éducatifs

#### *Analyse des modes de garde dans 2 départements bretons : Ille-et-Vilaine et Côtes d'Armor*

(LARES- Université de Rennes - Maïté Savina – 1998)

#### **Objectifs**

Il s'agit de repérer les effets des politiques sur l'offre de garde et les représentations des parents. L'objectif est d'analyser les profondes mutations tant sur le plan des représentations (conceptions et projets éducatifs) que des pratiques des parents en matière de choix des modes de garde.

#### **Méthodologie**

Les chercheurs procèdent d'une part, à une analyse comparative de la structuration des modes de garde en milieu urbain et rural ; et, d'autre part, à une analyse des politiques locales en matière de modes de garde dans deux départements bretons : l'Ille et Vilaine et les Côtes d'Armor.

Sur le territoire de 7 relais assistantes maternelles (4 en Ille et Vilaine et 3 dans les Côtes d'Armor) choisis à la fois en milieu urbain et rural, il est procédé :

- *concernant les professionnels et les services de garde*

- à l'inventaire des acteurs qui occupent le champ des politiques conduites en direction de la petite enfance,
- au repérage des emplois des statuts et des qualifications,
- au recensement des services (en veillant à ce qu'il n'y ait pas de redondance avec l'état des lieux déjà établi sur Rennes),
- à l'analyse du contenu des activités, des parcours et des professionnalités (au moyen d'entretiens individuels sur un échantillon représentatif d'acteurs de la petite enfance).

- *concernant les parents*

- à l'analyse des représentations et des pratiques éducatives (au moyen d'entretiens individuels semi-directif sur un échantillon de parents sélectionnés sur chaque relais ou à partir des fichiers des structures d'accueil).

#### **Principaux Résultats**

Du point de vue de l'analyse, les chercheurs inventorient quatre modalités de rationalité vis à vis du choix d'un mode de garde et six idéaux types constitutifs des dynamiques des comportements des parents vis à vis du projet éducatif qu'ils entendent avoir pour leur enfant.

Les chercheurs montrent que pour comprendre les comportements et saisir par delà les raisons affichées, les véritables mobiles qui gouvernent la façon de penser et d'agir des parents, il faut compter sur une combinaison de ces modalités et d'idéaux types. Ainsi les chercheurs nous montrent que le choix des parents ne s'en tient jamais à la simple mise en conformité d'un mode de garde avec les besoins qu'ils énoncent. Ce choix ainsi que l'appréciation portée par les parents sur ce choix, est toujours en tension entre l'objectivité des situations, c'est à dire les exigences concrètes ou critères

objectifs (les possibilités que réserve l'offre de garde dans un quartier par exemple ou les exigences matérielles, familiales, professionnelles qui s'imposent aux parents (coût, proximité, horaires) et la subjectivité de leurs jugements, c'est à dire les intentions, les systèmes de valeurs et les principes éducatifs qui les animent.

En outre, les chercheurs nous montrent que tous les parents se reconnaissent dans un modèle éducatif qui reflète leur appartenance à un même univers social. Ainsi, nous démontront les chercheurs, chaque parent élabore un mode de garde qui intègre l'offre et traite avec ses exigences, répond à ses besoins d'organisation et incorpore sa propre dimension imaginaire de l'éducation. La bonne adéquation des moyens et des fins intervient ici comme principe d'efficacité pratique ou comme principe d'efficience. Les parents choisissent aussi le mode de garde qu'ils jugent le plus adapté aux contraintes de leur organisation familiale et professionnelle.

Par conséquent, les chercheurs soulignent qu'il n'y a pas un simple déterminisme de l'offre de garde sur les comportements des parents mais le projet des parents et les conditions de sa réalisation sont toujours en tension. Les parents jouent leur place et composent avec les situations de garde qui leur sont données en déployant toutes sortes de tactiques et de stratégies pour ajuster leur projet éducatif à l'offre de garde sur un territoire. Ils contribuent ainsi nous disent les chercheurs à structurer l'offre de garde.

Enfin, les idéaux types mettent en évidence qu'en fonction des univers sociaux et culturels d'appartenance, les parents sont plus ou moins en mesure de s'émanciper de leurs contraintes professionnelles et des contingences de l'offre pour se positionner en force de proposition.

Néanmoins tous à leur manière déploient des tactiques pour rester maîtres de la situation et pour se réapproprier le mode de garde en accord avec leurs modèles éducatifs de référence.

## **II.2 Les interactions mères-enfants - structures d'accueil**

Laboratoire "personnalisation et changements sociaux" – Université Toulouse le Mirail  
(J. Le Camus - En cours)

### **Objectifs**

Il s'agit d'observer les interactions parents-enfants-personnels des services d'accueil (crèches collectives, parentales et familiales) afin d'éclairer les différences éventuelles et/ou les convergences entre les diverses structures d'accueil et ainsi, de caractériser les modalités d'articulation entre les familles et ces lieux de vie.

Partant du constat que les jeunes enfants sont en rapport simultané avec leur milieu familial et leur milieu d'accueil, cette recherche exploratoire vise à analyser la nature des liens entre lieux d'accueil, famille et enfant. Cette analyse devant conduire à une meilleure explicitation du processus de socialisation chez l'enfant.

### **Méthodologie**

L'analyse du développement psychologique du jeune enfant porte sur deux tranches d'âges de jeunes enfants : 1 an et 2 ans.

L'observation sera conduite sur 150 couples ayant un enfant de 12 mois (dont 50 en crèches collectives, 50 en crèches familiales et 50 en crèches parentales) et 150 autres couples ayant un enfant de 24 mois (même répartition).

Elle se fait essentiellement au moyen de questionnaires (Q-Sort sur l'attachement, questionnaire de B. Zazzo modifié) et d'observations filmées des différentes interactions en situation ludique (observation enfant-mère, enfant-personnel du lieu d'accueil, enfant-mère-personnel du lieu d'accueil).

Les variables explicatives étant :

- les valeurs et représentations des pratiques éducatives des parents et des personnels des lieux d'accueil;
- les modalités d'articulation entre familles et lieux d'accueil.

Les variables à expliquer concernent la socialisation du jeune enfant.

### **Premiers résultats**

Au stade actuel de la recherche, les chercheurs ont réalisé l'analyse descriptive des pratiques éducatives et le traitement statistique des processus de socialisation en fonction des structures d'accueil. Il reste à mener l'analyse des entretiens auprès des mères et des accueillantes ainsi que l'analyse des questionnaires relatifs aux pratiques éducatives du père, de la mère et de l'accueillante.

Le rapport final sera rendu au mois de juillet 2000.

## II.3 Modes d'accueil et développement du jeune enfant

Laboratoire de Psychologie Education, Cognition, Développement - Université de Nantes  
(Agnès Florin – 1999)

### Objectifs

Il s'agit d'une part, de conduire une analyse comparative (maternelles, crèches, assistantes maternelles) des activités offertes aux enfants de 2-3 ans et des modes de guidage proposés par les adultes et d'autre part, d'étudier les échanges et interactions entre acteurs de première ligne (parents, professionnels) : savoirs, représentations (notamment sexuées), compétences professionnelles dans le domaine de la socialisation de l'enfant seront pris en compte.

Un premier axe, « modes d'accueil, socialisation et développement cognitif de l'enfant » examine dans une perspective comparative, certains aspects du fonctionnement des écoles maternelles et des crèches dans leur offre d'éducation. Cet axe se scinde en trois études complémentaires :

- l'analyse des activités proposées et réalisées,
- l'analyse des guidages des activités des enfants,
- l'analyse des effets sur le développement social et cognitif des enfants.

Dans un premier temps, les chercheurs repèrent les similitudes et les différences d'activités et d'organisation journalière de deux modes d'accueil (crèches et écoles) des enfants de 2 à 3 ans.

L'objectif est de repérer les différences pédagogiques réellement mises en œuvre dans les différentes institutions.

Complémentairement, l'analyse des guidages des actions des enfants lors des activités a pour objectif de mettre à jour les caractéristiques de la tutelle chez les différents types de tuteurs, leur capacité d'adaptation au niveau et au comportement de l'enfant au cours de l'interaction.

Enfin, l'analyse des apports comparés de ces différents modes de garde sur le développement social et cognitif des enfants de 2-3 ans a pour objectif de mettre en évidence leur apport différentiel.

Un second axe consiste à s'interroger sur la formation et la circulation des savoirs entre parents et professionnels de la petite enfance.

Cette thématique de recherche est traitée en deux études distinctes :

- l'une sur les interactions autour du livre pour quatre groupes de partenaires sociaux (parents, éducateurs, enseignants, assistantes maternelles) avec des enfants de 2 à 3 ans,
- l'autre sur les conceptions éducatives vis-à-vis du langage oral et écrit chez quatre groupes de partenaires sociaux (parents, éducateurs, enseignants, assistantes maternelles).

La thématique sur les représentations sexuées des acteurs sociaux de la petite enfance est traitée en deux études complémentaires :

- l'une auprès des candidats à la formation d'éducateurs et de professionnels de la petite enfance,

- l'autre sur une évaluation des discours des parents et des professionnels sur la socialisation des enfants.

## **Méthodologie**

Elle se décompose en deux axes :

- L'observation des activités (proposées par l'adulte et réalisées par les enfants) se fait sur vingt-cinq lieux différents pour chacun des trois modes d'accueil enquêté, à partir de grilles d'observation.

L'analyse des guidages d'actions porte sur divers types d'activités. Dans quatre différents cadres (les trois modes d'accueil et le domicile des enfants) vingt-cinq situations de guidage sont examinées. Parallèlement un état des recherches scientifiques conduites sur ces thèmes en France et à l'étranger est dressé. Ce travail prend en compte les différences structurelles des systèmes éducatifs liés au contexte culturel, idéologique et politique de chacun des pays.

L'étude des apports comparés de différents modes de garde sur le développement social et cognitif des enfants de 2-3 ans se fait sur trois groupes d'enfants examinés et suivis longitudinalement (avant et après la scolarisation) en crèche, en halte garderie et chez une assistante maternelle. Les comportements sociaux des enfants sont évalués à partir de trois situations-stimulus et une situation de jeu libre.

Une première étude se base sur le postulat suivant : les compétences des enfants sont déterminées par leurs interactions avec un adulte plus compétent (souvent leur mère) et par conséquent, les différences entre les niveaux de compétences des enfants trouvent leur origine dans les différents styles d'apprentissage des adultes. La population enquêtée est composée de 86 dyades adulte-enfant de vingt-quatre à trente six mois : quatorze enfants en interaction avec un parent, vingt-deux enfants avec leur éducateur (deux éducateurs et vingt éducatrices), vingt-quatre enfants avec leur enseignant (un instituteur et vingt-trois institutrices) et vingt-six enfants avec leur assistante maternelle. L'analyse des observations est faite avec la grille d'observation PLEO.

Une seconde étude se base sur le postulat que les performances langagières des enfants sont déterminées par un "habitus lectural primaire" défini par les conceptions vis-à-vis du langage oral et écrit de leurs parents. La population enquêtée est composée de deux cent quatre partenaires éducatifs intervenant avec des enfants de vingt-quatre à trente six mois : cent trente trois parents, quinze enseignants, vingt-cinq éducateurs, trente et une assistantes maternelles. Les outils utilisés sont les questionnaires CLÉO, une liste de contrôle de connaissance de titres de livres (auprès des adultes), une épreuve d'évaluation des performances langagières des enfants (B20).

Une troisième étude est destinée à analyser les raisons pour lesquelles le secteur de la petite enfance est marqué par une forte féminisation professionnelle. Les chercheurs postulent qu'en matière de stéréotypes de sexe, les conduites conformistes sont cent soixante huit sujets, dont quatre vingt deux candidats à la formation d'éducateurs de jeunes enfants et soixante treize professeurs des écoles. L'activité des sujets consiste à remplir trois questionnaires : le BSRI destiné à mettre à jour les orientations de genre des sujets, des planches photographiques pour recueillir les conduites des sujets en fonction du sexe de l'enfant, une échelle des motivations et une échelle d'estime de soi.

Une quatrième étude concerne l'évaluation des discours des parents et des professionnels de la petite enfance à propos de la socialisation de l'enfant. Les chercheurs postulent que la formation reçue par les éducateurs les oriente plutôt vers l'adoption d'attitudes neutres ou asexuées en opposition avec des modèles éducatifs conformes au sexe transmis par les parents (davantage les pères que les mères).

Une dernière étude concerne à recueillir des informations sur la précocité et la nature de la perception de l'enfant de 4-6 ans sur les rôles des parents et des éducateurs. Par ailleurs, les chercheurs étudient les conduites d'ajustement social des enfants selon l'objet (jouet approprié ou non au sexe de l'enfant), le lieu de l'interaction (maison ou crèche) et le statut de l'adulte (parent ou éducateur).

## **Principaux résultats**

L'analyse des activités proposées indique que la part des activités communes est largement plus importante que celle qui distingue les structures. Pour autant, les chercheurs soulignent l'absence d'un modèle unique de fonctionnement, révélé par la forte hétérogénéité existant entre les modes d'accueil. Ceci ne signifie par forcément que les institutions sont en mesure de répondre entièrement aux besoins des jeunes enfants. En particulier, les chercheurs attirent l'attention sur le temps consacré à l'attente, à une certaine inactivité voire à la passivité. Sans remettre en cause la nécessité de ce type de temps pour le développement de l'enfant, les chercheurs en soulignent la trop grande part dans les activités journalières. En effet, si l'on additionne le temps consacré à ces activités non spontanées à celui de l'attente demandée, on arrive à 27% du temps en crèche et 41% en maternelle.

La taille limitée de l'échantillon étudié rend difficile des conclusions sur les pratiques des assistantes maternelles. Les assistantes maternelles observées proposent autant d'activités pédagogiques que dans les autres modes d'accueil mais accordent moins de place à la psychomotricité.

Par ailleurs, l'analyse des pratiques de guidage des actions des enfants montre des différences non négligeables. Comparées aux mères et aux assistantes maternelles, les éducatrices de crèche et les enseignantes laissent plus de place à l'activité de l'enfant et développent davantage d'interventions d'ordre cognitif (explication, analyse). Les assistantes maternelles participent plus que l'enfant à la réalisation de cette tâche (60% des actes sont à attribuer aux adultes). Les éducateurs de crèche laissent une place importante à l'enfant en partageant équitablement les responsabilités de la réalisation. La moitié de leurs interventions sont de l'ordre du méta cognitif. Ils présentent une grande régularité dans leur participation et lorsque des difficultés apparaissent, elles interviennent modérément. Les institutrices s'ajustent à la tâche et à l'enfant. Les enfants prenant part à ces dyades participent plus souvent que les autres enfants à des événements mettant en jeu des aspects métacognitifs. Les mères s'attachent au succès de la séance. Elles contrôlent l'activité de l'enfant, et présentent moins d'élaborations métacognitives.

Enfin, l'analyse des apports comparés de ces différents modes de garde sur le développement social et cognitif des enfants de 2-3 ans montre que le développement social du jeune enfant ne semble pas affecté par le lieu d'accueil, le type d'accueil ou la régularité de fréquentation du lieu. Les différences en fonction du lieu apparaissent principalement sur les comportements asociaux. Des résultats de recherches antérieures montrent que les enfants gardés chez une assistante maternelle émettent plus de comportements sociaux négatifs (jouer seul, ignorer les autres enfants) que les enfants en crèche ou en halte garderie. Ceci suggère qu'une expérience avec un groupe de pairs limité conduirait à produire plus de comportements sociaux négatifs. En ce qui concerne la fréquence, il apparaît au regard des résultats que les enfants allant régulièrement en structure collective ont un indice d'élaboration cognitive plus faible.

Les chercheurs montrent que les conceptions des adultes vis à vis du langage et du livre sont différentes. Les enseignants sont plutôt sensibles aux apprentissages de l'enfant selon un mode de guidage "didactique", tandis que les éducateurs mettent en avant le développement de l'autonomie. Les assistantes maternelles et les parents se rejoignent pour un guidage de contrôle selon des théories qui ne sont pas inscrites dans un cadre pédagogique professionnalisé mais qui restent dépendantes de la structure familiale et de leur enfant.

En approfondissant le champ des conceptions éducatives par l'analyse des représentations sexuées des futurs professionnels de la petite enfance, les chercheurs montrent que les futurs éducateurs et futurs enseignants des deux sexes évaluent leur métier avec des caractéristiques plus féminines que masculines. L'analyse des conceptions éducatives des parents et des professionnels met en évidence des profils relativement contrastés entre la conception éducative des professionnels et celle des parents. Les chercheurs distinguent deux dimensions autour desquelles s'organisent les représentations : une dimension de soutien affectif/cognitif présente chez les parents et une dimension de contrôle normatif rigide/souple présente chez les éducateurs. Mais, qu'il s'agisse de soutenir l'enfant dans son éveil et son développement cognitif, les adultes des deux catégories envisagent la socialisation comme un processus négocié et le modèle d'une interaction souple. Les chercheurs présument que la conjugaison de la socialisation normative (qui serait assurée par les parents) et de l'éveil cognitif (qui serait assuré par les éducateurs) accélère le rythme de développement de l'enfant.

## **II.4 Géographie des modes de garde de la petite enfance crèches, AFEAMA, APE, AGED**

Laboratoire printemps – IRAD – H. Le Bras, S. Bertaux - 1999

### **Objectifs**

Il s'agit de croiser une géographie de la petite enfance (répartition des jeunes enfants) et une géographie des services et aides en direction de la petite enfance. Pour mettre en lumière, à différents niveaux, les cohérences et incohérences dans l'ajustement de l'offre et de la demande.

Cette analyse des interactions entre l'offre et la demande locale de service s'insère dans une tentative plus générale d'appréciation spatiale des données sociales, en termes de système d'information géographique sur la petite enfance.

### **Méthodologie**

L'état des lieux de la géographie de l'offre est essentiellement dressé à partir des données INSEE sur la distribution communale des naissances de 1990 à 1995. Des cartes communales sur lesquelles sont appliquées des procédures de lissage fournissent une description relativement fine et exhaustive de la géographie de la petite enfance.

Les chercheurs testent les méthodes d'analyse (lissage et analyse de variance à deux facteurs) au regard de l'étude de fécondité et de la natalité. Ils se penchent également sur la relation entre les variables économiques et la situation de revenu des allocataires afin d'examiner si les modes de garde de la petite enfance relèvent uniquement de questions économiques. Ils s'intéressent particulièrement à la structure en terme de richesse et pauvreté des allocataires de la CNAF ayant des enfants de moins de 6 ans à charge, avec une interrogation particulière pour les 0-3 ans. Enfin, ils résument sous la forme de trois indicateurs, structure des ménages, densité du voisinage et cohésion sociale, la diversité des comportements qui leur donnera un moyen d'interpréter les répartitions des aides à l'enfance

Différentes sources seront utilisées pour dresser un état des lieux de la géographie des services :

- le fichier FINESS du SESI pour recenser les structures d'accueil et le nombre d'assistantes maternelles par commune ;
- les données PERSPICAF sur les bénéficiaires des prestations AGED et AFEAMA par commune et sur les enfants scolarisés par classe d'âge.

Il est ensuite procédé à l'analyse des interactions entre offre et demande. Les calculs sont conduits à différentes échelles (communale, infra-communale, régionale) afin de déceler différents niveaux de cohérence ou d'incohérence .

### **Principaux résultats**

La recherche enrichit considérablement les connaissances sur la répartition dans l'espace géographique des différents modes de garde de la petite enfance. En effet, elle souligne l'existence de fortes disparités géographiques et propose de les interpréter. L'intérêt majeur de ce travail est de montrer que les disparités des modes de garde relèveraient davantage d'explications culturelles que de déterminismes économiques. Pour les chercheurs, les différents modes de garde de la petite enfance s'inscrivent dans des structures profondes de la société française et expriment les rapports sociaux complexes.



Les chercheurs nous renseignent sur la répartition géographique et sociale de trois modes de garde : accueil en crèches, accueil au domicile d'une assistante maternelle (analysé par la répartition de l'AFEAMA), accueil au domicile de l'enfant (analysé par la répartition de L'AGED).

### **Les crèches**

Les chercheurs étudient la répartition des places offertes en crèches et notent que la proportion des places en crèches varie avec la densité (moins de 5 % dans les zones rurales jusqu'à 25 % au cœur de certaines grandes villes). Ils montrent ainsi que la "crèche fait partie du matériel urbain" et que la densité de places par jeune enfant s'accroît à mesure que la densité augmente. Mais en dehors de cette relation entre densité et nombre de places par enfant ou par habitant, il ne semble pas exister de structure spatiale détectable.

Pourtant des surprises apparaissent : ainsi des communes assez éloignées du centre de Paris ont un fort taux d'équipement en crèche en comparaison de leur densité. Autre surprise soulignée par les chercheurs : l'absence d'influence du politique. Ainsi, le nord de l'agglomération parisienne ne se distingue pas de l'ouest alors que les différences sociales et politiques sont importantes.

Un ensemble de facteurs semble neutraliser la variabilité de l'offre. D'une part, le niveau de finances communales et le niveau de revenu des parents limitent l'offre de crèches dans les communes pauvres, d'autre part, la volonté d'encourager le maintien des enfants dans leur famille modère les investissements dans les communes riches et conservatrices. Ces résultats semblent se confirmer au niveau de l'échelle des régions.

Les chercheurs font apparaître des différences importantes au niveau des petites villes (et même des communes de moins de 1000 habitants) qui s'expliquent au regard de deux distributions : celle des paysans propriétaires (présence d'autres personnes que les enfants dans le ménage) et celle des structures nucléaires traditionnellement dominantes dans un grand nord ouest. C'est dans la France des familles propriétaires et complexes, où traditionnellement la fécondité est la plus faible, que le nombre de places en crèches est le plus abondant. Les chercheurs interrogent cette contradiction : il leur semble a priori paradoxal de trouver les places en crèches les plus abondantes dans les régions où la cellule familiale vit regroupée et où traditionnellement la fécondité est la plus faible.

Les chercheurs proposent une hypothèse selon laquelle les déterminants ne sont pas directement économiques, mais culturels et politiques.

### **L'AGED**

Les chercheurs confirment que les bénéficiaires de L'AGED (1,7 % des familles allocataires ayant des enfants de moins de 6 ans) se recrutent dans les milieux très aisés et que leur distribution dans l'espace est aussi celle des personnes très aisées. Ils notent que la proportion d'utilisateurs de l'AGED croît avec la densité ou la dimension urbaine et soulignent l'ampleur de la différence entre le cœur des grandes agglomérations et les zones rurales.

Trois situations se dégagent : la région parisienne, les régions de l'ouest et du centre et le reste de la France. Dans la région parisienne l'AGED est beaucoup plus fréquemment utilisée que la moyenne d'en France, mais aussi de manière très discriminante selon les départements. Ainsi, les indices des départements de l'Île de France sont les suivants : Paris (405), Seine et Marne (73), Yvelines (237), Essonne (91), Hauts de Seine (482), Seine Saint Denis (46), Val de Marne (155), Val d'Oise (64). Ces écarts s'accroissent entre les communes puisque les chercheurs notent un indice de 1298 pour les communes résidentielles des Hauts de Seine, alors qu'il tombe à 33 au nord de la Seine Saint Denis et dans les villes industrielles du Val d'Oise.

En dehors de la région parisienne, des différences apparaissent entre communes. Les cartes montrent avec netteté la séparation traditionnelle entre les pays de population groupée et de population dispersée. Dans ces deux types de région, deux types de sociabilité se sont mis en place, l'une centrée sur le voisinage, l'autre sur la cellule familiale. Les chercheurs attirent notre attention sur le fait que la répartition des domestiques et métayers en 1851 et les cartes actuelles de l'AGED se recoupent. Enfin ils rappellent que l'extrême nord et les bords de la méditerranée sont les deux régions où traditionnellement le travail féminin est le moins bien considéré et le moins fréquent actuellement encore. C'est pourquoi, en parallèle, les chercheurs s'interrogent sur les conditions de l'offre. Dans le cas de L'AGED, le fait que des femmes acceptent de se rendre au domicile d'autres femmes pour y effectuer des tâches d'ordre privé semble nécessaire.

Au sein de la zone centre-ouest qui recourt fréquemment à L'AGED, des distinctions s'opèrent entre un ouest intérieur et un massif central où ce recours à L'AGED est le plus fréquent et une façade atlantique où il est le plus modéré. Ces zones ne se distinguent pas par leur richesse, c'est pourquoi les chercheurs proposent là encore une explication plus culturelle : celle de l'idée d'enfermement (ces deux zones étaient celles où le mariage entre apparentés étaient les plus fréquents).

### **L'AFEAMA**

Alors que la proportion d'utilisateurs de l'AGED croît avec la densité ou la dimension urbaine, c'est l'inverse pour l'AFEAMA qui atteint son maximum en milieu rural. Malgré ce profil opposé à l'AGED en terme de dimension humaine, la géographie de l'AFEAMA se rapproche au niveau régional de celle de l'AGED. A l'exception de la région parisienne, les chercheurs notent que la carte coupe à nouveau la France en deux avec un grand centre ouest où l'AFEAMA est plus souvent utilisée et deux bordures nord et sud où au contraire on fait moins appel à elle.

L'ampleur des écarts entre départements est spectaculaire sans qu'aucune différence socio-professionnelle ou économique ne puissent les expliquer. Les chercheurs mettent en évidence que les deux zones où l'AFEAMA est la plus demandée correspondent en partie à celle du fermage traditionnel. Ils proposent également une explication liée à l'intensité de l'activité féminine (si l'on excepte les centres urbains). En effet cette activité est déclarée de manière plus intense dans l'ouest et elle atteint ses plus faibles valeurs sur la frontière nord-est et sur les bords de la méditerranée. Même si les différences actuelles d'activité féminine sont devenues assez modestes, elles traduisent un rapport de force entre les sexes et plus précisément de la domination masculine. Une fois encore la proposition des chercheurs est de donner une explication culturelle.

Le rivage méditerranéen représente l'opposé de l'ouest profond du point de vue des femmes : elles sont reléguées dans l'espace privé. La population est agglomérée et vit sous la règle de la famille souche, c'est à dire de cohabitation de la génération ancienne avec la génération suivante désignée comme héritière. Les femmes y sont sous le contrôle des hommes du voisinage qui occupent l'espace public et sous le contrôle de la parenté, plus précisément de la belle-famille.

La zone la plus massive de versement de l'AFEAMA (l'ouest intérieur et même quart sud ouest au dessous de Paris) correspond à la zone où les familles sont le plus nucléaires (interdit de cohabitation de deux générations adultes).

Les chercheurs font l'hypothèse que le recours à une nourrice dans le voisinage paraît plus naturel dans l'ouest tandis qu'il soulève des problèmes d'indépendance des femmes et de territorialité locale au sud où l'assistance occasionnelle de la famille et du voisinage peut en outre être mobilisée en cas d'urgence.

In fine, pour les chercheurs le choix de l'AFEAMA est fonction des liens de dépendance par rapport au voisinage et à la famille, beaucoup plus que de contraintes purement monétaires.

Les chercheurs s'interrogent également sur les conditions de l'offre. Ils soulignent que les politiques raisonnent comme si l'offre de nourrices était illimitée et que la demande n'était freinée que par les coûts. Pourtant, les conditions de l'offre comme celles de la demande dépendent des conditions concrètes dans lesquelles les relations aux autres et aux lieux s'établissent, et plus particulièrement des formes de famille et des relations entre sexes qui en font partie ou en découlent.

Une autre source de différence est celle de la fécondité : dans les régions à fécondité plus élevée, il y a des femmes qui après avoir élevé plusieurs enfants passent à l'élevage des enfants des autres. Or la fécondité est plus forte précisément dans l'ouest intérieur et à la frontière est.

En conclusion, trois apports principaux se dégagent de ce travail :

- en ce qui concerne les crèches : alors qu'il est habituel de considérer les crèches avec leur nombre de places comme une offre, et les parents avec leurs enfants comme une demande agissant en fonction de mobiles économiques, les chercheurs proposent une hypothèse selon laquelle les déterminants ne sont pas directement économiques, mais culturels et politiques.
- en ce qui concerne L'AGED : les auteurs remarquent que l'AGED se retrouve dans les régions traditionnellement portées vers l'autonomie de la cellule familiale.
- enfin, pour les chercheurs le choix de l'AFEAMA est fonction des liens de dépendance par rapport au voisinage et à la famille, beaucoup plus que de contraintes purement monétaires.

## **II.5 L'accueil de la petite enfance ou l'école des parents**

CRIDA (Centre de recherche et d'information sur la Démocratie et l'autonomie)  
B. Eme, JL. Laville - 1999

### **Objectifs**

La recherche vise à développer, sur la région Nord-Pas-de-Calais, une évaluation économique et sociale des effets des différents modes de garde et d'accueil des jeunes enfants. L'analyse des effets économiques comprend l'analyse des coûts, des financements et des effets économiques. L'évaluation des effets sociaux est conduite à partir de l'analyse des modalités de constitution de l'offre et des filières d'accès, ainsi que des espaces sociaux d'intervention et de régulation.

### **Méthodologie**

Du point de vue du cadre d'analyse, la recherche fait appel d'une part à une approche socio-économique des modes de garde et d'accueil de la petite enfance et d'autre part, cette recherche articule les dimensions sociales et psychologiques pour appréhender les phénomènes qui, selon l'hypothèse des chercheurs relèvent d'une tension entre logiques de systèmes fonctionnels et logiques d'acteurs-sujets.

Les chercheurs ont sélectionné deux territoires délimités et contrastés. Le premier territoire est dans la ville de Lille et concerne les secteurs de Lille centre et de Wazemmes ; le second territoire est constitué de la micro-région autour de la ville d'Auby dans le bassin minier et dans le Douaisis.

La perspective adoptée est celle d'une sociologie des activités économiques avec comme hypothèse centrale une structuration territorialisée de l'offre (toutes les actions réputées économiques n'existent en fait qu'insérées dans des réseaux de relations de personne à personne). Cependant, à partir notamment de l'analyse de l'émergence de l'offre de garde et d'accueil de la petite enfance sur le site d'Auby, les chercheurs ont du relativiser et complexifier cette hypothèse sur la structuration territorialisée de l'offre.

En effet les chercheurs ont mis en exergue l'existence d'une tension dynamique entre l'appartenance locale et la professionnalité. Ce sont les effets de cette tension sur la structuration de l'offre comme sur l'expression des demandes sociales (et donc sur le jeu des acteurs institutionnels comme sur les familles et les parents) qui sont développés dans ce travail.

### **Principaux résultats**

Les chercheurs identifient les contraintes qui pèsent sur le fonctionnement économique des structures d'accueil de la petite enfance. Il s'agit de contraintes propres au champ de la petite enfance, aux contingences locales, et à la maîtrise gestionnaire des structures.

Cependant, les contraintes du champ institué de la petite enfance (ratio enfants-professionnels, barème Caisse d'Allocation Familiale, conventions collectives, normes d'aménagement des locaux) ne s'appliquent pas de manière mécanique. Les projets gardent des marges d'autonomie tant au niveau des tarifs appliqués aux usagers qu'au niveau des charges du personnel. Ces marges d'autonomie produisent des conséquences non négligeables notamment sur la part payée par les parents.

Pour les chercheurs, l'agir économique est sous tendu par une perspective axiologique qui accorde de la valeur à ce qui n'a pas de valeur sur le marché ou qui n'a qu'une faible valeur. Dans le cas " d'Auby ", l'offre est structurée par une valeur de prévention.

En outre, certains éléments sociaux et culturels de la construction demandent à être décontextualisés, déterritorialisés : l'espace de configuration du projet de politique petite enfance n'est plus seulement local mais se construit par une tension dynamique entre les appartenances locales et des expertises a-territoriales. Dans le cas d'Auby, cette expertise de second niveau permet la structuration de l'offre et de la demande en l'inscrivant dans un registre qui n'est pas uniquement local mais qui relève d'un champ plus large : le champ éducatif professionnel.

Ainsi, pour les chercheurs, ce n'est pas l'appartenance locale qui détermine les formes de co-responsabilité parentale dans l'éducatif ; c'est le champ professionnel de l'éducatif qui promeut de manière spécifique l'implication de la parentalité tout en prenant en compte les particularités locales.

En ce sens, la politique locale de développement de l'accueil de la petite enfance distingue et sépare le domaine des compétences professionnelles et celui de l'appartenance locale. Il y a au niveau de la professionnalité une certaine neutralisation du local, de ses caractéristiques, de ses acteurs.

## **Publication**

L'institution de la parentalité, Dunod, juin 2000 à paraître.

## II.6 Le développement du langage et de la communication entre deux et trois ans : influence du mode d'accueil

Laboratoire de Psychologie du développement et de l'éducation de l'enfant  
Université R. Descartes PARIS V - H. Marcos - 1999

### Objectifs

L'objectif de cette recherche est d'étudier les effets du mode d'accueil du jeune enfant sur le développement du langage dans ses aspects structuraux (vocabulaire et syntaxe) et fonctionnels (adaptation à la situation sociale).

Elle comporte trois volets concernant respectivement l'influence du mode de garde sur :

- le développement lexical, syntaxique et pragmatique,
- le développement et la diversité des conduites de dialogue,
- la diversité énonciative du discours adressé à l'enfant lors de la transmission de règles et son incidence sur la compréhension et le respect de ces règles.

### Méthodologie

L'ensemble de la recherche porte donc sur un même échantillon qui se compose de trois groupes d'enfants uniques qui se distinguent par le mode de garde :

- enfants élevés essentiellement par leur mère ;
- enfants accueillis par une assistante maternelle à temps plein depuis au moins 12 mois ;
- enfants accueillis en crèche collective à temps plein depuis au moins 12 mois.

Les différents groupes d'enfants enquêtés sont observés sous les trois angles correspondant aux trois aspects de l'influence possible du mode de garde sur le développement langagier. Dans chaque groupe, vingt-quatre enfants (douze filles et douze garçons) âgés de vingt-six à vingt-huit mois et provenant de familles de milieu socioprofessionnel moyen (professions intermédiaires), sont observés et filmés dans une situation de vie quotidienne (le repas pris avec leur mère). Chaque enfant est vu deux fois à une semaine d'intervalle. Parallèlement, les chercheurs ajoutent à ces observations communes, les enregistrements de dix enfants appartenant au groupe crèche observé également dans leur milieu d'accueil en situation de repas. De plus, pour chacun des groupes, les observations sont effectuées dans deux types d'activités : le goûter et un jeu.

### Principaux résultats

L'intérêt majeur du premier axe de questionnement "*influence du mode de garde sur le développement structurel et fonctionnel du langage*", est de distinguer le concept "langage entendu" du concept "langage adressé" à l'enfant. Cette distinction permet de confirmer la contribution très active de l'enfant à son propre développement. Aussi, le chercheur propose de remplacer la notion "d'apport" par la notion d'enfant "acteur de son développement".

Il apparaît que sur l'aspect structurel, les enfants accueillis en milieu extra familial ont des meilleurs scores que les enfants élevés en famille. Ces résultats se manifestent quels que soient les indices structuraux (longueur moyenne des énoncés et richesse lexicale).

Ils paraissent intéressants à plusieurs titres : ils indiquent que la garde extra-familiale facilite le développement structural, au moins sur les deux indices retenus. En outre, ils mettent en évidence l'importance du langage entendu dans l'acquisition du langage ; l'enfant ne se limitant pas à intégrer les modèles et interprétations qui lui sont fournis directement.

Pour les aspects fonctionnels (tours de parole et contingences<sup>13</sup>), les résultats confirment globalement l'importance des expériences communicatives dans le développement des capacités à utiliser le langage de manière adéquate à la situation. Ainsi, l'apport de l'enfant à la conversation en terme de tour de parole est supérieur chez les enfants en accueil extra-familial.

Le chercheur souligne que le nombre moyen de ces deux indices est plus élevé chez les enfants du groupe assistante maternelle que dans les deux autres.

Cet indice pourrait témoigner de la capacité de l'enfant à "prendre en charge" le maintien de la conversation et induit que les expériences communicatives diversifiées facilitent l'acquisition de cette capacité.

Enfin, les enfants des groupes « mère » et « assistante maternelle » manifestent plus fréquemment que ceux du groupe « crèche » la capacité à poursuivre le discours d'autrui.

Sur le deuxième axe de questionnement "*effets du mode de garde sur le développement et la diversité des conduites de dialogue*" le chercheur développe un travail sur deux axes complémentaires : les profils dialogiques (initiatives et réactions de l'enfant à la construction du dialogue) et la continuité dans le dialogue.

Au niveau des profils de dialogues, les résultats font apparaître clairement deux choses. Tout d'abord le fait récurrent que les enfants parlent plus souvent en réaction au discours de l'autre qu'en tant qu'initiateurs (60% d'interventions réactives contre 40% d'interventions initiatives).

Une analyse détaillée des différents types d'interventions initiatives montre une assez grande homogénéité dans les conduites des enfants des différents groupes. L'analyse révèle que les initiatives absolues sont très peu nombreuses alors que les initiatives relatives sont plus nombreuses<sup>14</sup>. En ce qui concerne l'analyse en détail des interventions réactives, les enfants du groupe "assistante maternelle" se distinguent plus par leur grande propension à produire des interventions réactives et à présenter des réactions non induites directement par les propos de l'interlocuteur.

En ce qui concerne la continuité dans le dialogue selon le mode de garde, les trois groupes ne présentent pas globalement de gros contrastes. Cependant l'analyse détaillée permet de différencier le groupe "assistante maternelle" des deux autres (compétence dialogique plus développée). Le chercheur émet l'hypothèse que la communication en petit groupe avec un adulte privilégié contribue à amener l'enfant à participer à la construction d'un espace discursif commun. En revanche, la situation de communication en crèche semble plus propice à intégrer des règles plus strictes du cadre d'activité.

Des observations issues d'enregistrements de dix enfants appartenant au groupe "crèche" à leur domicile en situation de repas et de jeu semblent confirmer ces hypothèses. En effet, elles mettent en évidence une différence entre les situations de communication inscrites dans un cadre institutionnel et

---

<sup>13</sup> Utilisé ici dans le sens de cohérence. Quatre catégories ont été considérées : la non-contingence, l'imitation, la contingence intra-locuteur et la contingence inter-locuteur.

<sup>14</sup> Initiatives absolues : l'objet du discours est introduit par le locuteur ; initiatives relatives : elles sont dépendantes d'une autre initiative.

dans un cadre familial. Pour les premières, la participation de l'enfant est plus limitée et reste circonscrite au cadre déterminé par l'adulte.

Le dernier axe de questionnement "*influence du mode de garde sur les conduites régulatrices des enfants*" est centré sur les contributions enfantines à la régulation de l'interaction sur trois plans : la régulation de la communication, celle des comportements au sens général et celle de l'activité spécifique en cours, le goûter. Il s'agit pour le chercheur de déterminer comment l'enfant intervient par ses propres interventions langagières, tout en considérant l'influence possible des différentes configurations interactives possibles dans le cadre des modes de garde étudiés.

La régulation du comportement occupe la même place dans les trois groupes. En revanche la régulation de l'activité n'est pas homogène. Elle apparaît dominante chez les enfants gardés par leur mère et occupe aussi une place importante à la crèche. Chez les enfants accueillis par une assistante maternelle, les conduites de régulation de la communication sont plus fréquentes que dans les deux autres groupes, au détriment de la régulation de l'activité. Cette dernière observation paraît essentielle au chercheur car elle montre que c'est dans ce groupe que les enfants participent le plus à la régulation de la communication.

En ce qui concerne les actes du langage, l'usage de la reformulation (qui sert à clarifier son propre discours) est apparu comme distinguant nettement les trois groupes. Cette conduite est surtout présente chez les enfants gardés par une assistante maternelle.

Ce travail a été rendu possible en partie par un échantillon relativement réduit. En même temps, ce choix méthodologique a aussi des limites puisqu'il paraît difficile de généraliser les résultats. Pourtant, en mettant en évidence l'apport très positif de la fréquentation de milieux de vie extra-familiaux dans le développement du langage et de la socialisation, ces trois études soulignent que certainement les vraies questions sur les modes de garde relèveraient moins de comparaisons entre modes de garde extra-familiaux que d'interrogations sur leur qualité ainsi que sur leurs apports vis à vis de la garde familiale. Le chercheur souligne en effet "*qu'il retrouve assez constamment une relative immaturité des enfants élevés uniquement par leur mère par rapport à ceux accueillis en milieu institutionnel extra-familial, aussi bien sur le plan structurel que sur le plan fonctionnel*". Rappelons ici que cette remarque porte sur un échantillon d'enfants issus de familles, qui selon les critères de l'Insee, exercent des professions intermédiaires.

### **Publication**

Effets des modes de garde sur le développement du langage, *Recherches et Prévisions* n°61, à paraître.



## II.7 Petits métiers au féminin

CERFISE (Centre d'études de recherches et de formation institutionnelles) – L. Mozère - 1999

### Objectifs

La recherche analyse le travail des assistantes maternelles et des nourrices comme un type particulier de travail au féminin, peu ou pas qualifié, situé dans une zone floue entre l'emploi et la vie familiale, représentatif d'une précarisation du travail féminin.

La garde d'enfant des autres à domicile apparaît comme l'ajustement apparemment parfait entre exigences familiales et activité rémunérée. L'observation des entrées et sorties de l'agrément conduit à mettre en doute ce modèle de la conciliation. Une qualification apporte une reconnaissance à cette activité purement domestique.

Il est possible que les femmes se saisissent d'autres opportunités en fonction des entrées et sorties d'agrément. Finalement, ces petits métiers loin de conduire à une professionnalisation sont peut-être une façon de gérer la précarité.

La garde nourricière se situe dans un registre de l'interconnaissance et de la proximité (sociale et culturelle) et passe par la mobilisation de l'entourage c'est-à-dire de ressources propres relationnelles et de voisinage. La recherche montre comment elle s'inscrit dans le territoire urbain.

Enfin, la recherche analyse quelle place occupe la préservation des équilibres sexués et familiaux dans les va-et-vient entre agrément, travail au noir, cessation d'activité. Il s'agira en particulier d'étudier comment chacune des solutions envisagées retentit, aux yeux des femmes, sur leurs propres enfants.

### Méthodologie

Le site retenu est la commune de la Courneuve, en Seine-Saint-Denis, dans laquelle il y a une activité nourricière importante et où l'équipe de chercheurs avait déjà noué des contacts, ce qui a facilité la recherche des femmes à interviewer et notamment de celles qui exercent au noir et de celles qui sont sorties du système.

La recherche s'est déroulée sur trois niveaux :

- analyse des trajectoires biographiques de trente-neuf assistantes maternelles et de sept nourrices au noir à partir d'entretiens réalisés auprès des femmes, complétés éventuellement par des entretiens auprès d'autres membres de la famille,
- analyse des dispositifs institutionnels dans lesquels ces métiers sont inscrits : analyse statistique du fichier des agréments (cent deux assistantes maternelles agréées) tenu par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) complétée par des entretiens auprès de la puéricultrice responsable de chaque circonscription (il y en a quatre à la Courneuve : l'Abreuvoir, Braque, Jean Jaurès et Verlaine), les responsables du secrétariat des assistantes maternelles, l'éducatrice de jeunes enfants responsable de la formation des assistantes maternelles ainsi que le médecin départemental responsable des assistantes maternelles,

- une cartographie du réseau d'interconnaissance et de proximité dans lequel évoluent les trajectoires des femmes interviewées à partir de séquences d'observation participante de l'activité nourricière dans la commune.

## Principaux résultats

Dans l'exposé de sa problématique, l'auteure montre comment elle a enrichi l'analyse des rapports entre accueil nourricier et précarité en effectuant un déplacement de perspective qui lui permet de dépasser le seul paradigme maternel. Elle envisage l'articulation de l'accueil nourricier et la configuration des différentes logiques (travail féminin, travail à domicile, relations d'argent, activités au noir). Son travail s'attache à éclairer comment l'exemple des assistantes maternelles (agrées) et des nourrices (au noir) est susceptible d'illustrer une forme, qu'elle pense récente, de précarisation du travail féminin peu ou pas qualifié.

L'auteure resitue le métier de garde d'enfants à domicile dans son évolution historique et présente le contexte socio-économique de la Courneuve, qui a subi de plein fouet les effets de la désindustrialisation se traduisant par un taux de chômage élevé. La population des assistantes maternelles agrées de la commune est très marquée par la précarité puisque 37 % sont au chômage (50 % en ce qui concerne celles d'origine étrangère).

L'auteure analyse ensuite comment trois facteurs agissent indépendamment ou de manière conjointe :

- l'effet-territoire (les assistantes maternelles domiciliées dans les deux quartiers les plus déshérités de la commune sont celles qui connaissent les plus fort taux de chômage),
- le chômage (qui a des effets à trois niveaux, celui du conjoint, le leur, celui des mères qui leur confient leurs enfants),
- la maîtrise de la langue française pour les femmes d'origine étrangère dont elle relativise toutefois l'importance, la langue pouvant être ressource ou handicap.

L'analyse des motivations des assistantes maternelles à exercer ce type d'activité montre la diversité des modes d'engagement dans l'accueil nourricier. L'importance des considérations économiques relativise le modèle traditionnel et l'hypothèse du "choix maternel ou familialiste". L'accueil nourricier est un choix parmi d'autres possibilités, de "petits métiers".

En ce qui concerne le profil nécessaire pour exercer ce métier, les qualités sociales mais aussi subjectives font la différence. L'auteure parle d'un engagement dans l'espace public.

L'auteure enfin évoque les porosités entre économie informelle et activités au noir. L'exercice du métier dépend essentiellement des "bricolages" que les femmes effectuent. Deux logiques sous-tendent l'exercice du métier, l'une de professionnalisation, l'autre de bricolage tirant avantage d'opportunités et qui font qu'il y a des passages, des "va-et-vient" entre le statut d'assistantes maternelles agrées et celui de nourrices au noir. Ces deux options ne correspondent pas à des stratégies opposées. Il s'agit bien pour ces femmes de gérer la précarité.

En conclusion l'auteure plaide pour que l'accueil nourricier soit analysé comme une forme de travail féminin non qualifié parmi d'autres. Son émergence récente est favorisée par les pouvoirs publics et correspond à une externalisation accrue de services accomplis à domicile sous forme d'emplois dits familiaux. Elle est ainsi conduite à poser la question de la professionnalisation de ces "petits métiers féminins" et l'importance de la formation car, d'un côté les compétences féminines sont valorisées et leur utilité sociale avérée, de l'autre, ces compétences sont disqualifiées et invisibilisées.

## **Publications**

Liane Mozère “ Les difficultés des assistantes maternelles étrangères. Quelques indications concernant leurs usages de la langue ” .Cahiers du CEREF- Paris VII, à paraître.

Liane Mozère “ Comment créer sa petite activité ”. Communication au colloque Dynamisme de la petite économie, financement de la création d'activité et formes urbaines ; Centre Walras, université Lyon 2, 2-3 février 2000.

Liane Mozère “ Entre agrément et informalités ”. Futuribles à paraître en 2000

Liane Mozère “ Comment se configurent les compétences d'un petit métier urbain au féminin ? Le cas des assistantes maternelles et des nourrices ”. En lecture à Lien Social et Politiques, Québec.

Liane Mozère “Compétences sociales et assistantes maternelles ”. *Recherches et Prévisions* n°61 à paraître.

## II.8 Evolution des savoirs sur la petite enfance et la parentalité

CIMERSS - G. Neyrand - 1999

### Objectifs

La recherche consiste à :

- Réaliser une lecture critique des théories sur la socialisation et l'accueil de l'enfant depuis les années 50 jusqu'à nos jours,
- Etudier leur vulgarisation par les médias en accordant une attention particulière à la place faite au père dans les différents discours.

L'objectif est d'analyser quels sont les discours produits, leurs fondements idéologiques et leurs évolutions. Il s'agit de mettre à jour leurs interférences, l'apport des nouvelles approches et la synthèse qui s'en dégage.

### Méthodologie

Le corpus de l'analyse critique des théories et de leur évolution, concernant l'accueil de la petite enfance, le développement et la socialisation du jeune enfant et le rôle du père et de la mère, comprend les ouvrages fondamentaux des années 50-70 et l'ensemble des ouvrages scientifiques des vingt cinq dernières années. Le corpus d'analyse du discours de vulgarisation de ces théories a été constitué à partir des articles parus dans les revues grand public et les magazines spécialisés (1997).

### Principaux Résultats

En posant la question de la place des pères comme fil conducteur de sa recherche, le chercheur dégage l'idée force que la promotion progressive du bébé au rang de sujet social va de pair avec une redéfinition des identités parentales. Il contribue là à un renouvellement des questions relatives à la petite enfance et à la parentalité.

Le chercheur dégage trois ruptures :

- La première correspond à la reconnaissance du développement affectif de l'enfant, dans laquelle sont privilégiées les notions de fonctions, de rôles maternels, de substitut, de carence selon un modèle où tout s'organise autour d'une " dyade " mère-enfant. Les savoirs impliqués alors, sont dominés par les discours "psy "(notamment psychanalytiques).
- La seconde à la fin des années 60 correspondant à une remise en cause de l'assimilation du féminin au maternel ainsi qu'à une revendication d'épanouissement personnel pour l'enfant comme pour ses parents. Cette période s'accompagne d'un développement des modes d'accueil, et d'une évolution du discours savant sur les bébés. L'espace de liberté laissé aux parents devient alors la norme et débouche sur la revendication parallèle du droit à l'enfant. Se reformule alors la problématique de la place des pères dans la parentalité. L'attitude des jeunes pères évolue profondément dans le sens du partage de la prise en charge pratique du bébé. Pour autant, Gérard Neyrand met en évidence que la prépondérance du rôle maternel n'est pas remise en cause. Ainsi, par référence à cet unique modèle, la nouvelle attitude paternante des pères est assimilée à un maternage.

- La dernière période, des années 1980 à nos jours, est caractérisée par la complexification du nouveau système de parenté et par l'apogée de la personnalisation de l'enfant.

Les questions posées par l'adoption et les nouvelles formes de recomposition familiale, les nouvelles techniques de procréation médicalement assistée amènent à distinguer, pour la mère comme pour le père, la dimension socio-juridique (filiation), la dimension éducative (élevage) et la dimension biologique (procréation). En dissociant la procréation de la filiation, la médecine re-questionne les représentations de la légitimité éducative et relationnelle, tandis que s'affirme la promotion progressive du bébé au rang de sujet social.

La recherche enrichit le questionnement de l'institution sur au moins deux points : la révision des théories scientifiques généralement admises en matière de petite enfance ; une avancée théorique sur la parentalité et les formes de vie familiale.

#### *Une distanciation par rapport aux théories dominantes*

Cette recherche permet de déconstruire des évidences en interrogeant les parents, les professionnels et les institutionnels sur leurs représentations des relations parentales et sociales vis-à-vis des enfants. Le poids des déterminations idéologiques dans l'évolution des connaissances sur la petite enfance notamment dans l'approche psychologique s'y révèle. Gérard Neyrand interroge le champ scientifique de la petite enfance quant à la validité des discours qu'il produit, et à la normativité qui s'en dégage. Il nous montre quelles références conceptuelles, expériences de terrain, réfutations et processus de légitimation se mettent en place pour accéder au statut de "vérités scientifiques" et finalement "normer" les représentations des rapports à la petite enfance.

En particulier, nous voyons combien le "modèle intériorisé de la relation parentale", caractérisé par l'exclusivité maternelle, devrait être reconnu comme tel par les professionnels de la petite enfance, les politiques, les représentants du savoir, les parents... Il ne s'agit pas, pour l'auteur, de légitimer un modèle plus qu'un autre, mais de se rendre compte combien la tradition des analyses peut s'avérer normative en ayant tendance à considérer les autres modes de fonctionnement comme des déviations.

#### ***Une nouveau modèle de parentalité***

Le chercheur dégage l'existence d'un nouveau modèle de parentalité dans lequel la réussite en tant que parent devient un nouvel élément de la réussite personnelle. Cet apport mérite une attention particulière car si ce modèle se confirme au-delà de la classe d'âge "bébé", il est susceptible de modifier les comportements parentaux face aux institutions impliquées dans le domaine de l'enfance.

Ce nouveau modèle s'articule aux revendications égalitaristes dans le couple et à l'avènement de l'enfant sujet, s'appuyant sur la recomposition des rapports familiaux et du contexte de socialisation. Il suppose la reconnaissance de la légitimité du travail de la mère, de l'investissement du père dans le soin à l'enfant, de l'ouverture aux pairs et aux éducateurs pour l'accueil collectif.

En outre, le travail souligne des contradictions dans la parentalité moderne. Ainsi, la distinction entre parenté biologique, socio-juridique et éducative débouche sur une grande diversité de positionnement filiatifs et éducatifs qui rend difficile à assumer la parenté éducative.

#### ***Des nouvelles formes de vie familiale***

Pour l'auteur, la multiplication des figures éducatives et socialisantes apparaît comme le garant de l'équilibre et de l'épanouissement de l'enfant. Il élabore une théorisation des nouvelles formes de la vie

familiale et de la socialisation de l'enfant qui met en évidence l'intérêt pour le jeune enfant du nouvel investissement des pères et de l'ouverture vers un cadre collectif de socialisation.

### **Publications**

Savoirs et normes sociales en matière de petite enfance, *Recherches et Prévisions*, n°57/58, septembre/décembre 1999.

L'enfant, la mère et la question des pères ; un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance, PUF, avril 2000.

## **II.9 Les pratiques alimentaires, objet et instrument de l'éducation familiale**

C.O.R.E.L.A. - Laboratoire de recherche sur la consommation - I.N.R.A – S. Gojard - 1998

### **Objectifs**

La recherche a pour objet les pratiques éducatives et de soins des parents à l'égard des jeunes enfants. Centrée sur les apprentissages alimentaires des jeunes enfants, la recherche permet de voir dans quelle mesure ces pratiques dépendent du milieu social et culturel des parents, de leur expérience dans ce domaine, et de l'influence des différents prescripteurs. Plus globalement la recherche pose la question des rapports entre modèles de soins de la petite enfance et la façon dont ces modèles sont suivis d'application ou non.

### **Méthodologie**

La recherche s'appuie sur un travail d'enquête empirique qui combine plusieurs méthodes : caractérisation d'une doctrine (la "puériculture psy") à partir de l'analyse d'ouvrages et de publications ; réalisation et interprétation d'entretiens biographiques approfondis ; analyse secondaire d'enquêtes statistiques disponibles ; réalisation d'une enquête postale par questionnaire auprès d'un échantillon de 4000 parents d'enfants de moins de trois ans, allocataires de la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne.

Cette enquête, menée auprès des mères, porte sur les caractéristiques socio-démographiques et familiales des parents ; leur activité professionnelle et le cas échéant, le mode de garde des enfants ; sur les pratiques alimentaires et les aspects éducatifs de ces pratiques. Sont également recueillies des données sur l'expérience antérieure des parents et leurs sources d'information en matière d'éducation et d'alimentation de l'enfant.

### **Principaux résultats**

Sur cette question des pratiques éducatives, et des éventuels déterminismes sociaux qui affecte l'alimentation de la prime enfance, le chercheur appréhende les conditions concrètes dans lesquelles les normes sont établies et suivies d'application ou non (notamment pour l'allaitement maternel). Elle observe un chassé croisé des pratiques entre les femmes de milieux aisés et celles de milieux populaires.

Séverine Gojard caractérise deux modèles de comportement, qui diffèrent considérablement. D'un côté le modèle populaire et familial, lié au recours fréquent pour des conseils aux membres de la famille (notamment aux mères), à la PMI ou à un médecin généraliste. Les femmes concernées ont une expérience forte des soins aux enfants avant d'être mère, un niveau de scolarité bas et un statut social modeste. De l'autre, le modèle savant, légitime ou dominant, qui engage une conception du développement de l'enfant dans laquelle un rôle essentiel est joué par la relation avec la mère. Dans ce modèle, un grand crédit est donné à l'idée de personnalité de l'enfant. Il implique la prise en considération des normes alimentaires de la pédiatrie récente influencées par une partie de la psychologie et de la psychanalyse. Les femmes concernées ont rarement une expérience des soins aux enfants avant d'être mère. Elles sont situées plutôt en haut de l'échelle sociale et font appel de préférence, pour les conseils et pour les soins aux pédiatres. L'emprise de cette méthode d'alimentation sur l'organisation de l'existence s'accompagne pour certaines femmes d'un dilemme entre leur conception du rôle de mère et les exigences de la poursuite d'une carrière professionnelle. Cette

antinomie est fréquente, la propension à vouloir être active étant corrélée étroitement comme l'adhésion au modèle de l'allaitement maternel, à un haut niveau de scolarisation des femmes.

L'opposition entre modèles savant et populaire n'exclut pas les contacts. Ainsi le chercheur montre comment se construisent les registres de justification et les modes d'argumentation. Ceux-ci se bâtissent en fonction des situations dans lesquelles s'expriment les niveaux d'études, les logiques de choix professionnels et résidentiels, les relations avec les parents, frères et sœurs, les divers arbitrages familiaux, et l'usage de la lecture.

De ce point de vue, les femmes les plus diplômées sont assez proches des femmes d'origine nord-africaine, africaine ou asiatique qui, elles, continuent à être les porteuses d'habitudes très traditionnelles d'allaitement. Des mères peuvent ainsi avoir globalement les mêmes pratiques sans que celles-ci ne prennent le même sens étant donné les processus historiques qui les ont rendues possibles.

### **Publications**

L'allaitement : une pratique socialement différenciée, *Recherches et Prévisions* n°53, septembre 1998.

Les parents de nourrissons face aux prescriptions diététiques et nutritionnelles, *Recherches et Prévisions* n°57/58, septembre/décembre 1999.



## **II.10 Petite enfance en ville nouvelle**

PRINTEMPS - Université de Versailles - A. Norvez, D. Pioli, M-P Mackiewich, C. Rollet - 1998

### **Objectifs**

Il s'agit d'analyser la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines comme un laboratoire du social ayant planifié et mis en œuvre une politique volontariste en matière de petite enfance. L'analyse porte sur l'émergence de ce champ dans la planification de la ville nouvelle, les négociations entre acteurs à ce sujet et la place assignée aux parents dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette politique.

L'objectif de cette recherche est d'étudier quelle fut, dans les années 70 (lors de la création de la ville nouvelle), et quelle est aujourd'hui la place de la petite enfance dans la planification et le développement de Saint-Quentin-en-Yvelines. Ce travail permet d'évaluer les projets programmés autour de la petite enfance dans le processus d'élaboration d'une ville nouvelle, mais aussi d'évaluer les modes et les types de régulation opérés par les différents acteurs.

### **Méthodologie**

L'analyse est conduite en croisant des recueils de données sur documents avec des consultations d'archives et des entretiens avec des acteurs locaux impliqués.

Elle est complétée par une enquête (entretiens et questionnaires) auprès des différentes catégories de parents directement concernés (parents de jeunes enfants à la recherche d'un mode de garde).

### **Principaux résultats**

La recherche rend compte, sur le territoire particulier de la ville nouvelle de Saint Quentin en Yvelines, de l'évolution depuis 30 ans des positions des principaux acteurs institutionnels (communes, Caisse d'Allocation Familiale, P.M.I., secteur associatif, établissement public d'aménagement...) dans le champ de la petite enfance et plus précisément sur les modes de garde.

Ce travail permet d'analyser l'évolution des modes de régulation entre l'état, les collectivités territoriales et les différents acteurs intermédiaires engagés dans le champ de la petite enfance.

En particulier, l'analyse montre comment la décentralisation et les politiques de la Caisse d'Allocation Familiale mettent fin à un modèle de régulation dans lequel l'EPA (établissement public d'aménagement), acteur spécifique de la ville nouvelle et relais de l'Etat, joue un rôle essentiel.

Néanmoins, pour les chercheurs, la tutelle étatique ne disparaît pas et ce, pour deux raisons :

- Le cadre normatif strict et prédéfini des contrats crèches et enfance enferme la négociation autour de normes et modes de pensées irrévocables et semblant aller de soi
- L'Etat, par l'intermédiaire de diverses allocations accordées aux familles pour leur permettre de « concilier vie familiale et vie professionnelle » continue de réguler le champ de la petite enfance et des politiques d'accueil.

Plus globalement, les chercheurs analysent le rôle des Caisses d'Allocations Familiales comme pouvant apparaître à certains moments et dans certains contextes, comme un relais de l'action gouvernementale en occupant une place essentielle dans le système de régulation étatique.

## II.11 L'accueil individuel et collectif du jeune enfant : évaluation du développement des enfants

Laboratoire de psychologie du langage et communication - Université de Poitiers  
(C. Tourrette – 1999)

### Objectifs

L'objectif principal est de démontrer que l'accueil des jeunes enfants dans des structures adaptées et par du personnel qualifié place ces enfants dans des conditions très favorables à leur développement.

Une évaluation psychologique d'enfants de dix-huit mois, accueillis dans différents modes d'accueil permet d'évaluer les apports spécifiques de chaque structure au développement des enfants.

### Méthodologie

Ce travail comporte :

- Une analyse rétrospective d'une évaluation du développement psychomoteur de six cent cinquante enfants de dix à trente mois en fonction de leur mode de garde. Cet échantillon est extrait de l'ensemble de la population d'étalonnage (mille cinquante cinq enfants) examinés dans le cadre de la révision de l'échelle de développement psychomoteur Brunet-Lézine entre 1994 et 1996. Cette échelle évalue le niveau de développement des enfants de dix à trente mois dans quatre domaines du développement précoce : le domaine moteur, la coordination oculomotrice, le langage et la sociabilité. Les sujets ont été choisis selon des critères de sexe, âge, mode de garde, et répartition géographique. Les examens ont été réalisés par des psychologues, ayant déjà une expérience des très jeunes enfants sélectionnés pour participer au recueil des données.
- Une évaluation transversale supplémentaire d'environ cent cinquante enfants de dix huit mois fréquentant différentes structures d'accueil depuis au moins un an. Les effectifs sont les suivants : soixante treize enfants fréquentant un accueil collectif<sup>1</sup>, quatre vingt quatre enfants fréquentant un mode d'accueil individuel<sup>2</sup>. L'évaluation des enfants porte sur leur développement psychomoteur et socio-affectif, et est accompagnée d'une appréciation de leur adaptation à la structure d'accueil.
- Le bilan psychologique des enfants comporte à la fois des évaluations directes de leur développement psychomoteur, de leur autonomie et de leur socialisation, et des évaluations indirectes par un questionnaire adressé aux adultes (parents et professionnels) sur l'adaptation de l'enfant à l'institution qui l'a accueilli ainsi que sur son comportement actuel.

Compte tenu de la spécificité de l'accueil du jeune enfant dans des structures professionnalisées, centrées autour de projets, les chercheurs ont choisi les épreuves suivantes :

- Pour le développement psychomoteur, l'échelle Brunet-Lézine qui permet d'évaluer le développement postural, social et linguistique, ainsi que la coordination oculomotrice.

---

<sup>1</sup> 52 enfants de crèches municipales et 21 enfants de crèches associatives

<sup>2</sup> 51 enfants accueillis chez une assistante maternelle indépendante agréée par la protection maternelle et infantile ; 23 enfants accueillis chez une assistante maternelle fréquentant les relais assistantes maternelles ; 8 enfants accueillis dans des crèches familiales.

- Pour le développement communicatif, l'ECSP (Evaluation de la Communication Sociale Précoce) de Guidetti et Tourrette permet d'étudier le développement des capacités de communication sociale des enfants dans une situation ludique d'interaction, avec l'adulte.
- Pour le développement de l'autonomie et de la sociabilité, un questionnaire « inventaire des progrès du développement social » adapté du PAC (Progress Assessment Chart of Development de Gunzburg) par Deleau et Céleste permet d'évaluer le développement de l'autonomie dans quatre domaines de la vie quotidienne : l'alimentation, la mobilité, la toilette, et l'habillement.
- Pour les informations concernant les familles, les professionnels et l'enfant, deux questionnaires sont remplis séparément par les parents et les professionnels .
- Un questionnaire sur le tempérament de l'enfant, le « Toddler Temperament Scale » de Mac Devitt et Carey (1978) version raccourcie, mais à laquelle ont été ajoutées quelques questions sur la socialisation.
- Un questionnaire sur l'enfant, sa famille et le mode de garde choisi : différentes formes de ce questionnaire ont été conçues à destination des parents, des assistantes maternelles et des auxiliaires de puériculture ou éducatrices des crèches.

## Principaux résultats

Au niveau de l'analyse rétrospective, il semblerait que les différences qui existaient il y a un certain nombre d'années, selon les différents modes de garde, ne semblent pas subsister de façon marquée. Pour le chercheur, l'effort fait pour améliorer la qualité des modes de garde et en particulier la formation des personnels, contribue à cette atténuation des différences. La catégorie socioprofessionnelle des parents et leur niveau d'études interviennent partiellement dans les scores des enfants. Quelques différences apparaissent seulement pour deux domaines : le niveau d'études de la mère (et non du père), ainsi que sa CSP contribuent aux performances en sociabilité et en langage. Les milieux les plus favorisés ont des scores plus élevés dans ces deux domaines de développement.

Sur le second point, qui traite de *l'évaluation transversale* des enfants de dix-huit mois dans les différentes structures d'accueil, les chercheurs montrent un effet différentiel des types d'accueil de l'enfant combiné aux caractéristiques familiales (en particulier du niveau d'études de la mère). Ces structures, qui diffèrent essentiellement par les conditions matérielles, la qualification professionnelle des adultes et la relation plus ou moins individualisée à l'enfant, n'apportent pas les mêmes choses à l'enfant. Elles ne développent pas tout à fait les mêmes savoir-faire ou savoir être chez les enfants qu'elles accueillent.

Ainsi, après avoir vérifié que les enfants de l'échantillon ne se distinguaient pas des enfants du même âge, puis qu'il n'y avait pas d'effet de sexe ou d'origine sociale sur le développement de l'enfant, le chercheur montre :

- Au niveau du développement psychomoteur des enfants, on remarque une supériorité des enfants élevés en crèche pour la coordination oculo-manuelle. Les enfants élevés chez les assistantes maternelles développent des aptitudes posturales, langagières, et de sociabilité.
- Au niveau du développement communicatif, les enfants bénéficiant d'un accueil individuel sont plus performants en attention conjointe que les enfants des crèches.
- Au niveau du développement de l'autonomie et des relations sociales, les scores sont plus élevés en accueil individuel qu'en accueil collectif.

L'intérêt de ce travail réside dans les enseignements fournis sur les contributions des assistantes maternelles formées et intégrées à un réseau de professionnels et l'analyse des questionnaires sur l'autonomie et la socialisation de l'enfant. Elle met en évidence une perception du tempérament de

l'enfant plus proche entre parents et professionnels en accueil individuel qu'en accueil collectif. Cela voudrait dire que les assistantes maternelles partagent fréquemment la même perception des enfants que les parents. Ces résultats alimentent les questionnements institutionnels sur les interactions parents-enfants-professionnels. In fine c'est la question des valeurs et des représentations des pratiques éducatives des professionnels et des parents qui est posée.

### **Publication**

Une évaluation du développement psychologique et social d'enfants de dix-huit mois fréquentant différents lieux d'accueil, *Recherches et Prévisions* n°61, à paraître.

## **II.12 Etude sur les congés parentaux les stratégies des entreprises et des salariés**

C.I.S.E. (Centre d'Intervention Sociale et Economique) - I. Van de Walle, S. Alleaume - 1996

### **Objectifs**

Cette étude, dont l'objet central est l'analyse des pratiques des salariés et des entreprises des secteurs public et privé en matière de congé parental complète une étude conduite par la SOFRES, qui avait mis en évidence des pratiques différenciées du congé parental.

L'objectif de ce second travail est double. Il s'agit, d'une part, de s'intéresser aux déterminants des choix et pratiques des salariés en matière de congé parental et aux conditions de prise de congé et de réinsertion au sein des établissements. Et, d'autre part, d'analyser les pratiques et les stratégies des entreprises des secteurs public et privé concernant l'ensemble des mesures ouvrant droit à des congés, qu'ils soient parentaux ou autres, afin de restituer les stratégies des salariés dans leur contexte professionnel.

### **Méthodologie**

Des enquêtes à caractère monographique ont été réalisées auprès d'un échantillon stratifié de quinze entreprises (entretiens conduits auprès des Directeurs de Ressources Humaines, ainsi qu'auprès d'encadrants de proximité de salariés, parents de jeunes enfants, ayant ou non opté pour le congé parental, complétés par des entretiens auprès de ces mêmes salariés).

### **Principaux résultats**

L'obligation légale qui est faite à tout employeur d'accorder un congé parental au salarié qui en fait la demande, s'accompagne de marges de manœuvres réelles dans l'application de la loi en terme d'information, de traitement des demandes, de gestion des absences et de réintégration des salariés.

La loi n'oblige pas les employeurs à mettre en œuvre une politique d'information systématique sur le congé parental. Néanmoins, certaines entreprises (minoritaires dans l'échantillon enquêté) interviennent en amont de la demande en donnant une information systématique sur le congé parental à tous leurs salariés qui partent en congé maternité ; d'autres ne fourniront d'information qu'en réponse aux questions de leurs salariés, considérant que le congé parental est une mesure qui ne concerne que la personne et non le collectif de travail.

Les politiques de remplacement varient selon les employeurs mais, au-delà de la diversité observée, une règle générale apparaît : les départs en congés parentaux font l'objet d'un remplacement dans la mesure où l'absence des salariés perturbe le fonctionnement de l'organisation ou remet en cause la qualité des prestations. Les congés de courte durée, les temps partiels qui peuvent être supportés par l'organisation ne donnent pas lieu à remplacement.

Bien que la loi leur offre des protections, le congé parental n'est pas sans risque pour les salariés. Les risques sont cependant variables. Un premier clivage sépare secteur public ou public apparenté et secteur privé : les premiers assurent la garantie de l'emploi, tandis que dans le secteur privé, les salariés en congé parental ne sont pas épargnés par les plans de licenciement économique des entreprises en crise ; et les risques de licenciements ne concernent pas seulement celles-ci. De plus, quel que soit le secteur, le salarié risque de ne pas retrouver son poste de travail, voire son emploi, mais un emploi similaire dans un autre lieu de travail qui l'éloigne de son domicile. La réintégration sur le poste d'origine se fait au gré des besoins de l'employeur, d'où la diversité des situations observées. Notons que sur ce

plan les risques diffèrent selon la catégorie de personnel (dans le centre hospitalier enquêté l'ensemble du personnel était assuré d'un retour dans l'établissement à l'exception des cadres de direction et des médecins) et le type d'entreprise (la situation varie d'un établissement public apparenté à un autre). Enfin, la durée du congé parental a aussi un effet : plus la durée du congé est longue, plus les risques augmentent quel que soit le secteur.

En fait, le congé parental est une mesure de conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale qui s'insère parmi l'ensemble des mesures d'intégration du fait familial au sein de l'entreprise. Il entre en concurrence avec le temps partiel, l'aménagement du temps de travail et aussi la gestion de l'absentéisme.

Tous les employeurs n'envisagent pas le congé parental de la même manière, trois profils d'employeur ont été mis à jour :

#### *- Le profil légaliste*

Pour les employeurs qui appartiennent à ce profil, le congé parental est " une contrainte légale ", qu'ils appliquent dans le strict respect de la loi et qui s'intègre mal dans leur politique de GRH. Aucune politique d'information n'est mise en œuvre, les congés sont gérés au coup par coup sans aucune orientation prédéfinie et le retour dans l'emploi s'opère selon les dispositions de la loi : les salariés ne retrouvent pas forcément leur poste d'origine et peuvent être contraints de changer de lieu. Dans ces entreprises, le congé parental est, soit un indicateur parmi d'autre d'une politique sociale peu innovante (aucune politique d'aménagement du temps de travail n'étant mise en place), soit il s'intègre mal avec la culture d'entreprise (politique de hauts salaires, d'intéressement où l'optique de réduction du temps de travail est écartée).

#### *- Le profil tolérant*

Ce profil rassemble les employeurs qui voient dans le congé parental une mesure de politique sociale répondant aux besoins des salariés et qu'ils intègrent, à ce titre, dans leur politique de gestion des ressources humaines. Cette dernière est loin d'être légaliste, elle se veut humaine, quitte à aller au-delà de la législation en vigueur. Notamment la réintégration des salariés se fait généralement dans leur poste d'origine. Soulignons que ce profil, que l'on pourrait a priori attribuer aux secteurs public et public apparentés et aux grandes entreprises privées, se retrouve aussi dans des petites structures du secteur privé.

#### *- Le profil incitatif*

Le profil incitatif concerne des employeurs qui envisagent le congé parental comme une mesure de politique de l'emploi et l'encouragent à ce titre. Contrairement au profil précédent, le congé parental est non seulement admis en réponse aux besoins des salariés mais jugé positif et encouragé ; il n'est pas envisagé comme une mesure de politique sociale mais comme une mesure de politique de l'emploi. Il s'intègre dans une démarche innovante d'aménagement du temps de travail, d'accords sur le temps choisi, et de réduction de la masse salariale. Le congé parental, qui concerne une population très ciblée, aura des effets limités en terme de réduction du chômage et de diminution des coûts salariaux ; les employeurs l'encouragent car il participe à une dynamique d'ensemble de réduction du temps de travail.

Ainsi, la politique des employeurs à l'égard du congé parental n'apparaît pas neutre. Elle s'inscrit en cohérence avec la politique globale de gestion des ressources humaines. Notons par ailleurs que les différents profils ont été indifféremment trouvés dans des entreprises des secteurs public, public apparenté et privé ainsi que dans des entreprises très ou peu féminisées et de petite ou grande taille. La

politique conduite en matière de congés parentaux dépend beaucoup plus du positionnement global de l'entreprise en matière de gestion des ressources humaines ; elle en est un indicateur non négligeable.

Les salariées qui ont opté pour le congé à temps complet ont éprouvé des difficultés lors du retour à l'emploi et ceci quelle que soit la durée de ce congé. Notons, parallèlement, que c'est souvent des questions de revenus qui expliquent les reprises d'activité rapides, certains anticipant la durée qu'ils avaient initialement prévue (les allègements d'impôts n'intervenant souvent qu'après la reprise d'emploi).

Quasiment toutes les salariées souhaitaient reprendre à temps partiel (80 %) après leur arrêt d'activité, celles qui ont pu le faire en dressent un bilan positif, y compris celles qui se sont heurtées aux réticences de leur hiérarchie et de leurs collègues de travail.

Celles qui n'ont pas pris de congé appartiennent à des groupes professionnels divers et sont employées dans des entreprises qui ont élaboré des politiques différentes en matière de congé parental. Parmi elles, deux groupes de femmes se distinguent : celles qui rejettent le modèle de la mère au foyer et qui n'auraient de toute manière pas pris de congé parental et celles qui sont culpabilisées par rapport aux enfants.

Les femmes qui ont opté pour le congé à temps partiel (à 80 % du temps), appartiennent à des groupes professionnels divers.

Des négociations officieuses entre les cadres de proximité, la Direction des Ressources Humaines (DRH) et les salariés ont déjà mis au clair le cadre acceptable du congé qui sera demandé, chacun ayant intérêt à éviter le conflit. Par la suite, les demandes officielles sont adressées par courrier à l'employeur.

Selon les termes d'un DRH, " le congé parental est un droit, mais il faut essayer de ne pas perturber le service et de concilier les intérêts de l'entreprise et du salarié ". Les demandes à temps partiel, et notamment à 80 % du temps complet, sont la frayeur des cadres de proximité en raison des difficultés liées à leur remplacement. Le statut hiérarchique conditionne également fortement l'appréciation des DRH : le congé parental des cadres est de façon quasi-générale considéré comme impossible, compte tenu de leur niveau de responsabilité.

Les appréciations sur les réintégrations et sur les remplacements diffèrent pour un même métier. C'est, par exemple, le cas des métiers de l'informatique, des infirmiers ou encore des agents administratifs. Derrière les acceptations ou les résistances, ce qui transparait c'est l'impact de la culture d'entreprise. En dehors de toute considération financière, à métier équivalent, il semble qu'il soit plus ou moins facile de " négocier un congé parental ". Et de plus, malgré la mixité des droits, les représentations et les cultures d'entreprises intègrent encore très mal la possibilité que les pères puissent faire une demande, " le congé parental pour les hommes c'est un accident " dira un DRH. De la même manière, dans certaines entreprises, il est culturellement difficilement acceptable que les cadres prennent un congé parental d'éducation ; ce qui entraîne fréquemment une autocensure des intéressés.

L'auteure souligne un désir de concilier le fait d'être disponible pour les enfants, tout en restant dans le monde du travail et en maintenant le niveau de vie de la famille. Notons par ailleurs que l'APE taux partiel est jugée très attractif par les salariés qui ont pu en bénéficier. Cependant, tout comme l'avait laissé supposer les entretiens avec les DRH, il semble qu'il soit plus difficile d'accéder au congé à temps partiel qu'à temps complet.

L'analyse des différents usages du congé parental a mis en évidence que tout autant que leurs employeurs, les salariées ont des stratégies vis à vis du congé parental. Le choix du congé parental



prend en compte, la gestion personnelle de l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle, la situation professionnelle de leur conjoint et la politique conduite par leur employeur dans le domaine des congés parentaux. Ainsi, les femmes développent des conduites qui se réfèrent à l'idée qu'elles se font de la mère idéale. Trois profils comportementaux types ont été repérés :

*- Celles qui donnent priorité à la famille*

Ce profil, qui se définit par une référence forte au modèle de la femme au foyer, n'a été rencontré que chez les salariés appartenant au collège d'exécution. Ces femmes adhèrent à l'idée d'une discontinuité de l'activité féminine en fonction des besoins de la famille. C'est ainsi qu'elles apprécient le congé parental à temps complet. La majorité d'entre elles souhaitent prendre un congé parental à temps complet.

Pour des raisons financières certaines de ces femmes ont, soit abandonné leur projet, soit écourté la durée du congé parental qui peut aller jusqu'au trois ans de l'enfant.

*- Celles qui choisissent le travail avant tout*

Chez ces femmes, il y a une séparation totale entre trajectoire professionnelle et vie familiale, les naissances ne perturbent pas la première. Le congé parental n'a pas sa place dans un tel schéma. Les femmes qui appartiennent à ce profil ne sont pas les seules à ne pas avoir pris de congé, et à travailler à temps complet, mais ce qui les différencie des autres c'est qu'elles maintiennent leur activité à temps complet sans éprouver de culpabilité à l'égard de leurs enfants. Ajoutons que si certaines d'entre elles sont des cadres, les autres appartiennent aux deux autres collèges (agents d'exécution et agents de maîtrise).

*- Celles qui veulent concilier le travail et la vie familiale*

Ce profil se retrouve, tout comme le précédent, chez toutes les catégories de salariées mais, contrairement aux autres, il donne lieu à des usages différenciés du congé parental. Cependant, notons que bien que certaines prennent un congé à temps complet sur une courte durée, cette formule satisfait peu ces salariées qui lui privilégient la formule du temps partiel. Les salariées de ce groupe qui l'ont utilisé en sont toutes très satisfaites. C'est bien parmi ce dernier profil que l'on trouve les usages les plus différenciés du congé parental. Car les choix opérés par les salariées sont influencés par la politique conduite par leur employeur. Ainsi, selon les possibilités offertes par leurs entreprises en terme d'aménagement du temps de travail et de congé parental ces femmes ont pu ou non opter pour un temps partiel.

A l'unanimité, toutes les salariées souhaitent une augmentation du montant de l'APE, les propositions qui sont émises correspondent à la diversité des situations personnelles des salariées (augmentation en faveur des salaires moyens, des ménages à salaire unique, modulation en fonction du niveau d'endettement des ménages...). La seconde attente concerne l'allongement de la durée du congé parental ; elle met surtout en lumière le fait que la prise en charge des enfants de plus de trois ans (gestion des mercredis, des sorties d'école à 16 heures 30, des congés scolaires) puisse s'avérer aussi, sinon plus, problématique que celle des plus petits. Une réponse apportée en terme de crédit de mois ou d'années de congé parental, susceptible d'être pris dans un laps de temps supérieur à trois ans et fractionnable en fonction des besoins ressentis (maladie de l'enfant, entrée à l'école, séparation des parents, etc.) satisferait l'ensemble des parties.

Par ailleurs, des demandes concernent l'amélioration de l'information des salariés. Sachant que cette dernière est liée à la politique définie par les employeurs, les chercheurs suggèrent que le réseau des CAF soit mis à profit pour donner une information systématique aux parents salariés sur leurs droits. Cette information devrait en outre, proposer des simulations financières permettant aux salariés d'apprécier les incidences sur leurs revenus.

Enfin, comme on pouvait le supposer, les salariés aimeraient que le retour dans le poste d'origine soit garanti. Précisons cependant que toutes les salariées, parents d'enfants en bas âge sont plus ou moins concernées par ces propositions. Les parents porteurs du modèle du travail ont d'autres demandes vis à vis de l'Etat, tout particulièrement l'amélioration des conditions du maintien dans l'emploi et de l'allègement des tâches.

En conclusion, il convient de remarquer que malgré la mixité des droits accordés, et notamment la possibilité qui est donnée aux deux parents de prendre un congé parental à temps partiel, les mentalités n'ont guère évolué dans ce domaine. Du côté des employeurs, on n'envisage pas que les pères puissent bénéficier de ces dispositions légales, dans la pratique, le congé parental concerne exclusivement les femmes. Les organisations du travail sont le plus souvent modifiées à la marge sans permettre réellement un choix des salariés en matière de conciliation vie professionnelle et vie personnelle. Dans leurs discours, les femmes se sentent encore très majoritairement comme les seules concernées ; leurs choix d'arbitrage évoquent très peu une accentuation de la prise en charge des tâches familiales par leur conjoint. On est encore très loin de la situation des pays nordiques, et notamment de la Suède où deux pères sur cinq prennent un congé parental.

### **Publication**

Le congé parental d'éducation : stratégies des employeurs et des salariées, Isabelle Van de Walle, *Recherches et Prévisions*, n°49, septembre 1997.

## **II.13 Qui doit nourrir l'enfant dont le père est "absent" ?**

### **Les fondements des politiques familiales européennes - France, Portugal, Royaume-Uni, Italie**

GRASS, CNRS/IRESO - Nadine Lefaucheur / ENSP – LAPSS - Claude Martin - 1995

#### **Objectifs**

Comparer les fondements juridiques, idéologiques et culturels des principes de plusieurs politiques sociales familiales européennes - et des convergences et divergences de ces politiques au cours du temps - à travers l'analyse des réponses historiquement apportées à la question "Qui doit nourrir l'enfant ?".

Une analyse critique et une synthèse des travaux existants ou en cours portent sur les questions concernant la question de l'entretien et des soins aux enfants dont la mère n'est pas mariée. Il s'agit de mettre au jour les normes sociales et les principes qui président aux mesures et interventions publiques dans ce domaine, notamment dans une perspective historique.

#### **Méthodologie**

Elle se découpe en trois phases :

- Elaboration d'un guide de questionnement systématique et commun sur les recherches et documents historiques, administratifs et juridiques pour les quatre pays concernés.
- Sélection et analyse des travaux par chaque équipe nationale et entretiens avec les auteurs de ces travaux, à partir de ce canevas d'intégration commun.
- Organisation de séminaires de recherche pour confronter ces analyses et effectuer des synthèses.

#### **Principaux Résultats**

Le rapport comprend une première partie constituée de trois synthèses, une synthèse générale rédigée par Nadine Lefaucheur et deux synthèses plus spécifiques réalisées par Claude Martin et Christiane Bonnemain. La deuxième partie est constituée de six contributions d'experts nationaux. Seule la synthèse générale de Nadine Lefaucheur est présentée ci-après, ainsi que deux petits résumés des synthèses de Claude Martin et Christiane Bonnemain.

Dans toute société et en tous temps, le fondement de toute "politique familiale", repose sur l'existence d'enfants qu'il faut faire et "nourrir" pour que cette société perdure. Les sociétés européennes attribuent au père la responsabilité financière de l'entretien des enfants. C'est comme mari de leur mère qu'il devient le père des enfants dont il est présumé être le géniteur. Ceci permet d'établir clairement le statut des enfants légitimes et leurs droits en matière d'entretien et de succession, mais pose, en conséquence, le problème du sort et du traitement des enfants dont la mère n'est pas mariée.

Pour y répondre, plusieurs "solutions" sont envisagées. On peut décider de rechercher le géniteur et l'obliger à entretenir les enfants, en établissant ou non un lien de filiation. On peut préférer aider la mère, sous quelle forme et à quelles conditions ? On peut lui permettre d'abandonner ses enfants, mais qui doit s'en charger : une famille nourricière, une famille adoptive, des institutions spécialisées ? Faut-il ou non agir en amont, tolérer la contraception ou l'avortement, les encourager ou les réprimer ?

En fonction de leurs valeurs et de leurs représentations, les sociétés rejettent absolument certaines de ces options, regardées comme relevant du "plus grand mal", et se replient sur d'autres, qui représentent pour elles, faute de mieux (l'enfant avec ses deux parents mariés), de "moindres maux". Les arbitrages entre solutions repoussées et solutions acceptées varient donc selon les pays et leur culture. Ils varient aussi dans le temps, du fait de l'apparition d'effets jugés pervers des options qui ont été retenues, ou du fait de changements d'ordre politique, religieux, idéologique ou culturel.

A partir de la comparaison de plusieurs pays européens - France, Angleterre, Italie et Portugal - ont été dégagés quatre grands modèles ou paradigmes commandant ou ayant commandé les diverses déclinaisons de solutions apportées depuis plusieurs siècles en Europe à la question "Qui doit nourrir l'enfant dont la mère n'est pas mariée ?".

- *Le paradigme "angélique chrétien"*, le plus ancien, s'est mis en place en Europe, parallèlement à l'institutionnalisation, par l'Eglise catholique, du mariage comme unique, monogame et indissoluble, seul cadre légitime des relations sexuelles. Le moindre mal y apparaît souvent constitué par la poursuite du géniteur devant les tribunaux pour le contraindre, soit à épouser la fille séduite, soit à payer les frais d'accouchement et une pension pour l'enfant, voire une dot pour permettre à la mère de lui donner un père légal. Mais, pour tenter de prévenir l'avortement et l'infanticide, regardés comme les maux suprêmes, tout en défendant l'institution du mariage comme seul lieu de la procréation et de l'éducation des enfants, l'abandon des enfants nés hors du mariage - et leur recueil dans des institutions spécialisées, suivi de leur placement dans les familles nourricières (ou aujourd'hui adoptives) - est également toléré, voire encouragé ou imposé par les tenants de ce modèle.

- *Le paradigme "angélique malthusien"* tient lui aussi la surmortalité des enfants illégitimes des classes pauvres pour un moindre mal, car pour ses partisans, l'essentiel est précisément de juguler leur prolifération et la charge qu'ils font peser sur les finances publiques. C'est en effet dans le cadre de l'organisation d'une assistance publique, locale ou nationale, et généralement en réaction à son développement, que ce paradigme s'est constitué. Peuvent donc y relever du moindre mal toutes les solutions de "contrôle des naissances" qui permettent de limiter le nombre des enfants abandonnés ou "assistés", comme celles qui contraignent les pères présumés ou les mères, voire leur famille, à en assumer seuls la charge.

- *Le paradigme "patriotique nataliste"* estime, au contraire des deux précédents, que c'est la surmortalité qui est un fléau inadmissible, la force d'une nation venant du nombre de ses enfants. Aussi préconise-t-il l'intervention de l'Etat pour encourager la fécondité et combattre la mortalité infantile et ses différentes causes, dont l'abandon. Sauf lorsqu'elle semble susceptible de prévenir un avortement ou un infanticide, cette dernière solution au problème de l'existence d'enfants sans père est donc rejetée au profit d'une assistance apportée aux mères "abandonnées" pour leur permettre de garder et "nourrir" leurs enfants, et d'améliorer ainsi leurs chances de survie.

- *Le paradigme "patriotique familiste"* qui, comme le précédent, a émergé clairement à la veille de la Révolution française, met l'accent sur la qualité des citoyens plus que sur leur quantité. Cette qualité dépend de celle de leur socialisation, qui n'est censée pouvoir être réellement assurée qu'au sein d'une cellule familiale "normale" et "complète". Face aux "plus grands maux" que représentent l'absence de famille ou l'absence du père, on peut donc regarder comme moindres maux tant la tolérance, voire l'encouragement, des pratiques contraceptives ou abortives, que l'assistance matérielle et éducative aux mères seules ou que le retrait de leurs enfants pour les confier à des "bonnes" familles d'accueil ou adoptives.

Alors que les deux paradigmes "angéliques" regardent la surmortalité des enfants sans père comme un moindre mal, les deux paradigmes "patriotiques" voient dans ces enfants les citoyens en puissance dont

la patrie a besoin. Mais "chrétiens" et "natalistes" se retrouvent côte à côte pour s'opposer aux "malthusiens" et aux "familistes" à propos de leur prise en charge institutionnelle, que les premiers regardent comme un moindre mal, au contraire des seconds, et sur le "contrôle des naissances", que les premiers combattent et que les seconds tolèrent ou préconisent.

Depuis quelques décennies, avec l'adoption du divorce par consentement mutuel et la suppression des inégalités entre enfants "légitimes" et enfants "naturels", les sociétés occidentales ont entrepris une vaste déconstruction de leurs normes en matière d'alliance et de filiation. Aujourd'hui, le père est de moins en moins défini comme le mari de la mère et de plus en plus comme le "père biologique", ou comme le "père adoptif", celui qui a décidé d'assumer un rôle paternel à l'égard d'un enfant qu'il sait ne pas avoir engendré.

Les réponses que les divers pays tentent d'apporter aux questions posées par le "démariage" et la multiplication des familles dites monoparentales ou des recompositions familiales semblent se décliner aujourd'hui largement. Pour certains, en continuité avec le modèle "chrétien", le "plus grand mal" est représenté par cette évolution elle-même, qu'il faut freiner ou contrecarrer. Pour d'autres, héritiers des "natalistes", c'est la pauvreté des mères seules qu'il faut avant tout combattre, par des aides susceptibles de donner à leurs enfants les mêmes chances que les autres. Pour ceux qui s'inscrivent dans une mouvance "malthusienne", c'est la dépendance des familles monoparentales à l'égard des systèmes d'assistance qui constitue le "plus grand mal" et leur faible participation au marché du travail. Pour ceux, enfin, qui s'inspirent du "familisme", il faut d'abord lutter contre la "fuite des pères", et contraindre ceux-ci à assumer matériellement et psychologiquement les enfants qu'ils ont faits.

Aujourd'hui comme hier, les solutions de "politique familiale" apportées aux problèmes posés par l'existence d'enfants "sans père" ou ne vivant pas avec lui, relèvent donc fondamentalement moins de choix "techniques" que de choix "politiques".

"Qui doit nourrir l'enfant quand les parents sont séparés ?" : la mère, par son travail voire en reconstituant un couple avec un nouveau pourvoyeur de revenu ; le père, en respectant son obligation alimentaire ; la collectivité (locale, nationale) par une politique de droits sociaux ou d'assistance ; ou une combinaison des différentes ressources possibles ; salaire, obligation alimentaire et prestations sociales ? Claude Martin tente de comprendre et de comparer par une analyse "généalogique" la manière dont cette question a été posée.

Il s'interroge également sur les justifications des politiques sociales et des réformes en France et au Royaume-Uni, en dégagant les évolutions, les hésitations et finalement les dominantes qui s'installent ici ou là, pour des raisons qui n'apparaissent qu'au fil du temps et des controverses. Si l'on s'était contenté d'une comparaison statique entre les deux pays arrêtée au milieu des années 1970, on aurait pu conclure à une proximité et une forte convergence des politiques publiques à l'égard des situations monoparentales au Royaume-Uni et en France.

Quinze ans plus tard, on est frappé par l'écart considérable qui s'est creusé entre ces deux trajectoires nationales de protection des familles monoparentales. Ceci s'explique par les fondements différents des politiques sociales familiales sur la question initiale.

En effet, face au risque de dépendance des mères seules à l'égard de l'Etat et à celui du désengagement des pères, le choix des pouvoirs publics au Royaume-Uni encourage peu le travail salarié à temps plein des mères contrairement à la France et renforce plutôt l'obligation des pères suite au divorce, non seulement pour des raisons financières mais aussi idéologiques, et pour s'en tenir au principe qui a prévalu jusque là de privilégier le système du *male breadwinner*, "monsieur gagne-pain".

Christiane Bonnemain analyse l'évolution des législations des quatre pays depuis deux siècles. Elle montre comment, pour l'entretien de l'enfant, les législations européennes ont privilégié au XIX<sup>ème</sup> siècle, au nom de l'intérêt de la famille, la parenté légale : le droit préférerait laisser un enfant sans filiation

ou ignorer la paternité charnelle au bénéfice d'une paternité légale même lorsque celle-ci était totalement fictive.

Depuis, les principes unanimement affirmés de l'intérêt de l'enfant, tels que l'égalité de tous les enfants ou le droit de l'enfant à connaître ses origines, vont plutôt inverser la tendance et privilégier la parenté biologique : si celui qui a "fait" l'enfant n'est pas toujours tenu à le nourrir, il l'est certainement plus souvent et plus qu'auparavant. Cependant, ce même intérêt de l'enfant conduit aussi à tenir compte de la parenté sociale, en particulier pour l'adoption, et à la préférer parfois à la parenté biologique. Ses tendances communes entre ces quatre pays se sont toutefois opérées à des rythmes différents. Les configurations présentent aujourd'hui des différences.

## **Publications**

N. Lefaucheur (1997), "Qui doit nourrir l'enfant de parents non mariés ou démariés ?", *Recherches et Prévisions*, n°47, mars.

C. Bonnemain (1997), "Parenté biologique et parenté sociale. Une comparaison des législations anglaise, française, italienne et portugaise", *Recherches et Prévisions*, n°47, mars.

C. Martin (1997), "L'action publique en direction des ménages monoparentaux. Une comparaison France/Royaume-Uni", *Recherches et Prévisions*, n°47, mars.

## **II.14 Qui doit garder le jeune enfant ?**

### ***Les représentations du travail des mères dans l'Europe en crise (France, Belgique, Suède, Italie, Union européenne)***

CEVIPOF / FNSP (Fondation Nationale des Sciences Politiques)  
M. Sineau, J. Jenson - 1997

#### **Objectifs**

Qui doit garder le jeune enfant ? Cette question, loin d'être à la marge du politique, est en réalité un enjeu de première grandeur, auquel tous les Etats ont dû, en cette fin de XXème siècle, apporter des réponses concrètes. Dans le contexte de crise actuelle, il s'agit de comprendre quelles conceptions et représentations des femmes, du travail et de la famille ont sous-tendu l'élaboration de nouvelles mesures de garde des jeunes enfants dans différents pays. Les auteures retraceront l'histoire des présupposés politiques qui, dans des contextes politiques et économiques différents, ont conduit les décideurs à instituer ces mesures et à en fixer telles ou telles modalités.

Cette recherche identifie en effet les représentations comme élément central quant à la compréhension de l'évolution de ces politiques. Les représentations de l'activité professionnelle des mères telles qu'elles sont forgées et transmises par les acteurs politiques sont considérées centrales pour comprendre l'évolution des politiques familiales dans leur dimension "modes de garde". L'étude, focalisée sur la garde des enfants de moins de trois ans en Belgique, en France, en Italie et la Suède, porte sur deux types de dispositifs : ceux visant à donner la possibilité aux familles de dispenser elles-mêmes les soins aux enfants (congés parentaux, allocations d'éducation..) et ceux visant à développer des services de garde, qu'ils soient collectifs ou individuels, publics ou privés, à destination des enfants dont les parents se maintiennent sur le marché de l'emploi.

#### **Méthodologie**

Le travail de recherche mené par les experts nationaux consiste, pour chaque pays étudié, à décrire les caractéristiques des différents services de garde d'enfants en les replaçant dans les contextes démographico-économiques qui les ont vu naître depuis l'après-guerre. Sont également retracés les processus politiques et institutionnels propres à chacun des pays, à travers les décisions de la Commission de Bruxelles. Les différences de sens attribuées aux mutations sont enfin étudiées à travers une étude approfondie des systèmes de représentations du travail des mères. Sont notamment étudiées les transformations éventuelles survenues dans ce domaine durant la période 1980 - 1990.

Au nombre des documents rassemblés par des experts nationaux et ayant servi de matériaux de base à l'étude figurent, outre les travaux déjà existants, les plates-formes et programmes des partis et syndicats, les discours et la rhétorique des hommes politiques, les débats et rapports parlementaires, et les sondages qui donnent à voir l'état de l'opinion sur le travail des femmes.

#### **Principaux résultats**

Une première partie présente et compare les principales données sur les changements démographico-économiques, les contextes politiques et institutionnels, l'émergence des politiques d'emploi et leur impact sur les politiques familiales, et les nouvelles politiques de modes de garde mises en œuvre depuis le début des années soixante.

Une deuxième partie analyse de manière approfondie la construction et l'évolution dans chaque pays des politiques relatives au mode de garde des enfants de moins de trois ans. En resituant ces politiques dans leur contexte d'après guerre. Pour chaque pays sont ainsi décrites les représentations du travail des mères et des rapports hommes-femmes qui se sont formés lors de la mise en place des systèmes nationaux de protection sociale.

Puis sont analysés les faiblesses, les remises en question et dans certains cas l'abandon des modèles existants sous l'effet de la crise des années soixante-dix et les restructurations qu'elle provoque.

La place jouée par l'Union européenne fait l'objet d'une analyse propre. Il apparaît que l'Union européenne demeure un "acteur sans rôle" dans le domaine des politiques de mode de garde, même si les discours récents mettent en avant le fait que la "première négociation collective européenne" réussie portait sur les congés parentaux (l'accord-cadre signé en décembre 1995). Une analyse fine des processus de décision politique au niveau européen et des étapes ayant mené à ce texte montre la place accordée au discours de la conciliation dont le vocabulaire a présenté l'avantage d'être commun à tous les pays de l'Union, tout en pouvant s'interpréter différemment et se redéfinir facilement.

Les changements de perspectives en matière d'égalité des chances et le renforcement des enjeux du "mainstreaming" et des "droits" abordés suggèrent que l'activisme européen en matière de modes de garde, dont la portée était déjà très limitée, s'estompera.

Une dernière partie dégage et analyse les points communs des politiques menées par les différents pays, par delà les fortes spécificités nationales constatées. Elle retrace les grands ensembles de rapports sociaux, ou "paradigmes sociétaux", dans lesquels se sont inscrites ces politiques de modes de garde au cours des dernières décennies.

La recherche d'une plus grande égalité, considérée comme une valeur fondamentale des années d'après guerre, entre les classes sociales surtout, puis dans une moindre mesure entre les sexes à partir des années soixante, s'est opposée à l'image de la "fée du logis" et de l'homme "pourvoyeur". L'autonomie individuelle des femmes, droit citoyen fondamental, passait par la revendication d'une participation plus égalitaire des femmes sur le marché du travail qui exigeait, pour ne pas être contraint de choisir entre les responsabilités familiales et professionnelles, l'accès à un mode de garde fiable, abordable et de qualité. Dans ce modèle, l'Etat était identifié comme l'instrument du changement social, les choix démocratiques et l'aspiration à l'égalité des citoyens devant contrebalancer les forces du marché.

Les deux dernières décennies sont dominées par l'idéologie néo-libérale et par un changement des pratiques des femmes, des familles et des employeurs. Dans ce cadre, les politiques étatiques relèguent la poursuite de l'égalité au second plan pour favoriser le "libre choix". Les décisions collectives cèdent le pas à un mode plus individualisé et plus souple. Même si dans chaque pays le poids de l'histoire des politiques familiales et sociales ont façonné des réponses particulières à la crise ayant eu pour effet de conserver jusqu'à aujourd'hui des systèmes de garde relativement différenciés, les changements opérés vont en partie dans la même direction. Il apparaît que les tendances lourdes, présentes dans tous les pays étudiés, vont vers la diversification et l'individualisation des choix parentaux, tout comme elles reflètent les choix étatiques d'une politique plus libérale, moins dispendieuse des deniers publics, et plus décentralisée. En outre, ces nouvelles orientations marquent l'alignement des politiques de modes de garde sur un marché du travail qui, depuis une vingtaine d'années, est devenu beaucoup plus flexible.

## **Publications**

Jane Jenson et Mariette Sineau (sous la direction de) (1998), "Qui doit garder le jeune enfant ? Modes d'accueil et travail des mères dans l'Europe en crise", LGDJ éditions, collection "droit et société", 303 pages.



Qui doit garder le jeune enfant ?, les représentations du travail des mères dans l'Europe en crise, *Recherches et Prévisions*, n°53, septembre 1998.

## **II.15 Accueil et socialisation des jeunes enfants à Cologne et à Lille**

Laboratoire du changement social - Université Paris VII  
Jacqueline Heinen, Geneviève Cresson, Béatrice Ludwig - 1996

### **Objectifs**

La comparaison vise à expliciter les politiques locales d'accueil des jeunes enfants à Cologne et à Lille et à comprendre les représentations qui les motivent. Et ce, à travers les normes, valeurs et pratiques des acteurs en charge de la socialisation du petit enfant dans les équipements d'accueil collectifs.

L'objectif est de favoriser une meilleure compréhension des différences des modes et pratiques culturelles concernant l'apprentissage de la séparation du milieu familial, la place laissée aux familles dans la socialisation du petit enfant et les possibilités de prise en compte des valeurs et projets professionnels, des mères en particulier.

Il s'agit aussi de mieux connaître les motivations des familles choisissant les structures collectives et doit enfin tenir compte des dimensions locales, essentielles pour ce qui concerne les modes de garde des enfants, et leur inscription dans les politiques familiales nationales, française et allemande.

### **Méthodologie**

La question des politiques familiales pour les modes de garde des jeunes enfants est effectuée à Lille et au niveau du "Land" de Rhénanie-Westphalie et de Cologne, en resituant les politiques et situations locales avec les politiques familiales menées au niveau national, dans les deux pays (au moyen d'un état des lieux sur les politiques nationales et des caractéristiques locales).

L'observation de terrain consiste en une enquête auprès des responsables de différentes institutions locales qui encadrent, financent ou promeuvent les structures d'accueil et auprès de professionnels de terrain (directeurs/directrices d'équipements) en contact quotidien avec les petits enfants.

A Cologne, les structures choisies sont variées et situées dans des quartiers différents et socialement contrastés. Deux structures gérées par la ville fonctionnent en groupes d'âge mélangés de quatre mois à six ans, deux "initiatives parentales" comprenant une quinzaine d'enfants de moins de six ans et deux structures non reconnues (la première regroupant huit enfants d'un à trois ans, l'autre dix enfants de deux à trois ans). La majorité des responsables sont des pédagogues possédant un diplôme universitaire.

A Lille, les entretiens ont été menés auprès de huit établissements de taille très variable et implantés dans trois types de quartier : trois crèches municipales, deux haltes-garderies liées à des centres sociaux et trois crèches associatives dont deux sont des crèches parentales. Les responsables sont soit des puéricultrices (crèches municipales) soit des éducatrices de jeunes enfants.

### **Principaux résultats**

Sur la question des compétences respectives attribuées aux professionnel(le)s et aux parents, ainsi que sur la vision pédagogique développée par les responsables de ce secteur, il ressort que la façon d'envisager la socialisation des très jeunes enfants n'est pas la même dans les deux villes choisies.

A Lille, la scolarisation dès trois ans reste une référence forte dans la détermination des objectifs fixés à la crèche. L'autonomie est étroitement associée à la propreté et il existe un consensus "mou" sur les questions pédagogiques qui ne semblent pas donner lieu à des discussions ou concertations approfondies.

En Allemagne, il est moins fait référence qu'en France à une opposition sanitaire/éveil psychologique de l'enfant et le modèle des groupes d'âge mélangés de trois mois à six ans laisse davantage d'espace aux besoins individuels de l'enfant.

Mais, en dépit de disparités importantes entre les deux terrains en terme de capacité d'accueil, de l'âge des enfants accueillis, de la place du secteur privé ou des compétences exigées des professionnel(le)s, les divergences ne sont pas aussi marquées qu'on aurait pu le croire. Le moteur des politiques familiales de la petite enfance demeure : la prise en charge et la socialisation du jeune enfant (avec une préférence pour une prise en charge familiale quel que soit le pays), recueille plus d'intérêt que l'accès des mères au marché du travail.

Ce débat, plus implicite en France qu'en Allemagne, favorise des stratégies d'acteurs et des mesures contradictoires. Par ailleurs, dans les deux pays, il est frappant de voir que l'offre de services n'est jamais confrontée à la demande des parents. Celle-ci n'est pas définie en tant que telle mais souvent au travers de la seule offre.

Sur le rôle de la famille et sur celui de la mère en particulier, les propos, peu novateurs, convergent largement. La politique de la petite enfance s'inscrit dans des représentations où la prise en charge des jeunes enfants relève de la famille et où ce sont les mères avant tout qui se voient attribuer cette tâche. Ceci contribue à faire perdurer la division du travail entre les femmes et hommes.

Enfin, il ressort globalement, des entretiens avec les responsables locaux et les professionnel(le)s, que les aspects institutionnels (financement, encadrement, répartition des compétences, etc.) prennent le pas sur des réflexions plus générales relatives à la socialisation du jeune enfant ou à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Ces dernières servent de paravent ou d'alibi en dernier recours dans tous les discours. Quand le débat est réel, il se situe d'emblée sur le terrain "pédagogique" (importance du groupe d'âge mélangé, socialisation précoce avant un an, etc.) plus que "politique" (quelle offre pour quelle demande ?) sauf en ce qui concerne l'accueil des publics défavorisés. Mais sur ce dernier point, le décalage est énorme entre les intentions affichées et la réalité de l'accueil.

## **Publications**

G. Cresson, J. Heinen et B. Ludwig (1997), "Valeurs et normes dans l'éducation de la petite enfance. Une comparaison entre Lille et Cologne", *Recherches et Prévisions*, n°49, septembre 1997

J. Heinen, La petite enfance : pratiques et politiques – introduction, *Cahiers du Gedisst* n° 22, la petite enfance : pratiques et politiques, L'harmattan, 1998.

G. Cresson, Les difficultés d'une politique de la petite enfance, l'exemple de Lille, *Cahiers du Gedisst*, n° 22, La petite enfance : pratiques et politiques, L'harmattan, 1998

B. Ludwig, Normes et valeurs dans l'éducation des jeunes enfants en Allemagne, *Cahiers du Gedisst*, n° 22, La petite enfance : pratiques et politiques, L'harmattan, 1998

### III. Enquêtes CREDOC sur l'accueil des jeunes enfants

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, la CNAF a plusieurs fois fait poser des questions sur le thème de l'accueil des jeunes enfants dans le cadre de l'enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français ». Chaque année cette enquête permet de recueillir des données factuelles (sur une base déclarative) et des données d'opinion concernant les politiques familiales et sociales.

Nous reprendrons dans cette note des séries chronologiques sur de longues périodes (jusqu'en 2000). Le thème de la petite enfance a été spécifiquement traité dans la vague 1997 de l'enquête. Des questions ont également été posées dans les vagues plus récentes de l'enquête. Cependant nous utiliserons largement les données de 1997 car elles sont les plus complètes. Nous invitons le lecteur à nous excuser pour la nécessaire vigilance à exercer sur les dates des chiffres et des analyses.

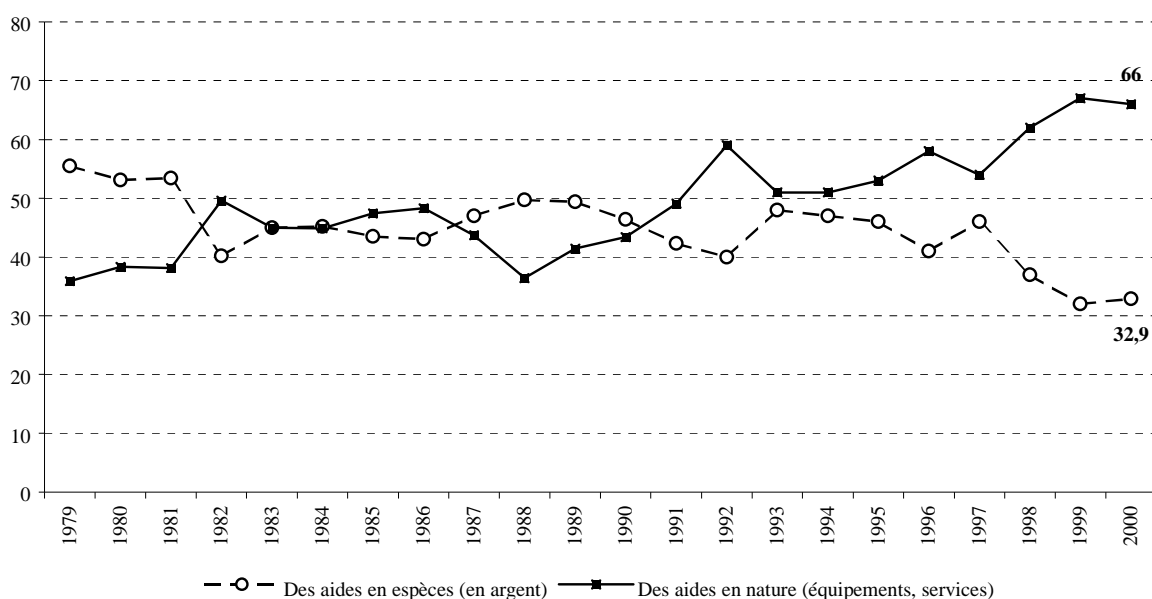
Nous présentons ici les chiffres et les analyses proposés par le CREDOC. La rédaction reprend textuellement, en très grande partie, les phrases et les expressions du CREDOC.

Comme il s'agit de sondages d'opinion, les données sont à interpréter avec certaines précautions. Les évolutions sont à cet égard sans doute plus intéressantes et plus significatives que les niveaux absolus. En tout état de cause, ces résultats sont toujours utiles pour apprécier des tendances. Ils constituent un élément, parmi d'autres, d'appréciation des souhaits des familles.

#### III.1 Aide en espèce ou aide en nature

Nous débutons cette note en rappelant un enseignement général issu de l'enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français ». En 1999, 32 % des personnes interrogées préfèrent, pour « mieux aider les familles », « leur fournir principalement des aides en espèces », contre 67 % qui préfèrent « leur fournir principalement des aides sous forme d'équipements collectifs ou de services (gardes d'enfants, aides ménagères) ». Dans le cas des personnes qui ont un enfant de moins de trois ans, ces résultats sont respectivement de 41 % et de 58 %. Ces personnes semblent donc manifester un plus fort penchant pour les aides financières que la population générale.

**Graphique 1.** A votre avis, entre les deux solutions suivantes, laquelle vous semble préférable pour mieux aider les familles ?



**Remarque :** de 1979 à 1990 une question assez proche était posée. Mais trois solutions étaient alors proposées (argent, équipements, services).

Sur la série présentée dans le Graphique 1, on voit nettement la progression de cette préférence pour les équipements et les services (en 1997, 54 % des Français indiquaient une préférence pour les aides en nature contre 46 % en 1999), sinon une très légère inflexion pour 2000 (33 % pour les aides en espèces, 66 % pour les aides en nature).

Notons que cette série n'est homogène que pour les années quatre-vingt-dix. Auparavant les questions étaient posées de manière sensiblement différentes. On observe néanmoins que durant les années quatre-vingt les opinions étaient plus partagées.

Cette question est très générale et ne concerne pas spécifiquement le thème de la petite enfance. En matière d'aides et de services pour la petite enfance, les Français affichent, en 1997, une préférence pour les aides financières visant à compenser un arrêt ou une réduction de l'activité professionnelle (Tableau 1.).

**Tableau 1.** Il existe aujourd'hui plusieurs types d'aides ou de services permettant aux parents de faire garder leurs jeunes enfants. Selon-vous, lesquels les pouvoirs publics devraient-ils renforcer en priorité ? (1997)

	Ensemble de la population	Dont : femmes actives
Les aides financières pour compenser un arrêt temporaire d'activité professionnelle de l'un des deux parents	33,5	30
Les aides financières pour compenser une réduction du temps de travail de l'un ou des deux parent(s)	23,3	26,3
Les aides financières pour faire garder son enfant à domicile	20,3	19,2
Les aides pour les services d'accueil collectif (crèche, crèche familiale, halte garderie)	14,9	14,5
Les aides financières pour recourir à une assistante maternelle	6,9	9,3
NSP	1,1	0,7

En matière de petite enfance les Français indiquent une préférence pour que les pouvoirs publics mettent l'accent sur les aides financières visant à compenser les réductions de salaires liées à un

aménagement de l'activité professionnelle des parents. 34 % des Français optent pour des aides qui compensent un arrêt temporaire d'activité. 23 % choisissent celles qui compensent une réduction des horaires.

57 % de la population manifestent ainsi une préférence pour l'arrêt d'activité ou la réduction du temps de travail des jeunes parents. 42 % de la population optent à l'inverse pour les aides facilitant l'accueil des enfants : 20 % demandent un renforcement des prestations permettant le recours à une aide à domicile, 15 % souhaitent une intensification des aides pour les services d'accueil collectif (crèche, halte garderie, etc.), 7 % préfèrent les aides financières pour le recours à une assistante maternelle agréée. Soulignons que les femmes actives expriment globalement les mêmes préférences.

### III.2 Jeunes enfants et activité professionnelle

En 1997 la quasi-totalité des Français considèrent qu'il est préférable que les parents puissent aménager leur activité professionnelle lorsqu'ils ont de jeunes enfants (Tableau 2.). Leur préférence va vers l'arrêt temporaire d'activité de l'un des deux parents (51 %), plutôt que vers les solutions d'horaires réduits (37 %). Les évolutions 1997-2000, caractérisées par une légère baisse de la préférence pour l'arrêt temporaire d'activité (48 % en 2000), ne bouleversent pas cette tendance.

**Tableau 2.** Quand les parents de jeunes enfants travaillent, est-il, selon-vous plutôt préférable que...

	1993	1994	1997	2000	Evolution 1997-2000
Les deux parents continuent à exercer leur activité	9,4	11	12,2	13,8	+ 1,6
Les deux parents réduisent faiblement leur temps de travail	11,6	9,7	12,8	13,4	+ 0,6
L'un des deux parents s'arrête momentanément de travailler	44,6	55,6	50,7	48,2	- 2,5
L'un des deux parents réduise son temps de travail	34,2	23,5	24,2	24,3	+ 0,1
NSP	0,2	0,2	0,1	0,3	

Qu'il s'agisse d'arrêt temporaire d'activité ou de passage à temps partiel, une majorité de la population pense toujours que ces aménagements doivent avant tout concerner la mère (Tableau 3a.). Il n'apparaît pas sur ce point d'évolutions majeures depuis 1994. Les Français continuent à penser qu'il est nécessaire d'adapter l'activité professionnelle des parents à la présence d'enfants, mais ils considèrent aussi que c'est surtout à la mère de faire cet effort. Notons tout de même une nette progression vers une préférence pour que le membre du couple qui fasse cet effort soit celui qui a le plus bas salaire (24 % en 1993, 34 % en 2000).

**Tableau 3a.** Si « l'un des deux parents s'arrête momentanément de travailler » ou « l'un des deux parents réduit son temps de travail », lequel des deux parents de préférence ?

	1993	1994	1997	2000	Evolution 1997-2000
Le père	1	0,4	1,1	0,6	- 0,5
La mère	74,1	65,9	67,4	64,6	- 2,8
Celui qui a le salaire le plus bas	24,1	32,5	30,8	33,7	+ 2,9
NSP	0,8	0,5	0,7	1,1	

Au total, la solution préférable, dans l'absolu, réside dans l'arrêt temporaire d'activité de la mère. En 2000, près de neuf Français sur dix (86 % exactement) estiment préférable que l'un ou les deux parents puissent moduler leur activité professionnelle lorsqu'ils ont de jeunes enfants. Seuls 14 % préconisent que les parents continuent à exercer leur activité sans y apporter de changements (modalités en progression de 2 points entre 1997 et 2000). Quant aux partisans d'une modification dans le rythme d'activité professionnelle des parents, leur préconisation principale est l'arrêt temporaire du travail de

l'un des deux parents. Cette solution a un peu reculé. Elle est évoquée par 48 % des enquêtés en 2000, contre 51 % en 1997. Elle est cependant, toujours davantage citée que la réduction des horaires de travail (temps choisi) de l'un ou des deux parents (38 % des citations au total).

Il reste que chez les Français préconisant une adaptation du rythme d'activité d'un des parents, le « partage des rôles » tel qu'il est envisagé renvoie à un schéma classique, « traditionnel » dirons-nous. En 2000, 65 % estiment que c'est à la mère d'aménager son temps de travail tandis que 34 % considèrent que c'est à celui des deux membres du couple qui a le salaire le plus bas de le faire. La tendance à une prise en compte des intérêts économiques du ménage (en privilégiant l'arrêt d'activité de celui des deux parents qui a le plus bas salaire) continue à s'affirmer, lentement il est vrai. En tout état de cause, les partisans de l'arrêt d'activité du père sont toujours aussi peu nombreux (moins de 1 % des réponses).

Début 2000 (Tableau 3b.), 32 % des Français se prononcent pour une cessation temporaire du travail de la mère quand les parents de jeunes enfants exercent tous les deux une activité. Ce taux était de 35 % en 1997. Si 38 % au total des enquêtés préconisent des horaires réduits, 14 % considèrent que c'est à la mère de s'y plier et 13 % que c'est aux deux parents à la fois. Par rapport à 1997, les citations concernant la mère – que ce soit pour un arrêt de travail temporaire ou une diminution des horaires – ont baissé de 5 points.

**Tableau 3b.** Les solutions préférées quand les parents de jeunes enfants travaillent tous les deux

	1993	1994	1997	2000	Evolution 1997-2000
<b>Arrêt temporaire d'activité</b>	<b>45</b>	<b>56</b>	<b>51</b>	<b>48</b>	- 3
<i>Dont :</i>					
- la mère s'arrête	34	39	35	32	- 3
- Celui qui a le plus bas salaire s'arrête	10	16	15	15	-
<b>Horaires réduits (temps partiel choisi)</b>	<b>46</b>	<b>33</b>	<b>37</b>	<b>38</b>	+ 1
<i>Dont :</i>					
- La mère réduit son temps de travail	24	14	16	14	- 2
- Celui qui a le plus bas salaire réduit son temps de travail	9	9	8	9	+ 1
- Les deux parents réduisent leur temps de travail	12	10	13	13	-
<b>Les deux parents continuent à exercer leur activité, sans changement</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	+ 2

Il faut en outre noter que les femmes actives ont un avis sensiblement différent concernant l'arrêt d'activité de la mère : 26 % seulement en restent partisans, contre 40 % des inactives (chiffres 1997).

L'appartenance socioprofessionnelle a également une influence notable sur les choix relatifs à l'interruption potentielle de l'activité professionnelle. En 1997, les cadres et professions intermédiaires sont sensiblement moins favorables à l'interruption de la vie professionnelle des femmes (27 et 23 %) que les employés et les ouvriers (31 et 34 %), ou surtout les femmes au foyer et les retraités (44 et 41 %), comme le montre le Tableau 3c.

**Tableau 3c.** Préférences concernant l'activité des parents de jeunes enfants, selon la catégorie socio-professionnelle (1997)

	Cadre supérieur. Profession	Professions Intermédiaires	Employés	Ouvriers	Au Foyer	Retraité	Ensemble de la population

	Libérale						
La mère s'arrête momentanément de travailler	27	23	31	34	44	41	35
La mère réduit son temps de travail	10	14	21	12	15	16	16
Celui qui a le salaire le plus bas s'arrête momentanément de travailler	17	23	18	15	15	10	15
Les deux parents réduisent faiblement leur temps de travail	20	17	10	14	10	12	13
Les deux parents continuent à exercer leur activité	5	12	9	15	8	16	12
Celui qui a le salaire le plus bas réduit son temps de travail	14	10	11	9	7	3	8

Au sujet des congés parentaux, les Français préfèrent que ceux-ci s'appliquent aux trois premières années de l'enfant, plutôt qu'ils ne soient fractionnés sur une plus longue période (Tableau 4.). L'écart sur ce point entre l'avis des femmes actives avec l'ensemble de la population n'est pas significatif.

**Tableau 4.** Avec laquelle de ces deux propositions sur les congés parentaux êtes-vous le plus d'accord (1997)

	Ensemble de la population	Dont femmes actives	Dont femmes inactives
Il faut offrir la possibilité de congés parentaux pendant les trois premières années de l'enfant, car c'est durant ces années que c'est le plus utile	67,3	65,6	70,3
Il faut offrir la possibilité de fractionner les trois ans de congés parentaux en plusieurs périodes que l'on pourrait prendre quand on veut, jusqu'aux 10 ans de l'enfant	32,3	34,2	29,5
NSP	0,4	0,1	0,2

Le CREDOC a posé quelques questions en 1997 sur l'APE. On ne retient ici que l'enseignement qui nous semble le plus intéressant. Un courant d'opinion assez fort, bien que minoritaire, semblerait admettre qu'il n'est pas « normal » que 99 % des bénéficiaires de l'APE soient des mères. Certes 59 % de la population estiment qu'il n'y a pas là d'anomalie puisque « la prestation intéresse surtout les mères ». Mais 41 % - et même 51 % des femmes actives – considèrent qu'il faudrait essayer d'inciter plus d'hommes à bénéficier de la prestation.

**Tableau 5.** Dans les faits, 99 % des bénéficiaires de cette prestation sont les mères. De quelle opinion êtes-vous le plus proche à ce sujet ?

	Ensemble de la population	Dont : femmes actives
Cette situation est normale car la prestation intéresse surtout les mères	58,6	49
Il faudrait essayer de changer cette situation en incitant les pères à bénéficier de la prestation	40,6	50,8
NSP	0,8	0,2

### III. 3 Mode de garde jugé le plus satisfaisant

C'est la nourrice agréée (l'assistante maternelle) qui est jugée comme le mode de garde le « plus satisfaisant »<sup>15</sup> quand les parents travaillent (Tableau 6.). En 2000, 32 % des Français (toutes générations confondues, qu'ils aient, aient eu, ou n'aient pas d'enfants), expriment ce point de vue, soit huit points de plus en une douzaine d'années. Si on ajoute à ce pourcentage les partisans de la nourrice non agréée (3 %), ce ne sont pas moins de 35 % des Français qui estiment ce mode de garde comme le plus satisfaisant. Il faut néanmoins noter que, entre 1994 et 2000, les partisans de la nourrice agréée ont progressé de trois points, tandis que la nourrice non agréée perdait les faveurs d'une part importante de ses partisans.

**Tableau 6.** Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge, lorsque les parents travaillent ?

	1988	1989	1990	1991	1994		1997			2000		
	P	P	P	P	P	D	P	D	D'	P	D	D'
Nourrice (assistante maternelle) agréée	23,8	26	26,2	26,3	29,1	28,8	31,7	35,5	36,3	32,4	38,5	
Garde par les grands parents	26,8	26,6	26,5	26	27,2	28,8	24,4	24,6	21,5	23,7	19	
Crèche collective	17,1	18,1	21,4	23,2	18	17,7	22,2	19,6	19,1	22,4	20	
Garde à domicile par personne rémunérée	10	9,1	9,7	10,2	8	7,1	11,6	10,6	16	8,3	7,2	
Nourrice non agréée	6	7,8	6,9	6,3	6,4	8,4	3,3	2,3	2,7	3,5	3,3	
Crèche familiale	5,9	5,6	3,7	3,2	5,2	4,3	2,7	3,5	1,9	4,2	5,1	
Halte garderie	1,3	1,6	1,2	1	1,5	1,1	1,3	1,5	0,9	2	3,3	
Autre	1,7	2,8	1,9	2,3	1,8	2,2	1,2	2	1	1,2	2,3	
NSP	7,5	2,4	2,5	1,5	2,6	1,7	1,6	0,6	0,6	2,2	1,3	

**Légende :**

P : Ensemble de la population - D : Dont a un enfant de moins de six ans - D' : Dont femme active ayant eu un enfant

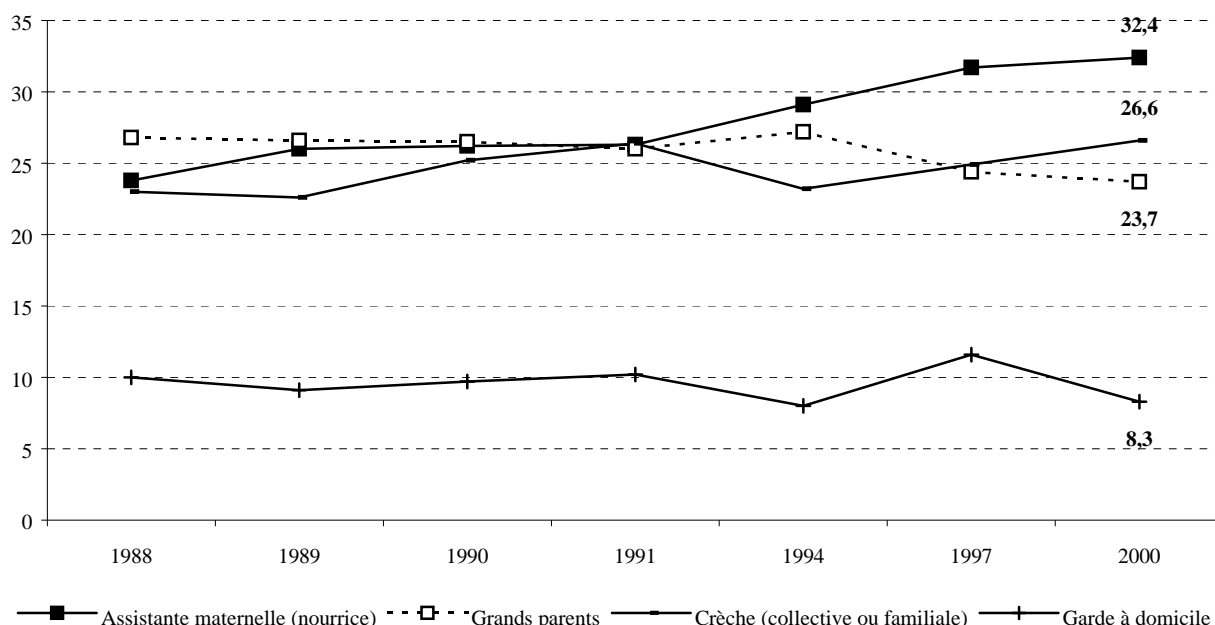
**Remarque :** De 1988 à 1994 la question était formulée ainsi : « Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge lorsque sa mère travaille ? ». Précisons qu'il s'agit d'une question ouverte, sans proposition de réponses.

L'assistance maternelle agréée se place désormais très nettement en tête, devant la garde par les grands-parents. L'écart entre ces deux modes d'accueil s'est, en effet, nettement creusé durant les années quatre-vingt-dix (Graphique 2.). Les crèches (collectives ou familiales) ont pris le pas, en 2000, sur la garde par les grands-parents.

<sup>15</sup>. La notion de « satisfaction » est envisagée globalement, aux yeux des parents.



**Graphique 2.** Mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge, lorsque les parents travaillent



**Remarque :** nous ne retenons, pour ce graphique, que les quatre premiers modes de garde jugés satisfaisants

En 2000, viennent après l'assistante maternelle agréée, la crèche collective ou familiale (27 %), puis la garde par les grands-parents (24 %). La garde à domicile par une personne rémunérée a pour sa part la préférence de 8 % des personnes interrogées (contre 12 % en 1997). On peut supposer que ce sont les modifications intervenues autour de l'AGED qui ont ici exercé leur influence. Depuis 1988 l'intérêt pour l'assistante maternelle agréée a gagné plus de 8 points.

Les personnes les plus directement concernées, c'est-à-dire celles qui ont à charge un enfant de moins de six ans, sont plus encore attirées par les assistantes maternelles (+ 6 points par rapport à l'ensemble de la population), au détriment de la garde par les grands parents et de la crèche collective (respectivement - 5 points et - 2 points par rapport à la moyenne). Ce résultat (tiré de l'enquête 2000) traduit, par rapport à 1997, une légère montée des préférences envers l'assistante maternelle agréée. En 1997, 36 % des parents de jeunes enfants optaient pour elle, contre 39 % en 2000. Le taux de citations de la crèche collective, quant à lui, n'a pas varié (20 %), mais celle-ci est maintenant passée, chez les jeunes chargés de famille, devant la garde par les grands-parents.

Ces opinions se différencient socialement et spatialement. C'est ce qu'on repère dans les résultats 1997.

- Sur le volet social, c'est probablement parce qu'ils sont directement concernés, que les personnes âgées et les retraités se montrent les plus élogieux à l'égard de la garde par les grands-parents : 32 % des plus de 65 ans (contre 24 % en moyenne) la citent. Plus fondamentalement, on doit remarquer que les partisans des crèches et les partisans de la garde à domicile sont proportionnellement plus présents chez les cadres supérieurs et les diplômés du supérieur. Ceux de l'assistante maternelle se recrutent plus chez les employés et dans les couches de population aux revenus moyens.
- Sur le volet territorial, on doit souligner que les « préférences » et leurs évolutions sont façonnées par l'offre. C'est à Paris et dans l'agglomération parisienne que l'on dénombre le plus de partisans de la crèche collective. 33 % des Franciliens la citent comme le mode d'accueil le plus satisfaisant lorsque les

parents travaillent (contre 22 % en moyenne dans l'ensemble de la population). D'ailleurs, plus la taille de l'agglomération s'accroît, plus le nombre de personnes estimant que la crèche est le mode d'accueil idéal augmente. Les personnes appartenant à un milieu social plutôt favorisé sont également un peu plus nombreuses à mentionner la crèche collective comme le mode d'accueil idéal. A l'absence relative d'infrastructures de garde collectives dans les communes rurales, semble correspondre une attente particulière à l'égard des nourrices agréées : 39 % des personnes résidant dans des communes de moins de 2000 habitants les considèrent comme le mode d'accueil le plus satisfaisant (contre 32 % en moyenne). La préférence pour la nourrice agréée diminue ensuite lorsque la taille de l'agglomération de résidence croît, passant de 39 % dans les communes rurales à 17 % dans l'agglomération parisienne.

Les personnes les plus directement concernées, celles ayant au moins un enfant de moins de 6 ans à charge, sont plus nombreuses à préférer l'assistante maternelle agréée, en 1997 (36 % contre 32 % de la population totale enquêtée). En contrepartie, elles citent un peu moins la crèche collective, la garde à domicile et la nourrice non agréée. La garde par les grands parents, de 1994 à 1997, perd 4 points. La crèche collective, si elle est moins citée que dans la population totale, gagne tout de même 2 points, entre 1994 et 1997.

### III.4 Solutions adoptées en matière de garde

On repère des écarts très importants entre les préférences exprimées et les modes de garde effectivement adoptés.

Dans les faits, la solution « mère au foyer » l'emporte largement. Dans un contexte où le travail féminin s'est accru et où l'offre d'accueil comme les modes de vie ont évolué, c'est toujours la garde à domicile par la mère qui constitue la solution la plus répandue (Tableau 7.). 53 % des Français ayant eu au moins un enfant déclarent, en 1997, l'avoir adoptée pour leur dernier-né. Cette solution est en légère, mais constante, régression depuis une dizaine d'années (-7 points par rapport à 1988).

Le recul constant de la garde parentale semble s'opérer principalement au profit d'un appel plus fréquent aux nourrices (agréées ou non) : 20 % des parents déclarent avoir utilisé cette solution, contre 11 % en 1988. On notera la relative stabilité de la garde par les grands-parents, qui concerne toujours environ une personne sur dix. Elle se place désormais en troisième position, derrière l'assistante maternelle agréée. Toutes les autres possibilités ne sont exploitées que par moins de 5 % de la population concernée .

**Tableau 7.** Quelle solution avez-vous principalement adoptée pour la garde de votre dernier enfant en bas âge ?

	1988	1989	1990	1991	1994	1997	
	P	P	P	P	P	P	D
Mère au foyer	59,4	59	58,5	56,7	53,5	52,8	46,9
Nourrice (assistante maternelle) agréée	6,6	6,2	7	7,5	9,7	12,7	20,7
Garde par les grands parents	9,8	10,8	9,9	11,2	11,1	10,9	10,5
Nourrice non agréée	4,8	6,5	6,7	7,8	8,2	7	6,9
Crèche collective	3,8	3,1	2,9	4,3	4,5	4,9	6,5
Mère travaillant à domicile	7,1	5,3	5,6	4,8	6,7	4,8	2,7
Garde à domicile par personne rémunérée	3,2	3,7	3,7	3,3	2,9	3,4	1,3
Crèche familiale	0,5	1	0,8	0,4	0,7	0,9	1,7
Halte garderie	0,7	0,6	1	0,3	0,7	0,7	1,1
Autre	1,9	3,2	3,3	3,1	2	0,9	0,4
NSP	2,3	0,5	0,5	0,5	0	0,9	1,3

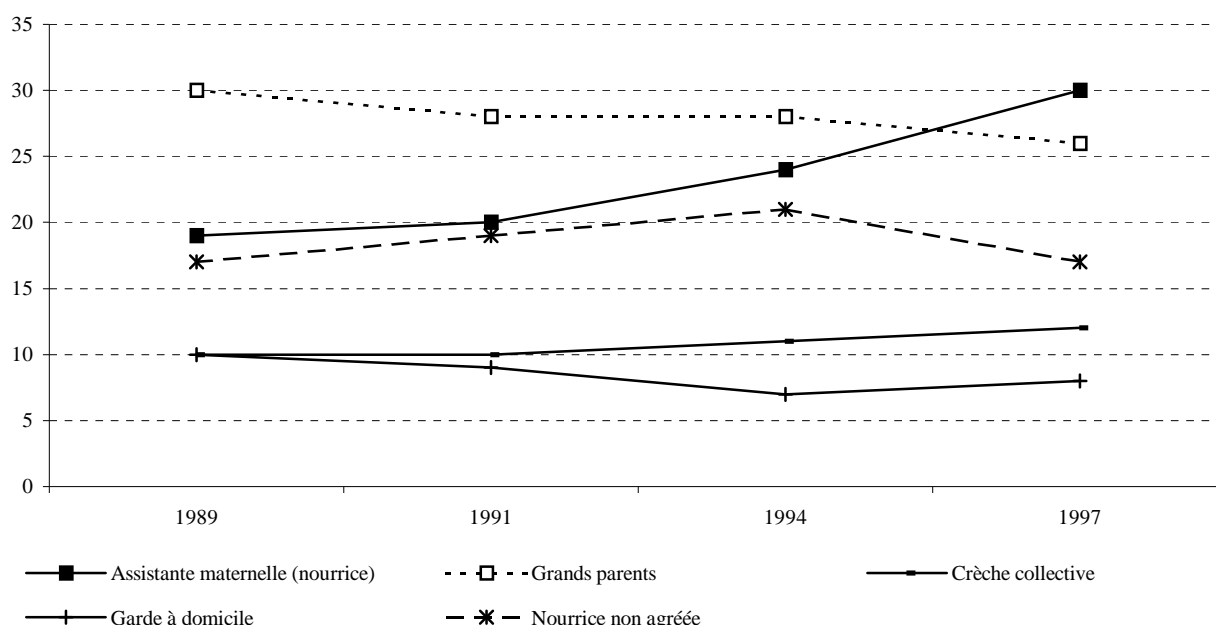
- P : personnes ayant ou ayant eu au moins un enfant, soit 72 % de l'ensemble des personnes interrogées en 1997
- D : personnes ayant au moment de l'enquête un enfant de moins de six ans
- Il s'agit d'une question ouverte. Une seule réponse était demandée

Les personnes ayant, en 1997, au mois un enfant de moins de six ans ont davantage eu recours à une assistante maternelle agréée (21 % contre 13 % en moyenne), au détriment de la mère au foyer (47 %, contre 53 % en moyenne). Le recours à la crèche (collective ou familiale) reste faible (8 % des cas). La garde à domicile par une personne rémunérée ne concerne que 1 % des cas. Les nourrices non agréées sont encore largement utilisées (7 %).

Le graphique 3, qui compare les recours aux modes de garde en excluant la garde par la mère au foyer permet de souligner le déclin relatif de la prise en charge par les grands parents, ainsi que l'augmentation de la part du recours aux assistantes maternelles.

Les évolutions de ces courbes ont certainement plus à voir avec l'offre de garde, qu'avec les préférences affichées des Français.

**Graphique 3.** Solution principalement adoptée pour la garde du dernier enfant en bas âge (hors garde par la mère) en 1997



Champ :

personne ayant ou ayant eu au moins un enfant, soit 72 % de l'ensemble des personnes interrogées en 1997

Le recours effectif aux différents modes de garde est également inégalement réparti socialement et spatialement.

- Le recours à la mère au foyer est particulièrement fréquent chez les non-diplômés et chez les moins favorisés. Il en est de même pour ce qui est du recours aux grands-parents, à qui on fait aussi particulièrement appel dans les petites agglomérations (là où l'offre de services est la plus faible).
- Ce sont les ouvriers et les non diplômés qui, proportionnellement, font le plus souvent appel aux nourrices non agréées.
- Le recours à une assistante maternelle agréée est plus fréquent dans des milieux assez favorisés : diplômés supérieurs au Bac, professions intermédiaires, cadres supérieurs.
- Ce sont enfin les plus diplômés et les habitants de l'agglomération parisienne qui recourent le plus fréquemment aux crèches.

### III.5 Mode de garde le plus bénéfique pour les enfants

La crèche collective et « les grands parents » se disputent la première place du mode de garde jugé « le plus bénéfique pour l'enfant ». Ils sont cités chacun par 29 % de nos concitoyens (Tableau 8.). Le recours aux grands-parents, en tant que solution bénéfique pour les enfants, est en net recul par rapport aux années 1990-1991. Les grands parents avaient alors la première place du classement. Le recul concernant la garde par les grands-parents est compensé par une valorisation croissante de la nourrice agréée, choisie par 25 % des enquêtés (+ 5 points en six ans). La garde à domicile par une personne rémunérée reste, quant à elle, à un niveau identique à celui des années antérieures : 14 % de nos concitoyens la privilégient quand ils pensent à l'intérêt de l'enfant.

**Tableau 8.** Parmi les modes de garde suivants, quel est celui qui vous paraît le plus bénéfique pour l'enfant ?

	1990	1991	1997	
	P	P	P	D
Crèche collective	25,4	28,9	28,9	30,7
Garde par les grands parents	34,8	32,7	28,6	27,1
Nourrice (assistante maternelle) agréée	20,5	20,1	25,4	25,8
Garde à domicile par personne rémunérée	15,2	14,7	14,4	14,3
Nourrice non agréée	3,7	3,4	2,2	1,8
NSP	0,2	0,2	0,5	0,3

- Une liste de 5 modes de garde était proposée à l'enquêté, qui ne devait choisir qu'une seule réponse
- P : Ensemble de la population
- D : Personnes ayant au moment de l'enquête un enfant de moins de six ans

La perception du mode de garde considéré comme « le plus bénéfique pour l'enfant » ne varie guère chez les Français ayant un enfant de moins de six ans : tout au plus peut-on noter que l'image de la crèche collective y est encore meilleure qu'en moyenne

### III.6 Mode de garde jugé le plus économique

La crèche collective reste indiscutablement le mode de garde le plus économique aux yeux des Français. Plus de la moitié des Français (52 %) estiment, au début 1997, que la crèche collective est le mode de garde le moins coûteux pour les parents. Ce jugement est cependant moins affirmé qu'au début des années quatre-vingt-dix puisqu'on observe une diminution des citations de ce mode de garde. La nourrice non agréée, qui vient en seconde place pour son aspect « économique », a vu elle aussi son nombre de citations légèrement baisser (20 % des voix, en 1997, soit 2 points de moins en 6 ans).

**Tableau 9.** Parmi les modes de garde suivants, quel est celui qui vous paraît le moins coûteux pour les parents ?

	1990	1991	1997	
	P	P	P	D
Crèche collective	59,3	58,8	51,8	43,2
Nourrice non agréée	20,9	21,9	19,7	23,8
Garde à domicile par personne rémunérée	8,3	7,1	9,5	7,2
Nourrice (assistante maternelle) agréée	8,3	8,5	16,5	24,4
NSP	3,1	3,7	2,5	1,4

- Une liste de 4 modes de garde était proposée à l'enquêté, qui ne devait choisir qu'une seule réponse
- Le CREDOC avait expressément choisi de ne pas figurer les grands-parents dans cette liste
- P : Ensemble de la population
- D : Personnes ayant au moment de l'enquête un enfant de moins de six ans

C'est l'image de la nourrice agréée qui a essentiellement bénéficié de ces reculs. En 1997, 17 % des Français considèrent que l'assistante maternelle est le moins coûteux des modes de garde, contre 9 % en 1991. La garde à domicile par une personne rémunérée a également gagné deux points. Selon le CREDOC, il est probable que les prestations accordées par les CAF pour ces deux modes de garde, ainsi que les déductions fiscales, ont contribué à faire évoluer la perception des Français sur ce sujet. Hypothèse

certainement solide car les personnes directement concernées, c'est-à-dire les parents d'un enfant de moins de six ans, citent plus fréquemment encore la nourrice agréée.

### III.7 Mode de garde jugé comme présentant le plus d'inconvénients

La crèche collective passe pour le mode de garde qui « présente le plus d'inconvénients ». Si la crèche collective est citée comme le mode de garde le moins coûteux et le plus bénéfique pour l'enfant, les Français estiment également que c'est le système qui présente « le plus d'inconvénients » (33 %). Sur ce plan, elle précède de peu la nourrice non agréée (29 % des citations), puis la garde par les grands parents. Finalement l'assistante maternelle agréée paraît être le mode de garde qui minimise les inconvénients : 4 % seulement des enquêtés mettent en avant ses défauts.

**Tableau 10.** Parmi les modes de garde suivants, quel est celui qui vous paraît présenter le plus d'inconvénients ?

	1990	1991	1997	
	P	P	P	D
Crèche collective	33,1	29,3	32,9	38,3
Nourrice non agréée	27	26,4	29,1	23
Garde par les grands parents	17,8	21,4	20,4	21,5
Garde à domicile par personne rémunérée	13,5	14	11,5	8,4
Nourrice (assistante maternelle) agréée	4,9	5,9	4,1	7,2
NSP	3,6	3	2	1,6

- Une liste de 5 modes de garde était proposée à l'enquêté, qui ne devait choisir qu'une seule réponse
- P : Ensemble de la population
- D : Personnes ayant au moment de l'enquête un enfant de moins de six ans

Les parents d'enfants de moins de six ans eux-mêmes sont encore plus critiques vis-à-vis de la crèche collective : 38 % d'entre eux la placent en tête des modes de garde « désavantageux ». A contrario, ils incriminent moins qu'en moyenne les nourrices non agréées

### III.8 Synthèse des appréciations vis-à-vis des modes de garde

En moyenne, la crèche collective apparaît comme le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant (suivie de très près par la garde par les grands-parents puis par l'assistante maternelle agréée). C'est aussi, et de loin, la solution jugée la moins coûteuse. Mais, en même temps, les parents estiment que c'est le mode de garde qui présente le plus d'inconvénients<sup>16</sup>.

Les tableaux 11 et 12 sont des compilations des tableaux précédents.

**Tableau 11.** Comparaison des jugements sur les modes de garde en 1997. Ensemble de la population

	Mode de garde le plus satisfaisant	Mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant	Mode de garde le moins coûteux	Mode de garde présentant le plus d'inconvénients
Crèche collective	22,2	28,9	51,8	32,9
Garde par les grands parents	24,4	28,6	-	20,4
Nourrice (assistante maternelle) agréée	31,7	25,4	16,5	4,1
Garde à domicile par personne rémunérée	11,6	14,4	9,5	11,5
Nourrice non agréée	3,3	2,2	19,7	29,1

<sup>16</sup> . L'enquête de 1997 ne donne pas d'indications sur ces inconvénients. En 1991, les principales critiques adressées aux crèches collectives étaient : le trop grand nombre d'enfants gardés, les risques de contagion et l'inadaptation des horaires.

**Tableau 12.** Comparaison des jugements sur les modes de garde en 1997. Personnes ayant au moins un enfant de moins de six ans

	Mode de garde le plus satisfaisant	Mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant	Mode de garde le moins coûteux	Mode de garde présentant le plus d'inconvénients
Crèche collective	19,6	30,7	43,2	38,3
Garde par les grands parents	24,6	27,1	-	21,5
Nourrice (assistante maternelle) agréée	35,5	25,8	24,4	7,2
Garde à domicile par personne rémunérée	10,6	14,3	7,2	8,4
Nourrice non agréée	2,3	1,8	23,8	23

### III.9 Indices de satisfaction

Le CREDOC propose un indice théorique de satisfaction, reposant sur le pourcentage de parents considérant le mode d'accueil qu'ils ont adopté comme étant le plus satisfaisant (hors garde par la mère). Quatre des cinq principaux modes d'accueil recueillent un indice de satisfaction supérieur à 50 %. (Tableau 13.). C'est toujours la crèche collective qui suscite l'indice le plus élevé. Plus de trois utilisateurs sur quatre s'en déclarent satisfaits (78 %). L'assistante maternelle agréée comble ensuite les attentes des deux tiers de ses utilisateurs, tout comme la garde rétribuée à domicile. Enfin la garde par les grands parents contente 59 % de ses utilisateurs. La nourrice non agréée, à l'inverse, recueille un taux de satisfaction particulièrement faible. Seulement 18 % des parents y ayant eu recours trouvent qu'il s'agit là de la meilleure solution.

**Tableau 13.** Indice théorique de satisfaction vis-à-vis du mode d'accueil adopté

	1989	1991	1994	1997
Crèche collective	77	82	77	78
Nourrice (assistante maternelle) agréée	67	64	73	66
Garde rétribuée à domicile	46	63	71	65
Garde par les grands-parents	62	59	65	59
Nourrice non agréée	43	36	34	18

- **Champ** : parents dont le dernier enfant n'a pas été gardé par sa mère
- **Exemple de lecture** : en 1997, 78 % des parents ayant opté pour la garde en crèche collective trouvent qu'il s'agit du mode d'accueil le plus satisfaisant lorsque les parents travaillent. Ce taux était de 77 % en 1989.

La crèche collective bénéficie d'atouts reconnus puisqu'on la considère à la fois comme la « plus bénéfique pour l'enfant » (à égalité avec la garde par les grands-parents) et comme la solution la moins chère. Il reste que la crèche passe pour présenter « le plus d'inconvénients ». De fait, « seulement » 22 % des Français considèrent que c'est le mode d'accueil le plus satisfaisant.

On peut également apprécier la satisfaction ou l'insatisfaction des parents d'une autre manière (Tableau 13.). On calcule la proportion de ceux qui ont pu effectivement adopter le mode d'accueil qu'ils jugent le plus satisfaisant. On mesure là, en quelque sorte, la part de demandes réellement satisfaites, et donc la qualité apparente de l'offre. Celle-ci semble particulièrement lacunaire sur deux points.

- 42 % des parents estimant que la crèche est le mode d'accueil le plus satisfaisant y ont eu effectivement recours pour leur dernier enfant. Cela signifie qu'une majorité d'entre eux (58 %) n'ont pas pu faire garder leur enfant comme ils l'entendaient.

- De même, les deux tiers des parents séduits par le système de la garde à domicile n'ont pu y avoir recours.

L'adéquation entre l'offre et le mode d'accueil « idéal » semble bien meilleure en ce qui concerne l'assistante maternelle agréée (63 %) ou la garde par les grands-parents (66 %).

**Tableau 14.** Degré de satisfaction vis-à-vis de l'offre (pourcentage de parents ayant pu adopter le mode d'accueil qu'ils jugeaient satisfaisants)

	1989	1991	1994	1997
Nourrice non agréée	75	89	84	72
Garde par les grands-parents	75	69	75	66
Nourrice (assistante maternelle) agréée	61	53	59	63
Crèche collective	43	36	45	42
Garde rétribuée à domicile	46	43	52	34

- **Champ** : parents dont le dernier enfant n'a pas été gardé par sa mère
- **Exemple de lecture** : en 1997, 42 % des parents estimant que la crèche collective est le mode d'accueil le plus satisfaisant ont effectivement adopté ce mode d'accueil pour leur dernier enfant.

Le CREDOC distingue alors trois types de modes d'accueil, à partir des deux indices précédents :

- Les modes générant un fort taux de satisfaction de la part de leurs utilisateurs, et présentant une adéquation correcte entre l'offre et la demande : la nourrice agréée ainsi que les grands-parents, semblent le mieux « fonctionner ».
- Les modes générant un fort taux de satisfaction de la part des utilisateurs, mais présentant une mauvaise adéquation entre offre et demande. C'est le cas des crèches collectives et des gardes rétribuées à domicile qui semblent en nombre insuffisant pour pouvoir répondre aux souhaits des parents.
- Enfin la nourrice non agréée apparaît de loin comme le mode de garde le plus contesté. Moins d'une personne sur cinq qui y a fait appel, le considère comme le mode de garde le plus satisfaisant. Il y a là le signe que ce mode d'accueil ne relève, le plus souvent, que d'une décision contrainte par absence de solutions alternatives.

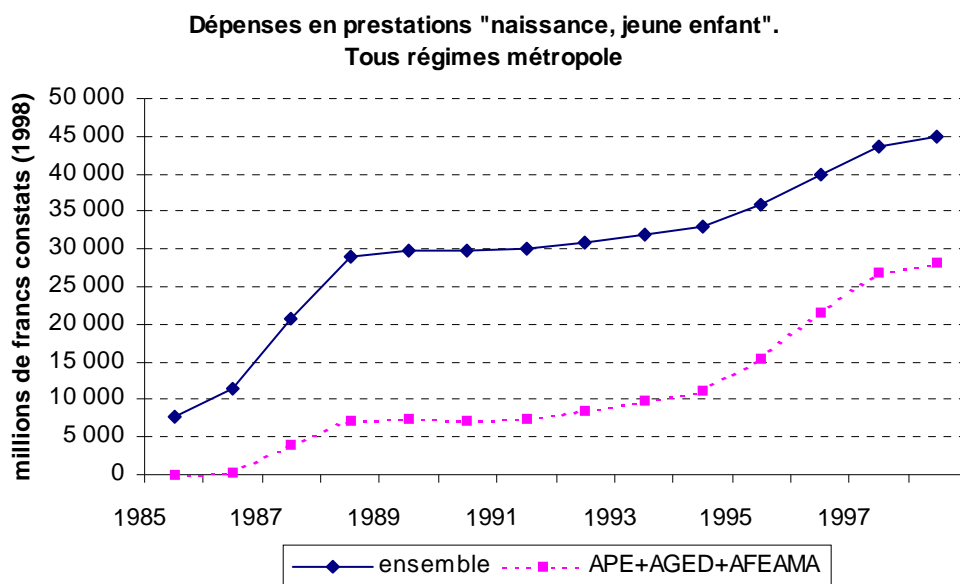
## IV. Chiffres

### IV.1 Les prestations familiales liées à la garde des jeunes enfants

Les dépenses de la branche famille de la sécurité sociale liées à la présence de jeunes enfants se composent de prestations légales, de prestations de service et d'aides aux équipements collectifs d'accueil des jeunes enfants.

Les prestations légales directement liées à la garde du jeune enfant sont l'AGED, l'AFEAMA<sup>17</sup> et l'APE<sup>18</sup>. Elles représentent en 1998 un budget de 28,2 milliards de francs pour la métropole tous régimes confondus.

Les autres prestations liées à la présence d'au moins un enfant de moins de trois ans sont l'Allocation pour jeune enfant (APJE) et l'allocation adoption (16,8 milliards de francs et 32 millions de francs en 1998 respectivement).



Aux prestations légales s'ajoute une politique d'action des Caisses d'allocations familiales. Cette action couvre un ensemble de fonctions : des prestations de service versées directement aux familles et des dépenses en fonctionnement et/ou investissement d'établissements de garde de jeunes enfants (en gestion directe ou en cogestion avec les départements). Ces dépenses d'accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans représentent presque 5 milliards de francs en 1998. Elles contribuent avec les familles et les collectivités locales au financement de 200.000 places de crèches et 68.100 de halte garderie, permettant l'accueil d'environ 500.000 enfants de moins de 6 ans.

Aux objectifs traditionnels de la politique familiale (l'objectif nataliste, l'objectif de compensation des charges familiales, qui vise à neutraliser l'impact de la présence d'enfants sur le niveau de vie des familles, et un objectif de redistribution en faveur des familles à revenus modestes) est venu s'ajouter un

<sup>17</sup> Par le biais de l'AFEAMA, les CAF prennent en charge les cotisations sociales dues à l'URSSAF pour l'assistante maternelle. Elles versent en outre à l'allocataire un complément, d'un montant trimestriel de 2466 FF pour un enfant de moins de trois ans, et de 1233 FF pour un enfant âgé de trois à six ans.

<sup>18</sup> Montant mensuel au 1/1/2000 à taux plein : 3.076 francs.



nouvel objectif, celui d'aider les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle. C'est surtout à partir, de 1985 que la législation relative aux prestations familiales légalise l'effort financier en faveur des familles avec enfants de moins de trois ans comparativement aux efforts consacrés aux crèches. Dans un contexte social caractérisé par un développement massif et, probablement durable, de l'activité professionnelle des femmes, la question de la garde des enfants en bas âge est aujourd'hui une préoccupation importante de la politique familiale. Nous pourrions aussi ajouter, qu'ont été pris en considération les effets de certaines prestations sur le marché du travail, comme par exemple le développement des emplois aidés, les répercussions sur l'offre de travail féminin, voire le développement du nombre d'assistantes maternelles agréées.

Bref descriptif des changements intervenus ces quinze dernières années en matière de prestations légales liées à la petite enfance.

En 1985 :

L'allocation au jeune enfant vient se substituer aux allocations pré et postnatales et au complément familial pour enfants de moins de 3 ans. Elle est versée pour chaque enfant à naître ou de moins de 3 ans :

- sans condition de ressources pendant neuf mois, du cinquième mois de grossesse au quatrième mois de l'enfant,
- sous condition de ressources, au-delà du quatrième mois de l'enfant, jusqu'au 3<sup>e</sup> anniversaire de l'enfant.

Création de l'APE, qui s'adresse initialement aux seules familles de trois enfants et plus (l'un de ces enfants devant être âgé de moins de trois ans). L'APE a pour objet de compenser la perte de revenus liée à la réduction ou à l'interruption de l'activité professionnelle d'un parent à partir de la naissance d'un troisième enfant. Le bénéficiaire doit pouvoir justifier de deux années d'activité professionnelle au cours des deux ans et demi précédant cet événement. La création de l'APE s'inscrit implicitement dans le prolongement des mesures prises en 1981 pour inciter les familles à mettre au monde un troisième enfant<sup>19</sup>. Dans sa première version, l'APE est versée pendant 24 mois<sup>20</sup>.

En 1987 :

Réforme de l'allocation au jeune enfant (AJE) qui devient l'allocation pour jeune enfant (APJE) : désormais, au titre des enfants âgés de quatre mois à trois ans, une seule allocation est versée par famille, même lorsqu'il y a plusieurs enfants dans cette tranche d'âge.

Renforcement des prestations liées à la garde d'enfants : 1) augmentation du montant de l'APE, prolongation des droits jusqu'au 3 ans de l'enfant, assouplissement de la condition d'activité antérieure et exclusion des possibilités de cumul de l'APE avec l'APJE et 2) la création de l'AGED afin de diminuer les frais d'une garde d'enfant à domicile, l'octroi de cette prestation étant subordonné à l'exercice effectif d'une activité professionnelle de la part des parents.

Janvier 1991 :

Création de l'AFEAMA, afin de diminuer le coût d'une assistante maternelle agréée.

Janvier 1992 :

Création d'un complément AFEAMA  
Juillet 1994

---

<sup>19</sup> En 1980, Allongement à 26 semaines de la durée du congé de maternité pour les enfants de rang trois et plus. En 1981, l'octroi d'une demi-part supplémentaire de quotient familiale à toutes les familles ayant à charge trois enfants et plus

<sup>20</sup> En 1986 il y a aussi, le relèvement d'un point du barème des allocations familiales à partir du troisième enfant.

Extension de l'APE aux familles de deux enfants (à condition que le benjamin soit âgé de moins de trois ans, comme pour familles de trois enfants).

Janvier 1995 :

Une APE partielle peut être versée à chacun des membres d'un couple exerçant une activité professionnelle à temps partiel.

Création d'une AGED à mi-taux pour les enfants de trois à six ans ou en cas de cumul avec l'APE à taux partiel.

Forte revalorisation de l'AFEAMA (plus 54% pour les enfants de moins de 3 ans et plus 24% pour les enfants de 3 à 6 ans).

En 1996 :

Mise sous conditions de ressources de l'APJE<sup>21</sup> « courte » (i.e. versée du cinquième mois de grossesse au quatrième mois de l'enfant).

En janvier 1998 :

Réduction du montant de l'AGED, différenciée suivant l'âge de l'enfant et les ressources des parents.

#### **IV.2 Le dispositif actuel des prestations légales relatives à la garde des enfants en bas âge.**

De par leurs conditions d'octroi, les prestations liées à la garde des jeunes enfants concernent des populations différentes. Le choix des familles est conditionné par le coût des divers modes de garde, son taux de prise en charge par les aides publiques, et l'état de l'offre sur le plan local en matière d'équipements collectifs ou des assistantes maternelles agréées.

L'APE s'adresse seulement aux familles ayant au moins deux enfants à charge. Elle est versée aux parents qui ont cessé leur activité professionnelle ou exercent une activité à temps partiel, pour s'occuper d'enfants en bas âge. Pour les familles de deux enfants, le parent bénéficiaire doit avoir exercé une activité professionnelle pendant au moins deux ans, de manière continue ou discontinue, pendant les cinq années précédant la naissance du deuxième enfant. Les périodes de chômage indemnisé sont assimilées à des périodes d'activité professionnelle pour l'application de cette règle. Pour les familles de trois enfants ou plus, la condition d'activité antérieure est moins stricte, puisqu'il est exigé deux années d'activité au cours des dix années précédant la naissance. L'APE est versée à taux plein (3060 FF par mois) lorsque le parent bénéficiaire cesse totalement son activité professionnelle ; si le parent bénéficiaire poursuit une activité à temps partiel, l'APE est versée à un taux réduit. Lorsque le bénéficiaire est en chômage indemnisé à l'entrée en APE, le versement des allocations chômage est simplement suspendu durant la période de perception de l'APE, et reprend normalement à l'issue de celle-ci, le bénéficiaire recouvrant alors les droits à indemnisation qu'il avait à l'entrée en APE. En 1998, 536.000 familles dont 63% sont des familles de deux enfants perçoivent l'APE. Presque 30% des familles de deux enfants perçoivent une APE à taux partiel, tandis que seulement 18% des femmes, ayant trois enfants, poursuivent une activité professionnelle à temps partiel (tableaux II, II.2, II.3).

L'AFEAMA et l'AGED s'adressent aux familles ayant au moins un enfant de moins de six ans et ayant recours aux services d'une tierce personne pour faire garder cet enfant. Pour l'AFEAMA, la tierce personne est une assistante maternelle agréée, et pour l'AGED il s'agit d'un(e) employé(e) de maison.

Aucune condition de ressources ni d'activité antérieure n'est exigée pour pouvoir bénéficier de l'AFEAMA. L'AFEAMA couvre les cotisations patronales et salariales dues au titre de l'assistante maternelle, dans la limite d'un salaire égal à 5 fois le SMIC horaire (soit 203,60 FF) par jour et par enfant gardé; ces cotisations sont versées directement par la CAF à l'URSSAF. La CAF verse en outre aux

<sup>21</sup> Montant au 1/1/2000 : 991 francs.

familles bénéficiaires un complément, d'un montant trimestriel de 2.477,55 francs pour un enfant de moins de 3 ans et de 1.238,79 francs pour un enfant de 3 à 6 ans. Au troisième trimestre 1998, 486.000 familles ont eu recours aux services d'une assistante maternelle agréée (tableaux II.1).

L'AGED aussi a pour fonction de couvrir les cotisations sociales patronales et salariales dues par la famille (au titre de l'employé de maison). Comme pour l'AFEAMA, les cotisations prises en charge sont versées directement aux URSSAF par les CAF. La fraction des cotisations sociales qui est prise en charge par les CAF par le biais de l'AGED varie selon l'âge des enfants et les ressources de la famille. Ne peuvent bénéficier de l'AGED que les familles où les deux parents<sup>22</sup> exercent une activité professionnelle qui procure à chacun d'entre eux un revenu supérieur à un certain seuil (6440 FF net par trimestre). Une seule AGED est servie par famille. Au troisième trimestre 1998, 73.000 familles ont bénéficié de l'AGED. Suite au changement de la législation de 1998, nous pouvons observer une diminution de 11% du nombre de bénéficiaires de l'AGED par rapport à l'année 1997 (tableau II.2).

Dossier statistique sur la petite enfance : ce dossier rassemble des données publiées régulièrement par la CNAF sur les bénéficiaires et les masses financières relatives aux prestations à l'attention des familles ayant de jeunes enfants (APE, APJE, AFEAMA et AGED). Nous y joignons des statistiques inédites sur l'âge des enfants et sur les ressources des familles bénéficiaires desdites prestations.

### IV.3 Données sur les masses financières Tous Régimes Métropole.

#### Prestations « Garde d'enfants »

- Prestations légales

##### *Prestations d'Action Sociale*

#### En millions de francs constants 1998

Année	APE	AGED	AFEAMA	AFEAMA		Evolutio n	Prestations D'Action Sociale (*)	Evolutio n
				+APE +AGED				
1985	11	0	0	11			n.d.	
1986	365	0	0	365			n.d.	
1987	3 919	29	0	3 949			n.d.	
1988	6 934	205	0	7 139			n.d.	
1989	7 045	281	0	7 325	2,6 %		n.d.	
1990	6 926	298	0	7 224	-1,4 %		n.d.	
1991	6 669	306	600	7 575	4,9 %		n.d.	
1992	6 292	329	1 980	8 601	13,5 %		3 254	
1993	6 009	473	3 398	9 880	14,9 %		3 386	4,0 %
1994	6 084	552	4 420	11 056	11,9 %		3 654	7,9 %
1995	8 492	973	5 862	15 327	38,6 %		4 064	11,2 %
1996	12 810	1 730	7 135	21 675	41,4 %		4 379	7,7 %
1997	16 770	2 160	7 913	26 844	23,8 %		4 616	5,4 %
1998	17 795	1 634	8 801	28 231	5,2 %		5 134	11,2 %

(\*) En 1994 la nomenclature des dépenses d'action sociale a été modifiée. La transposition des dépenses d'une nomenclature à une autre a été réalisé pour les seuls exercices 1992 et 1993.

Nota : Les chiffres en francs constants ont été obtenus en déflatant par la moyenne annuelle de l'indice des prix les données en francs courants.

<sup>22</sup> Ou l'unique parent présent, dans le cas d'une famille mono-parentale.

## Ensemble des prestations « Naissance, jeune enfant » (1)

En millions de francs constants 1998

année	APJE total	Dont APJE courte	Dont APJE longue	Total AFEAMA + APE + AGED	Autres*	Ensemble Naissance, jeune enfant	Evolution
1985	1 812	1 804	7	11	5 901*	7 724	
1986	9 615	4 474	5 141	365	1 479*	11 459	48,4 %
1987	16 117	5 179	10 939	3 949	561*	20 627	80,0 %
1988	21 724	5 853	15 871	7 139	9*	28 872	40,0 %
1989	22 513	6 268	16 245	7 325	2*	29 840	3,4 %
1990	22 527	6 228	16 299	7 224	0	29 750	-0,3 %
1991	22 432	6 183	16 250	7 575	0	30 007	0,9 %
1992	22 215	5 990	16 225	8 601	0	30 816	2,7 %
1993	22 155	5 835	16 320	9 880	0	32 035	4,0 %
1994	21 813	5 875	15 937	11 056	0	32 869	2,6 %
1995	20 644	5 917	14 727	15 327	9	35 980	9,5 %
1996	18 324	5 243	13 082	21 675	21	40 020	11,2 %
1997	16 760	4 740	12 021	26 844	22	43 626	9,0 %
1998	16 804	4 892	11 912	28 231	32	45 067	3,3 %

(1) Depuis 1995 les dépenses en prestations « Naissances, jeunes enfants » correspondent à : l'APJE, l'APE, l'AGED, l'AFEAMA et à l'Allocation d'Adoption

\* La rubrique « Autres » comprend les allocations pré et postnatales, le congé de naissance, et l'allocation d'adoption.

Les chiffres en francs constants ont été obtenus en déflatant par la moyenne annuelle de l'indice des prix les données en francs courants.

#### IV.4 Données sur les familles bénéficiaires (tous régimes, métropole).

Nota : La notion « tous régimes » fait référence aux régimes 1)CAF de métropole, 2)Régimes Spéciaux et 3) MSA qui rassemblent l'ensemble d'organismes payeurs de prestations familiales. Ces trois régimes versent l'APE. En revanche, l'AFEAMA et l'AGED ne sont versées que par la MSA et les CAF, ces dernières prenant en charge les versements aux personnes affiliées aux régimes spéciaux.

Nombre de bénéficiaires au 31 décembre

Année	APE	AGED	AFEAMA
1985	3 000		
1986	27 000		
1987	162 000	2 000	
1988	186 000	9 000	
1989	186 000	11 000	
1990	180 000	13 000	
1991	174 000	12 000	110 000
1992	162 000	15 000	163 000
1993	154 000	21 000	222 000
1994	175 000	25 000	273 000
1995	303 000	47 000	326 000
1996	448 000	67 000	384 000
1997	528 000	82 000	436 000
1998	536 000	73 000	486 000

Nota : lorsque une personne exerce une activité professionnelle à temps partiel, il lui est possible de cumuler une APE à taux partiel avec l'AGED ou l'AFEAMA. Le nombre de cumuls étant inconnu pour les personnes affiliées aux régimes spéciaux, il n'est pas possible de connaître le nombre de personnes bénéficiaires de l'une au moins de ces trois prestations.

#### IV.5 Données sur les familles bénéficiaires des Caisses d'allocations Familiales.

Champ : comprend l'ensemble des personnes affiliées au régime général. Pour l'APE, sont exclues les personnes affiliées aux régimes spéciaux et au régime agricole ; pour l'AGED et l'AFEAMA ne sont exclues que les personnes affiliées à la MSA.

#### Nombre de familles bénéficiaires de l'AFEAMA, selon le nombre d'enfants à charge au sens des PF

Nombre de bénéficiaires au 31 décembre

Nb d'enfants à charge*	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 + enfants	TOTAL	Evolution
Années						
<b>1991</b>	54 548	44 206	6 737	708	<b>106 199</b>	
<b>1992</b>	81 676	65 995	10 426	1 195	<b>159 292</b>	50,0 %
<b>1993</b>	110 876	90 964	14 803	1 702	<b>218 345</b>	37,1 %
<b>1994</b>	164 307	112 925	18 149	2 169	<b>297 550</b>	36,3 %
<b>1995</b>	162 269	133 139	22 478	2 643	<b>320 529</b>	7,7 %
<b>1996</b>	192 172	154 892	27 927	3 254	<b>378 245</b>	18,0 %
<b>1997</b>	211 650	172 190	32 832	3 926	<b>420 598</b>	11,2 %
<b>1998</b>	235 329	190 853	37 303	4 501	<b>467 986</b>	11,3 %

Champ : CAF de métropole (FRES)

\* enfants à charge au sens des prestations familiales, y compris les enfants de plus de six ans.

## Nombre de familles bénéficiaires de l'AGED, selon le nombre d'enfants à charge au sens des PF

Nombre de bénéficiaires au 31 décembre

Nb d'enfants à charge*	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 + enfants	TOTAL	Evolution
Années						
<b>1 988</b>	2 526	3 289	1 696	489	<b>8 000</b>	
<b>1 989</b>	2 728	4 406	2 259	607	<b>10 000</b>	25,0 %
<b>1 990</b>	2 061	5 681	3 079	879	<b>11 700</b>	17,0 %
<b>1 991</b>	1 403	5 327	2 982	851	<b>10 563</b>	-9,7 %
<b>1 992</b>	2 719	6 747	3 658	1 013	<b>14 137</b>	33,8 %
<b>1 993</b>	4 530	9 944	4 925	1 290	<b>20 689</b>	46,3 %
<b>1 994</b>	5 578	11 885	5 734	1 507	<b>24 704</b>	19,4 %
<b>1 995</b>	10 134	22 588	10 993	2 695	<b>46 410</b>	87,9 %
<b>1 996</b>	14 180	32 389	15 811	3 684	<b>66 064</b>	42,3 %
<b>1 997</b>	17 613	40 169	19 188	4 368	<b>81 338</b>	23,1 %
<b>1 998</b>	14 543	36 065	17 814	4 017	<b>72 439</b>	-10,9 %

Champ : CAF de métropole (FRES)

\* enfants à charge au sens des prestations familiales, y compris les enfants de plus de six ans.

## Nombre de familles bénéficiaires de l'APE, selon le nombre d'enfants à charge au sens des PF

Nombre de bénéficiaires au 31 décembre

années	taux plein				taux partiel				TOTAL	Evolution
	rang 2	rang 3	Rang 4+	total	rang 2	rang 3	rang 4+	total	CAF	CAF
1985	0	2 295	277	2 572	0	810	98	908	3 480	
1986	0	13 336	2 077	15 413	0	5 844	914	6 758	22 171	n.s.
1987	0	94 885	35 508	130 393	0	6 845	1 943	8 788	139 181	n.s.
1988	0	113 345	43 192	156 537	0	940	214	1 154	157 691	13,3 %
1989	0	115 242	43 464	158 706	0	594	103	697	159 403	1,1 %
1990	0	111 777	43 010	154 787	0	558	137	695	155 482	-2,5 %
1991	0	106 815	41 585	148 400	0	555	126	681	149 081	-4,1 %
1992	0	101 573	39 949	141 522	0	626	114	740	142 262	-4,6 %
1993	0	97 117	37 830	134 947	0	602	116	718	135 665	-4,6 %
1994	14 691	100 087	39 946	154 724	1 472	1 129	249	2 850	157 574	16,1 %
1995	99 248	102 941	40 440	242 629	24 539	7 103	1 136	32 778	275 407	74,8 %
1996	183 974	107 462	41 318	332 754	58 052	15 338	2 440	75 830	408 584	48,4 %
1997	221 538	109 936	41 691	373 165	81 773	21 618	3 328	106 719	479 884	17,5 %
1998	216 189	112 200	41 791	370 180	89 418	23 731	3 701	116 850	487 030	1,5 %

Champ : CAF de métropole (FRES)

\* enfants à charge au sens des prestations familiales, y compris les enfants de plus de trois ans.



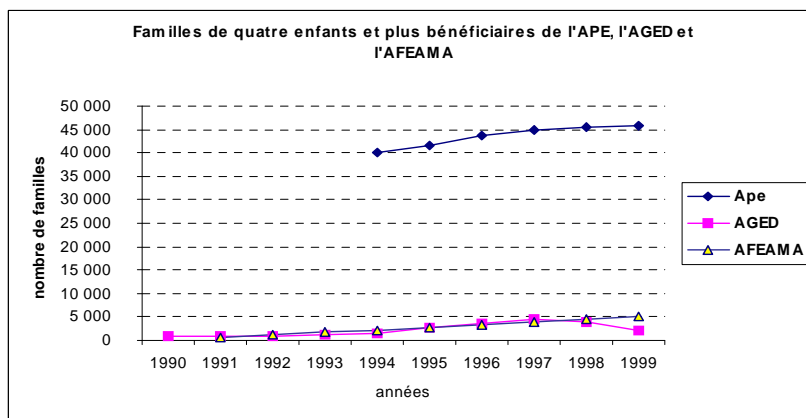
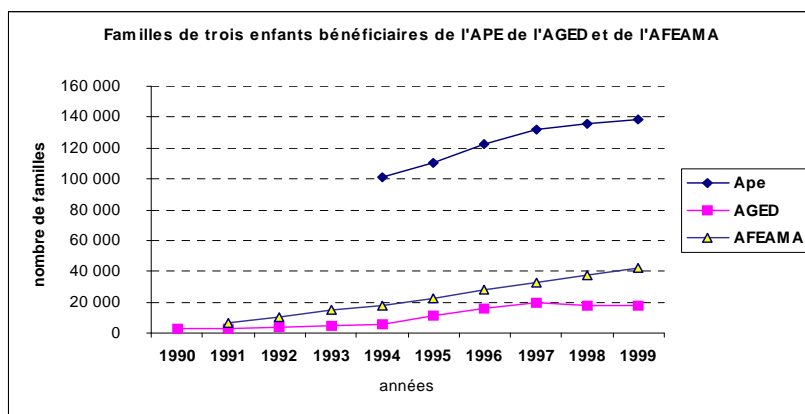
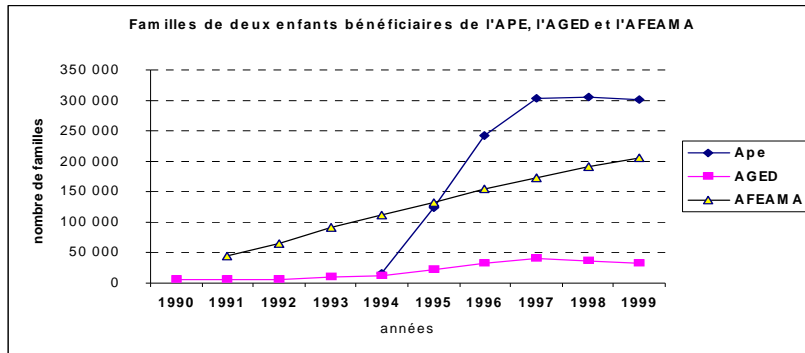
**Proportion de bénéficiaires de l'APE à taux plein, au sein des bénéficiaires de l'APE**  
*au 31 décembre*

années	2 enfants*	3 enfants	4+enfants
1985		73,9%	73,9%
1986		69,5%	69,4%
1987		93,3%	94,8%
1988		99,2%	99,5%
1989		99,5%	99,8%
1990		99,5%	99,7%
1991		99,5%	99,7%
1992		99,4%	99,7%
1993		99,4%	99,7%
1994	90,9%	98,9%	99,4%
1995	80,2%	93,5%	97,3%
1996	76,0%	87,5%	94,4%
1997	73,0%	83,6%	92,6%
1998	70,7%	82,5%	91,9%

Champ : CAF de métropole (FRES)

\*enfants à charge au sens des prestations familiales, y compris les enfants de plus de trois ans.

**Graphiques : Nombre de familles bénéficiaires de l'AFEAMA, l'AGED et l'APE selon le nombre d'enfants.**



**Nombre de familles bénéficiaires de l'APJE, selon le nombre d'enfants à charge au sens des PF**

<b>Nb d'enfants à charge*</b>	<b>sans enfant</b>	<b>1 enfant</b>	<b>2 enfants</b>	<b>3 enfants</b>	<b>4 enfants et plus</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Evolution</b>
<b>Années</b>							
<b>1 985</b>	127 208	139 649	82 757	33 407	22 662	<b>405 683</b>	
<b>1 986</b>	119 626	352 567	264 182	123 288	79 650	<b>939 313</b>	131,5 %
<b>1 987</b>	122 050	627 478	513 432	168 429	116 464	<b>1 547 853</b>	64,8 %
<b>1 988</b>	125 503	630 163	515 356	163 024	114 509	<b>1 548 555</b>	0,0 %
<b>1 989</b>	127 083	635 700	507 583	161 798	114 981	<b>1 547 145</b>	-0,1 %
<b>1 990</b>	130 900	651 913	505 866	161 391	115 875	<b>1 565 945</b>	1,2 %
<b>1 991</b>	131 119	667 506	506 735	159 897	112 842	<b>1 578 099</b>	0,8 %
<b>1 992</b>	125 455	673 804	507 986	156 169	108 374	<b>1 571 788</b>	-0,4 %
<b>1 993</b>	124 886	674 070	507 023	151 377	102 293	<b>1 559 649</b>	-0,8 %
<b>1 994</b>	123 961	666 307	495 560	142 963	93 418	<b>1 522 209</b>	-2,4 %
<b>1 995</b>	124 875	655 472	419 190	135 957	88 116	<b>1 423 610</b>	-6,5 %
<b>1 996</b>	106 810	620 698	325 647	126 329	83 340	<b>1 262 824</b>	-11,3 %
<b>1 997</b>	106 434	620 530	287 058	121 501	81 080	<b>1 216 603</b>	-3,7 %
<b>1 998</b>	108 717	627 387	287 157	121 106	80 762	<b>1 225 129</b>	0,7 %

\* enfants à charge au sens des prestations familiales, y compris les enfants de plus de trois ans.

Champ : CAF de métropole (FRES)

#### IV.6 Revenus 1997 (année de référence) des familles bénéficiaires du Régime Général (12/98).

##### Familles bénéficiaires de l'AGED

Nb d'enfants à charge*	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus	ensemble
Quartiles revenu brut 97					
25%	281 550	285 500	302 470	315 290	290 290
50%	435 510	387 740	418 820	446 470	405 130
75%	indéterminé	561 940	613 860	645 830	622 670
nombre de familles	12 930	32 590	15 820	3 600	64 940

\* : enfants à charge au sens des prestations familiales, y compris les enfants de plus de six ans.

Champ : régime général, métropole. Familles bénéficiaires de l'AGED au 3<sup>e</sup> trim. 98.

Source : FRES au 31.12.1998

##### Familles bénéficiaires de l'AFEAMA

Nb d'enfants à charge*	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus	ensemble
quartiles revenu brut 97					
25%	146 240	163 820	165 780	149 170	154 180
50%	188 340	207 470	217 280	217 850	198 750
75%	257 560	265 720	282 370	297 190	264 700
nombre de familles	208 280	166 070	31 410	3 860	409 620

\* : enfants à charge au sens des prestations familiales, y compris les enfants de plus de six ans.

Champ : régime général, métropole. Familles bénéficiaires de l'AFEAMA au 3<sup>e</sup> trim. 98

Source : FRES au 31.12.1998

##### Familles bénéficiaires de l'APE

Nb d'enfants à charge*	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus	ensemble
Quartiles revenu brut 97					
25%		102 660	90 970	74 030	96 030
50%		147 140	133 740	112 040	140 580
75%		207 730	205 790	177 900	205 380
Nombre de familles		305 420	135 780	45 420	486 620

\* : enfants à charge au sens des prestations familiales, y compris les enfants de plus de six ans.

Champ : régime général, métropole. Familles bénéficiaires de l'APE en déc. 98

Source : FRES au 31.12.1998

#### IV.7 Nombre de familles bénéficiaires, selon l'âge des enfants à charge

Structure des familles selon la taille et l'âge des enfants pour les bénéficiaires de l'APE, AFEAMA, l'AGED et l'APJE en 1998.  
Familles de deux enfants.

Présence d'au moins un enfant âgé de...							
Moins de trois ans	x	x	x	x			
De trois à six ans		x		x	x	x	Ensemble
Plus de six ans			x	x		x	
<b>APJE courte et/ou longue</b>	14%	46%	32%		1%(*)	7%(*)	100%
<b>AFEAMA</b>	7%	38%	19%		5%	31%	100%
<b>AGED</b>	7%	34%	10%		8%	41%	100%
<b>APE ensemble</b>	10%	55%	35%				100%
<b>APE taux plein</b>	11%	55%	34%				100%
<b>APE taux réduit (50% à 80%)</b>	6%	58%	36%				100%
<b>APE taux réduit &lt; 50%</b>	8%	57%	35%				100%
<b>APE couple</b>	7%	59%	34%				100%

NOTA: le versement de l'APJE et la présence d'un enfant de 3 à 6 ans ou de plus de 6 ans correspond à une grossesse en cour.

\* 4% ayant déjà un enfant de 3 à 6 ans et 3% ayant un enfant de plus de 6 ans



**Structure des familles selon la taille et l'âge des enfants pour les bénéficiaires de l'APE, AFEAMA, l'AGED et l'APJE en 1998.  
Familles de trois enfants.**

Présence d'au moins un enfant âgé de...							
Moins de trois ans	x	x	x	x			
De trois à six ans		x		x	x	x	<b>Ensemble</b>
Plus de six ans			x	x		x	
<b>APJE courte et/ou longue</b>	1%	16%	43%	34%	0%	6%(*)	100%
<b>AFEAMA</b>	0%	9%	30%	23%	0%	38%	100%
<b>AGED</b>	0%	10%	17%	22%	1%	50%	100%
<b>APE ensemble</b>	0%	14%	47%	39%			100%
<b>APE taux plein</b>	0%	15%	45%	40%			100%
<b>APE taux réduit (50% à 80%)</b>	0%	9%	56%	35%			100%
<b>APE taux réduit &lt; 50%</b>	0%	11%	53%	36%			100%
<b>APE couple</b>	0%	12%	52%	36%			100%

3% ayant déjà un enfant de 3 à 6 ans et 3% ayant un enfant de plus de 6 ans





**Structure de l'ensemble des familles bénéficiaires d'au moins une prestation versée par les CAF en 1997.**

*Selon la présence d'au moins 1 enfant de -3 ans, et/ou de 3 à 6 ans et/ou plus de 6 ans.*

Présence d'au moins un enfant âgé de...								
Moins de trois ans	x	x	x	x				Ensemble
De trois à six ans		x		x	x	x		
Plus de six ans			x	x		x	x	
1 enfant	44,7	0,0	0,0	0,0	12,7	0,0	42,6	100,0
2 enfants	3,4	13,8	8,5	0,0	2,1	17,2	55,0	100,0
3 enfants	0,3	4,8	12,4	10,1	0,2	22,6	49,6	100,0
4 enfants et plus	0,0	1,8	17,6	19,1	0,0	26,7	34,8	100,0
<b>Ensemble</b>	13,2	7,7	7,7	3,2	4,3	14,4	49,5	100,0

Source : CNAF – échantillon national des allocataires

lecture du tableau : parmi les familles ayant deux enfants à charge au sens des PF et percevant des CAF au moins une prestation en décembre 1997 3,4% d'entre elles ont deux enfants de moins de 3 ans, 13,8% ont un de -3 ans et l'autre de 3 à 6 ans, 8,5% ont un enfant de -3 ans et l'autre de plus 6 ans, 2,1% deux enfants de 3 à 6 ans, 17,2% un entre 3 et 6 ans et l'autre de plus 6 ans et 55% ont leur deux enfants de plus de 6 ans.

Selon la présence d'au moins un enfant de moins de 6 ans ou de plus de 6 ans.

Taille	Au moins 1 enfant de moins de 6 ans	Tous ont plus de 6 ans	Ensemble
1 enfant	57,4	42,6	100,0
2 enfants	45,0	55,0	100,0
3 enfants	50,4	49,6	100,0
4 enfants et +	65,2	34,8	100,0
Ensemble	50,5	49,5	100,0

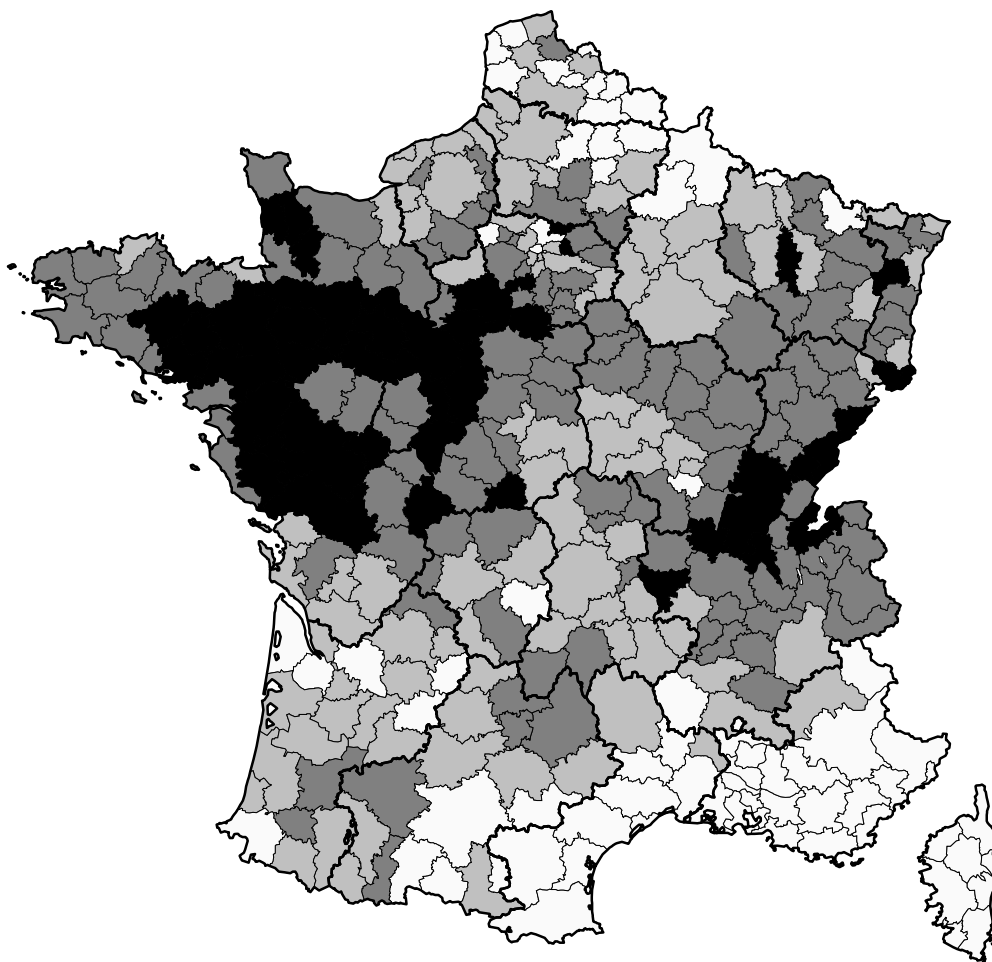
Selon la présence d'au moins un enfant de moins de 3 ans ou de plus de 3 ans.

Taille	Au moins 1 enfant de moins de 3 ans	Tous ont plus 3 ans	Ensemble
1 enfant	44,7	55,3	100,0
2 enfants	25,7	74,3	100,0
3 enfants	27,6	72,4	100,0
4 et + enfants	38,5	61,5	100,0
ensemble	31,8	68,2	100,0

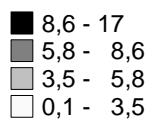
champ : familles percevant au moins une prestation versée par les Caf,  
source : Echantillon CNAF 1997.

V. Cartes

**% d'allocataires percevant l'AFEAMA  
par zone d'emploi en décembre 1998**

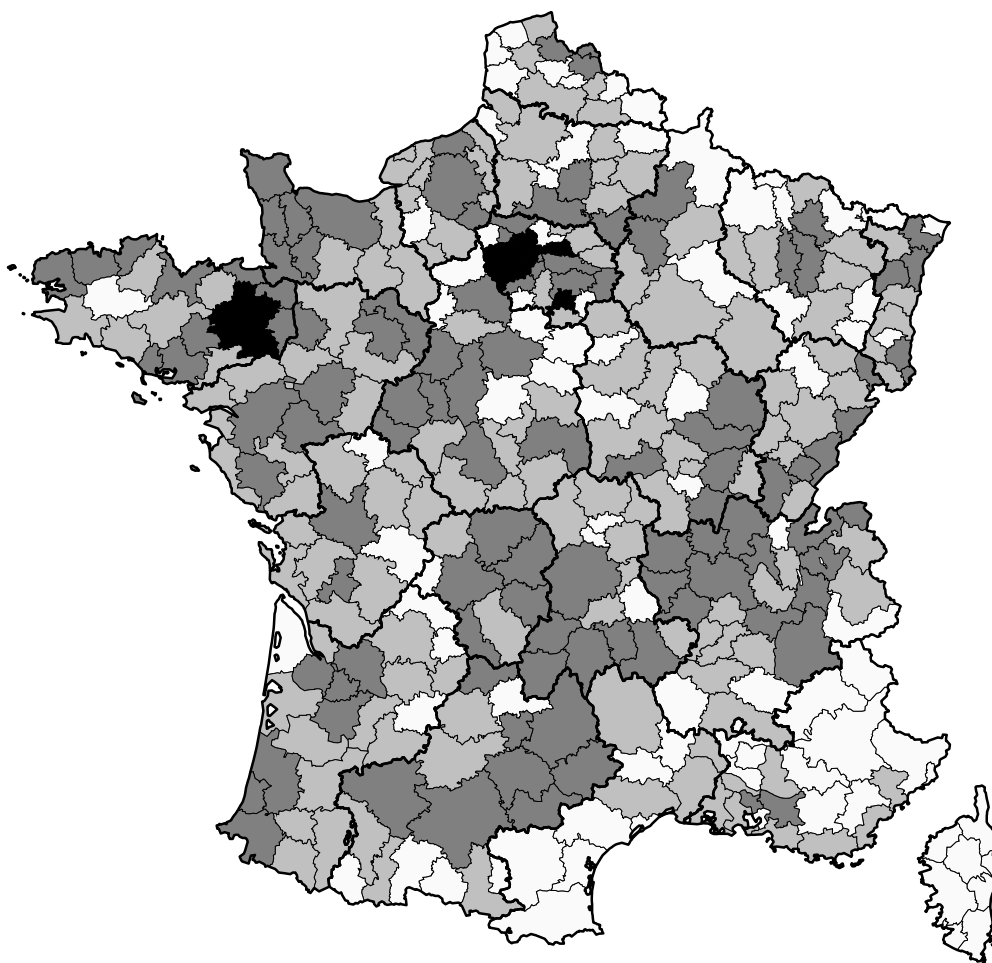


**% Afeama**

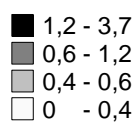


Source : Cnaf (Fres 31-12-98)  
Cartographie : Cnaf - DRPS

## % d'allocataires percevant l'AGED par zone d'emploi en décembre 1998

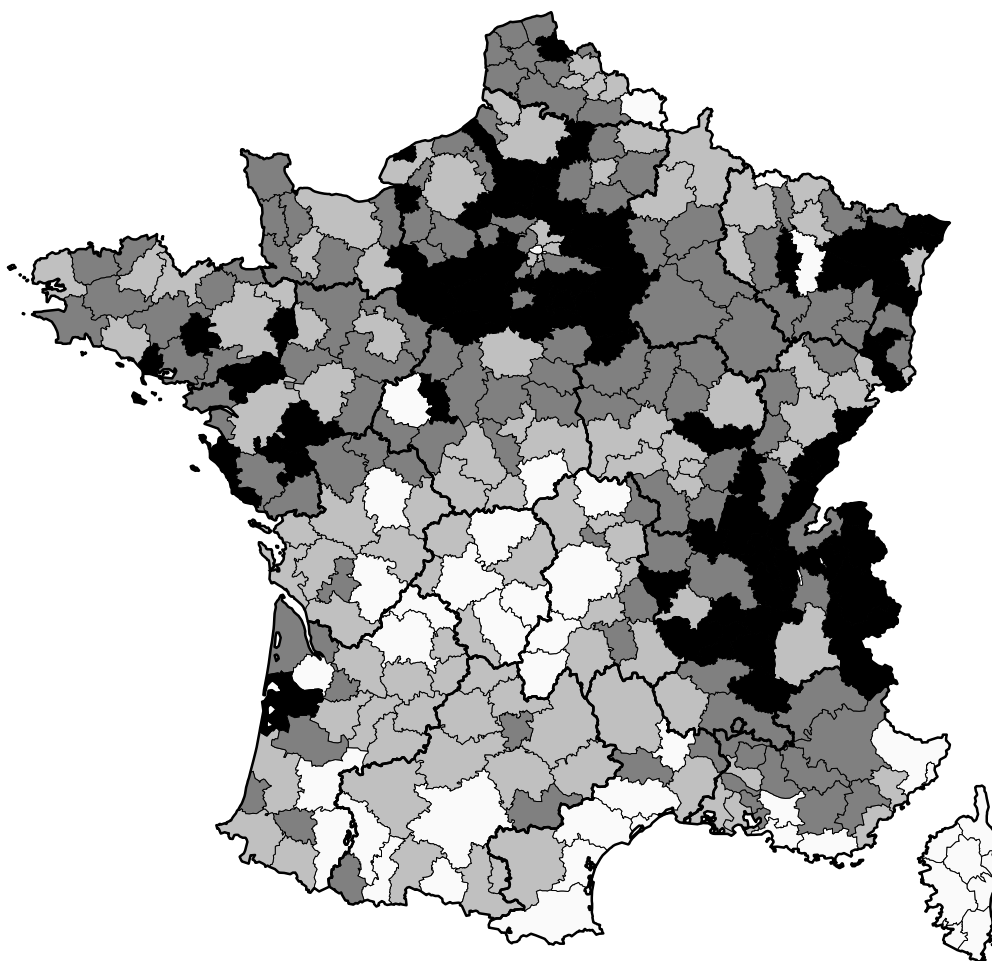


% Aged

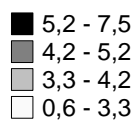


Source : Cnaf (Fres 31-12-98)  
Cartographie : Cnaf - DRPS

## % d'allocataires percevant l'APE taux plein par zone d'emploi en décembre 1998



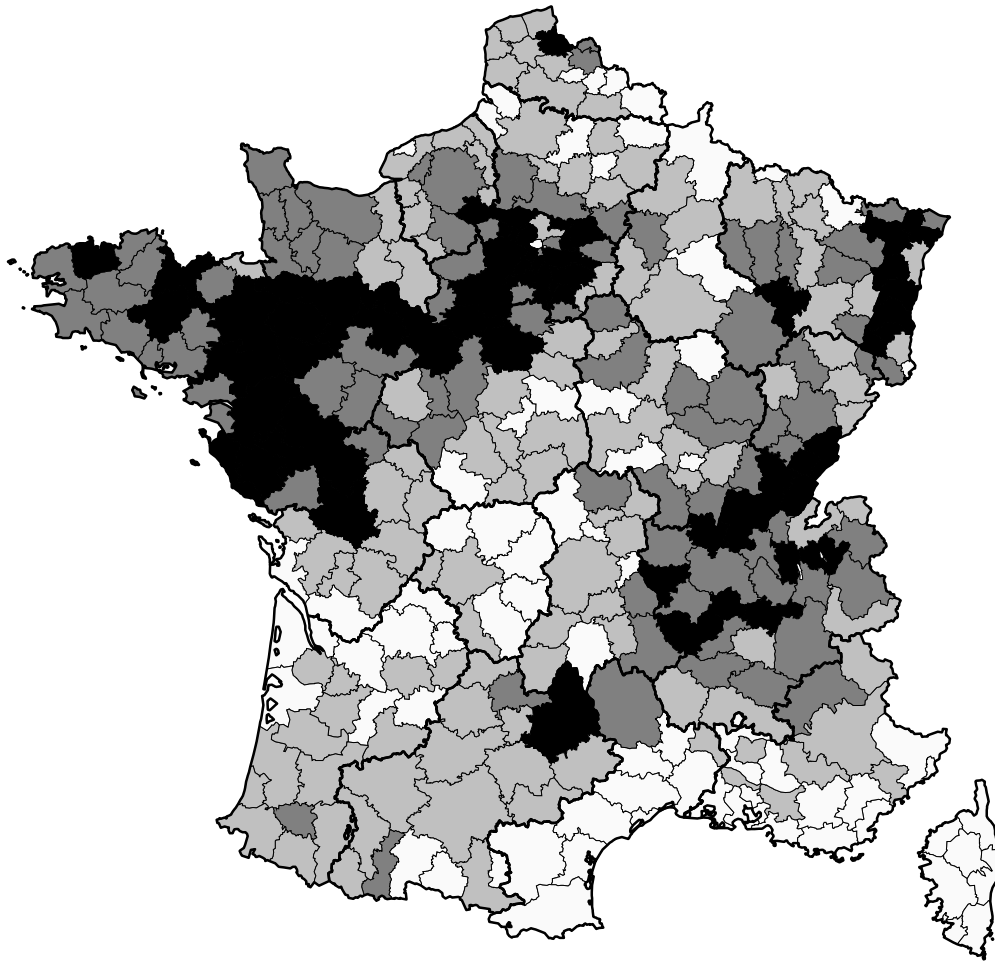
### % APE taux plein



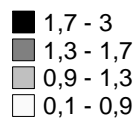
Source : Cnaf (Fres 31-12-98)  
Cartographie : Cnaf - DRPS



## % d'allocataires percevant l'APE taux réduit par zone d'emploi en décembre 1998

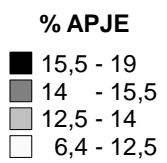
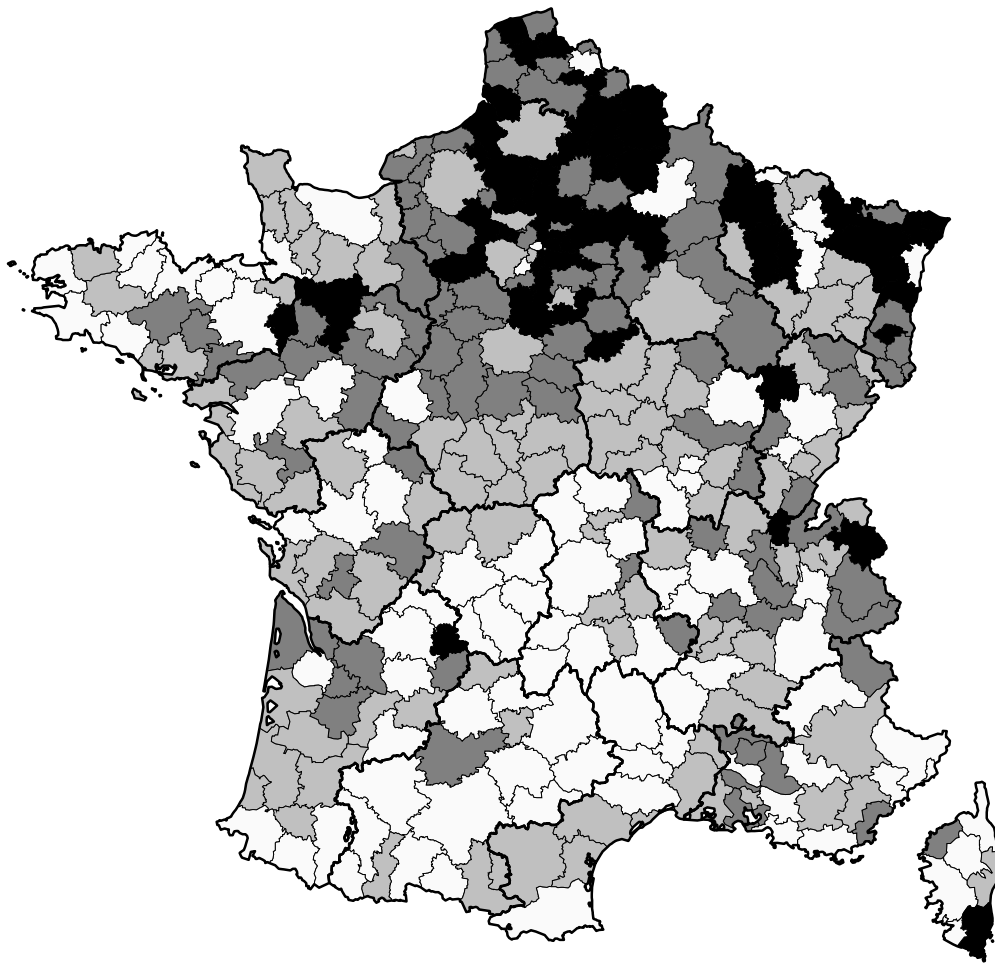


### % APE taux réduit



Source : Cnaf (Fres 31-12-98)  
Cartographie : Cnaf - DRPS

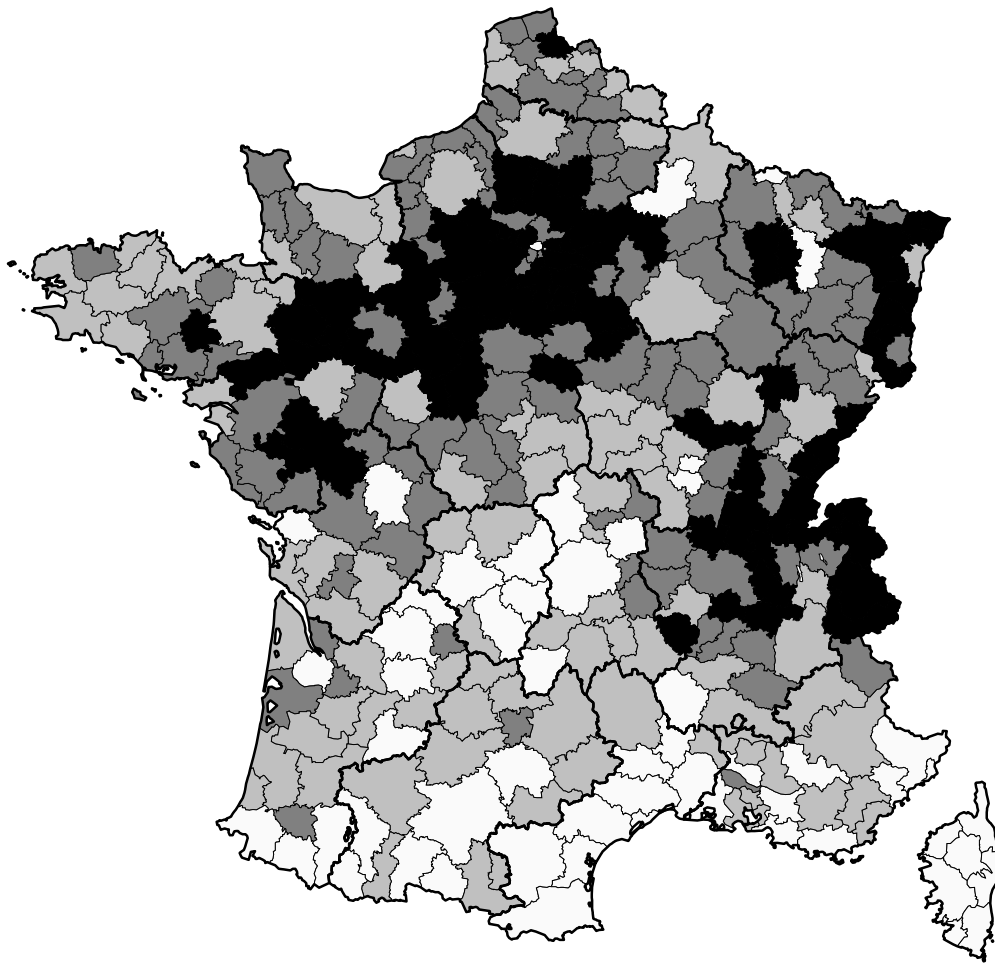
**% d'allocataires percevant l'APJE  
par zone d'emploi en décembre 1998**



Source : Cnaf (Fres 31-12-98)  
Cartographie : Cnaf - DRPS



**% d'allocataires percevant au moins  
une prestation liée à la petite enfance  
par zone d'emploi en décembre 1998**



**% prestations enfance**

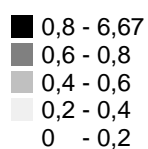
- 25,3 - 32,6
- 22 - 25,3
- 19 - 22
- 7,4 - 19

Source : Cnaf (Fres 31-12-98)  
Cartographie : Cnaf - DRPS

## Pourcentage d'allocataires bénéficiaires de l'AGED parmi l'ensemble des ménages en 1999 en Île-de-France



### Taux en %











Sources : Cnaf (Fres 12-98) -  
Insee (RP99, excepté Paris : RP90)

## VI. Congés maternité, paternité et parentaux dans l'Union Européenne

Le tableau qui suit est extrait et adapté de Marlene Lohkamp-Himmighofen, Christiane Dienel, « Reconciliation Policies from a Comparative Perspective », in Linda Hantrais (dir.), *Gendered Policies in Europe. Reconciling Employment and Family Life*, Londres, MacMillan 2000, pp. 49-67.

La diversité des législations est telle que la comparaison est en fait extrêmement difficile. Pour la France, les observateurs confondent souvent APE et congés parentaux. Nous avons donc été obligés de revoir, dans le graphique qui suit, les indications concernant la France.

Ce schéma doit probablement contenir un nombre substantiel d'imprécisions. Il donne en tout cas une image saisissante de la variété des types et des modalités de congés associés à la petite enfance. Des catégories de pays peuvent être dégagées (c'était le cas dans le schéma initial). Nous avons préféré présenter la seule liste des différences nationales.

	Congé maternité obligatoire
	Congé maternité optionnel
	Congé paternité
	Congé à prendre dans l'intervalle de temps contenu entre les deux flèches. La partie pleine correspond au temps maximum du co
	Congé parental réservé aux mères
	Congé parental
	Congé parental non rémunéré
	Congé parental de type particulier (par exemple convention collective)

